



HAL
open science

Cher, Bourges, 15-17 place Planchat. L'évolution d'une parcelle bâtie depuis le XIIIème siècle : le diagnostic archéologique d'une maison en pans de bois

Simon Bryant, Armelle Prevot, Christophe Perrault

► To cite this version:

Simon Bryant, Armelle Prevot, Christophe Perrault. Cher, Bourges, 15-17 place Planchat. L'évolution d'une parcelle bâtie depuis le XIIIème siècle : le diagnostic archéologique d'une maison en pans de bois . [Rapport de recherche] Prescription de diagnostic n° 10/0131, site n° 18.033.604 OP, Inrap Centre - Ile-de-France. 2010. hal-01820711

HAL Id: hal-01820711

<https://hal.science/hal-01820711>

Submitted on 22 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

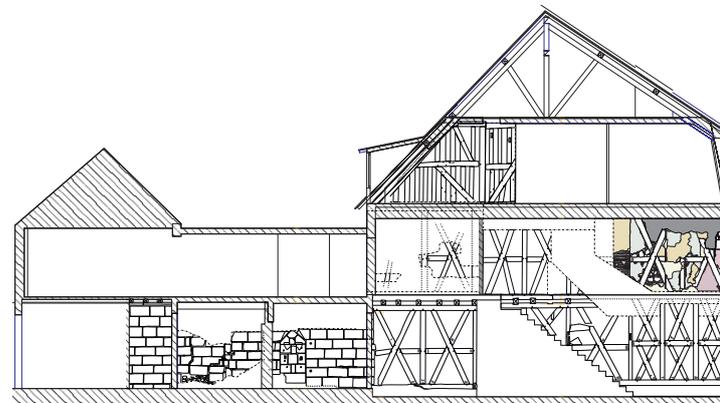
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cher, Bourges, 15-17 place Planchat

L'évolution d'une parcelle bâtie depuis le XIII^{ème} siècle : le diagnostic archéologique d'une maison en pans de bois

sous la direction de

Simon Bryant



Inrap Centre Ile-de-France

octobre 2010

Cher, Bourges, 15-17 place Planchat

L'évolution d'une parcelle bâtie depuis le XIII^{ème} siècle : le diagnostic archéologique d'une maison en pans de bois

sous la direction de

Simon Bryant

par

Simon Bryant
Armelle Prévot

avec la collaboration de

Christophe Perrault
(Laboratoire CEDRE,
Besançon)

Inrap Centre Ile-de-France

31 rue Delizy, 93698 Pantin cedex

Tél. 01-41-83-75-30, centre-ile-de-france@inrap.fr

octobre 2010

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

| | |
|----|-----------------------------|
| 12 | Fiche signalétique |
| 13 | Mots-clefs des thesaurus |
| 14 | Intervenants |
| 14 | Intervenants scientifiques |
| 14 | Collaborations |
| 14 | Intervenants administratifs |
| 15 | Équipe de fouille |
| 15 | Équipe de post-fouille |
| 16 | Notice scientifique |
| 17 | Etat du site |
| 18 | Localisation de l'opération |
| 21 | Extrait cadastral |
| 22 | Arrêté de prescription |
| 26 | Fiche d'opération |
| 27 | Arrêté de désignation |

II. Résultats

| | |
|----|---|
| 31 | 1. Introduction |
| 31 | 1.1. Localisation du site |
| 31 | 1.2. Le contexte historique et archéologique |
| 32 | 1.3. Le contexte géologique |
| 32 | 1.4. Cadre et objectifs de l'étude |
| 32 | 1.5. L'état actuel du site |
| 34 | 1.6. Méthodes et moyens mis en œuvre |
| 34 | 1.6.1. Les contraintes du terrain |
| 35 | 1.7. Présentation des résultats |
| 36 | 2. Les résultats de l'intervention sur le terrain |
| 36 | 2.1. La cave |
| 39 | 2.1.1. Une cave primitive à croisées d'ogives |
| 42 | 2.1.2. Les aménagements de la cave |
| 42 | 2.1.3. L'insertion d'une voûte en berceau |
| 44 | 2.1.4. Les aménagements tardifs de la cave |
| 45 | 2.2. Le rez-de-chaussée |
| 45 | 2.2.1. Le mur sud |
| 48 | 2.2.1.1. Une cheminée |
| 50 | 2.2.1.3. Le tronçon du mur en pierre de taille - une chronologie incertaine |
| 50 | 2.2.1.4. Une limite de parcellaire – le prolongement du mur sud |

| | |
|----|--|
| 52 | 2.2.2. Le mur nord |
| 52 | 2.2.2.1. Une construction en pans de bois |
| 55 | 2.2.3. L'emplacement pour une cage d'escalier ? |
| 56 | 2.2.4. La cour - un mur en pierre de taille |
| 58 | 2.2.5. Un puits mitoyen dans la cour |
| 59 | 2.2.6. Proposition d'un schéma d'évolution de l'espace du rez-de-chaussée |
| 60 | 2.3. Le premier étage |
| 60 | 2.3.1. Le mur sud |
| 60 | 2.3.1.1. Une cheminée dans la partie orientale |
| 62 | 2.3.1.2. La cheminée occidentale |
| 64 | 2.3.2. Le mur nord |
| 66 | 2.3.3. Des vestiges d'un décor intérieur - une séquence d'enduits et de badigeons |
| 68 | 2.3.4. L'ajout de la façade sur rue |
| 69 | 2.4. Le deuxième étage – un espace remanié |
| 74 | 2.5. Quelle toiture ? |
| 74 | 2.6. Les éléments de datation |
| 75 | 2.7. Les pierres mises en œuvre dans les différentes phases de construction |
| 76 | 3. Les vestiges de la parcelle IN 477 |
| 76 | 3.1. Les caves du n° 17 de la Place Planchat |
| 80 | 3.2. Une fosse dépotoir derrière la maison |
| 81 | 4. Synthèse des vestiges de la maison du n° 15 |
| 81 | 4.1. Phase 1 |
| 81 | 4.2. Phase 2 |
| 81 | 4.3. Phase 3 |
| 82 | 4.4. Phase 4 |
| 82 | 4.5. Phase 5 |
| 83 | 5. Conclusion |
| 84 | 6. Sources écrites et iconographiques |
| 84 | 6.1. Bibliographie |
| 84 | 6.2. Sources anciennes et iconographie |
| 84 | Remerciements |
| 84 | Référence bibliographique |
| 85 | Annexe |

III. Inventaires techniques

| | |
|----|--|
| 88 | Inventaire des US et des structures |
| 89 | Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique |
| 90 | Inventaire des prélèvements |
| 91 | Inventaire des documents graphiques |
| 92 | Inventaire des documents photographiques |
| 95 | Inventaire des documents numériques |
| 96 | Inventaire des documents écrits |

Table des illustrations

| | |
|----|--|
| 18 | Figure 01 : Localisation générale du site avec extrait de la carte IGN au 1/250 000 ^{ème} . |
| 19 | Figure 02 : Localisation du site, extrait de carte au 1/25 000 ^{ème} , Carto Exploreur, copyright IGN, projection Lambert II étendu/NTF, grille Lambert 93/RGF 93. |
| 20 | Figure 03 : Extrait de carte géologique au 1/50.000 ^{ème} (BRGM, n° 519, Bourges). |
| 21 | Figure 04 : Extrait du cadastre actuel avec localisation des parcelles concernant l'intervention. |
| 30 | Figure 05 : Plan de la ville de Bourges en 1563 avec localisation de la zone d'étude (extrait de «Plan de Bourges en 1567», anonyme, XIX ^{ème} siècle, A.D. Cher, 4Fi A21). |
| 30 | Figure 06 : Extrait du cadastre de 1816 avec la localisation des parcelles étudiées (A.D. Cher 033/68, section L, 1816) |
| 31 | Figure 07 : Plan de la ville de Bourges avec les étendues de l'incendie de 1487 (extrait de Chazelle 1997 : 6). |
| 33 | Figure 08 : Plan général du bâtiment par niveau avec localisation des principaux éléments composants. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet). |
| 33 | Figure 09 : Coupe longitudinale du bâtiment du n° 15 place Planchat et du n°17 place Planchat. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet). |
| 34 | Figure 10 : L'espace de la cour et des terrasses pendant les travaux – vue générale prise depuis la fenêtre du deuxième étage. Noter le bâtiment annexe en fond de cour et la coursive contre le mur nord (à gauche) de la propriété (cliché DSC_0678.JPG). |
| 34 | Figure 11 : Vue générale de la place Planchat depuis le nord en regardant vers le Sud-Ouest. A droite, on observe la façade orientale du n° 15 qui conserve son emplacement d'origine par rapport à celle du n° 17, alignée dans les années 1960 et visible à l'extrémité gauche de l'image (cliché DSC_0669). |
| 35 | Figure 12 : Le site au début des travaux – vue générale de la façade orientale prise depuis la rue (cliché DSC_0667). |
| 35 | Figure 13 : La façade arrière du n° 15 pendant les travaux – vue générale au niveau du premier étage (cliché DSC_0674.JPG). |
| 36 | Figure 14 : Plan de la cave du n° 15 avec les vestiges archéologiques observés. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet). |
| 36 | Figure 15 : Vue générale de la cave prise depuis l'angle Sud-Ouest en regardant vers l'Est. Au fond, à gauche, on observe l'escalier d'accès depuis la rue de la deuxième phase de construction. A droite, le mur de fond possède des vestiges de placards intégrés dans l'épaisseur du mur (cliché DSC_0618.JPG). |
| 36 | Figure 16 : Vue générale de la cave prise depuis l'Ouest. A gauche, la porte représente un accès primitif depuis la cour. A droite, le mur occidental possède des vestiges de placards identiques à ceux du mur oriental (cliché DSC_0628.JPG). |
| 37 | Figure 17 : Elévation du mur Ouest de la cave avec les principales unités de construction (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap). |
| 37 | Figure 18 : Elévation du mur Est de la cave avec les principales unités de construction (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap). |
| 38 | Figure 19 : Vue générale du mur sud prise depuis le Nord-Ouest. Noter le rythme des vestiges des retombées des croisées d'ogives (cliché DSC_0637.JPG). |
| 38 | Figure 20 : Détail de l'appareillage de la partie basse du mur sud de la cave, vers le milieu (éch. 1 m). Noter la régularité des moellons (cliché DSC_0654.JPG). |
| 38 | Figure 21 : Vue rapprochée de l'angle Nord-Ouest de la cave avec le chaînage d'angle en pierre de taille sous la retombée de la voûte en croisée d'ogives. Noter les modules plus importants au pied du mur (cliché DSC_0647.JPG). |
| 38 | Figure 22 : Détail de la retombée de la voûte en croisée d'ogives dans l'angle Nord-Ouest. Noter le profil de la nervure en calcaire crayeux et le cul de lampe en calcaire jaune ainsi que la différence entre le liant de la voûte en berceau et celui de la maçonnerie primitive (cliché DSC_0650.JPG). |
| 38 | Figure 23 : Vue rapprochée de l'angle Nord-Est de la cave avec le premier élément de la nervure des voûtes en croisée d'ogives conservé derrière des casiers en béton. (cliché DSC_0662.JPG). |
| 38 | Figure 24 : Détail d'une des retombées des croisées d'ogives dans le mur sud. Noter le bloc en calcaire ferrugineux qui sert de tailloir ou cul de lampe et le premier élément de la nervure en calcaire crayeux (cliché DSC_0657.JPG). |
| 39 | Figure 25 : Détail du profil du cul-de-lampe de la retombée de la voûte dans l'angle Nord-Ouest de la cave et profil de la nervure (relevé A. Prévot, Inrap). |
| 40 | Figure 26 : Elévation de détail de l'extrémité ouest du mur sud de la cave avec l'articulation entre la porte et la retombée de la voûte (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap). |
| 41 | Figure 27 : Vue générale de la partie ouest du mur sud avec la porte primitive et l'emplacement de la retombée de la première travée des croisées d'ogives. L'arasement de celle-ci correspond au départ de la voûte en berceau (cliché DSC_0633.JPG). |
| 41 | Figure 28 : Vue rapprochée du parement de l'angle Sud-Ouest de la cave avec l'articulation entre la retombée de la voûte en croisée d'ogives et le montant de la porte (cliché DSC_0484). |
| 41 | Figure 29 : Détail de l'articulation entre le montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m), vue prise depuis l'extérieur de la cave. En haut de l'assemblage, un grand bloc de calcaire crayeux marque l'emplacement de l'ancien tailloir (cliché DSC_0473). |
| 41 | Figure 30 : Détail de l'articulation entre la partie inférieure du montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m). Noter le chaînage en pierre de taille sous la retombée qui masque en partie le chanfrein de la porte (cliché DSC_0472). |
| 41 | Figure 31 : Détail de l'articulation entre le montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m), vue prise depuis l'intérieur de la cave (cliché DSC_0471). |
| 42 | Figure 32 : Vue rapprochée des aménagements du mur ouest de la cave (éch. 1 m). Les deux casiers en bas font partie d'un bloc de quatre placards contemporains à la première phase de la cave. Le grand soupirail est un ajout tardif, sans doute au cours du XVIII ^e ou du XIX ^e siècle (cliché DSC_0631.JPG). |
| 43 | Figure 33 : Détail des placards maçonnés dans le mur ouest de la cave (éch. 1 m). La rangée inférieure est en place mais celle de dessus a été très remaniée par des transformations tardives. La petite niche a sans doute été remontée lors de la création de la voûte en berceau (cliché DSC_0632.JPG). |

- 43** **Figure 34** : Vue rapprochée des aménagements du mur oriental de la cave (éch. 1 m). Il est possible que ces placards aient été largement remontés lors de la création de la voûte en berceau. Leur montant gauche a été prolongé jusqu'à l'intrados de celle-ci. A droite, le montant du grand soupirail s'appuie contre les vestiges d'un soupirail plus ancien (cliché DSC_0641.JPG).
- 43** **Figure 35** : Détail du parement immédiatement à droite de la rangée inférieure des casiers (éch. 1 m). Un montant en réemploi indique une réfection importante de l'angle Sud-Est de la cave (cliché DSC_0659.JPG).
- 45** **Figure 36** : Elévation du mur sud au niveau du rez-de-chaussée avec les principaux composants archéologiques (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 46** **Figure 37** : Elévation du mur sud au niveau du rez-de-chaussée avec localisation des clichés photographiques.
- 47** **Figure 38** : Vue générale de la moitié orientale du mur sud, prise depuis le Nord-Ouest (cliché DSC_0507).
- 47** **Figure 39** : Vue rapprochée de l'extrémité orientale du mur sud avec la reprise de la maçonnerie associée à l'ajout de la façade en pierre (cliché DSC_0515).
- 47** **Figure 40** : Le parement en pierre de taille de la partie orientale du mur sud avec le début des travées en pans de bois à gauche. Vue prise depuis le Nord-Ouest (cliché DSC_0510).
- 47** **Figure 41** : Vue rapprochée de la relation entre le pan du mur sud en pierre de taille et les solives. Noter les vestiges d'un plancher et les dalles posées sur les solives et le sommet du mur. Il s'agit de la base d'une cheminée ajoutée à la structure d'origine (cliché DSC_0513).
- 47** **Figure 42** : Vue générale de la moitié occidentale du mur sud, prise depuis le Nord-Est (cliché DSC_0529).
- 47** **Figure 43** : Les solives de la partie orientale du rez-de-chaussée, vue prise depuis le nord. A gauche, les solives sont perpendiculaires à la rue et sont assemblées à l'intérieur de la pièce sur une poutre transversale. Des mortaises dans la face inférieure de celle-ci indiquent la présence d'une cloison interne (cliché DSC_0518).
- 48** **Figure 44** : La travée occidentale du mur sud avec la cheminée. Vue prise depuis le Nord-Est (cliché DSC_0552).
- 48** **Figure 45** : Vue générale de la cheminée prise du Nord-Ouest (éch. 1 m). Le piédroit droit a été entaillé par un placard tardif (cliché DSC_0559).
- 48** **Figure 46** : Vue rapprochée du piédroit gauche (est) de la cheminée avec la liaison entre celle-ci et les pans de bois (éch. 1 m). En haut du piédroit, on observe une poutre sciée qui devait soutenir la hotte (cliché DSC_0558).
- 48** **Figure 47** : Détail de la poutre de la hotte du piédroit droit de la cheminée. A l'origine, elle était saillante et portait la hotte de la cheminée (cliché DSC_0576).
- 49** **Figure 48** : Le pan de mur à droite de la cheminée. Des blocs du montant d'une porte sont clairement visibles, chaînés à la maçonnerie du mur sud (cliché DSC_0562).
- 49** **Figure 49** : Vue rapprochée du pan de mur entre la cheminée du rez-de-chaussée et l'ancienne façade arrière de la maison (éch. 1 m). La cloison à droite reprend l'emplacement de l'ancienne façade. Le feuillure d'une porte est visible immédiatement à gauche de celle-ci (cliché DSC_0566).
- 50** **Figure 50** : Détail du parement en petit appareil du mur sud, exposé dans un sondage (cliché DSC_0610).
- 51** **Figure 51** : Elévation du mur nord au niveau du rez-de-chaussée avec les principaux composants archéologiques (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 51** **Figure 52** : Elévation de la partie orientale du mur nord au niveau du rez-de-chaussée (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 52** **Figure 53** : Elévation de la partie occidentale du mur nord au niveau du rez-de-chaussée avec le puits et le mur en pierre de taille (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 53** **Figure 54** : Le mur nord – vue des trois travées en pans de bois de la partie orientale avec la façade sur rue visible à droite (cliché DSC_0530).
- 53** **Figure 55** : Vue générale de la partie orientale du mur sud avec les trois travées en petit module de croix de Saint-André. A la limite gauche de l'image, on observe la transition vers de grand modules en croix de Saint-André (cliché DSC_0534).
- 53** **Figure 56** : Vue rapprochée de la partie orientale du mur nord, prise du Sud-Est. On observe les pans de bois avec les deux modules de croix de Saint-André (cliché DSC_0539).
- 53** **Figure 57** : Le mur nord – détail de la liaison entre les travées en petit et en grand modules de croix de Saint-André (cliché DSC_0536).
- 53** **Figure 58** : Mur nord du rez-de-chaussée - détail de la poutre qui forme la limite entre les deux modules de croix de Saint-André. La mortaise correspond sans doute au linteau d'une porte et la face extérieure a été bûchée, sans doute pour effacer une modénature ou une feuillure (cliché DSC_0546).
- 54** **Figure 59** : Vue générale des solives sciées pour le passage de l'escalier actuel le long du mur nord (cliché DSC_0372.JPG).
- 54** **Figure 60** : Le mur nord - détail de l'assemblage d'une solive entre la sablière haute des pans de bois du rez-de-chaussée et la sablière basse de ceux du premier étage (cliché DSC_0375).
- 54** **Figure 61** : Vue générale de l'extrémité ouest des cloisons en pans de bois du mur nord. A gauche, la maçonnerie en pierre de taille représente le mur de clôture de la limite nord de la parcelle (cliché DSC_0581).
- 55** **Figure 62** : Le mur nord – détail de la liaison entre le mur en pierre de taille et la dernière travée des pans de bois. La poutre horizontale était soutenue à l'origine par deux blocs saillants de l'extrémité orientale du mur (cliché DSC_0583).
- 55** **Figure 63** : Les solives au-dessus de l'emplacement supposé de la cage d'escalier, prise de l'Est. Noter la poutre transversale à gauche avec des mortaises pour une cloison interne. Derrière, une deuxième poutre de rive sert de solive et pour l'ancrage du chevêtre de la cage d'escalier (cliché DSC_0643).
- 55** **Figure 64** : Les solives au-dessus de l'emplacement supposé de la cage d'escalier, prise de l'Ouest. Les mortaises des éléments verticaux de la structure de la cage d'escalier sont visibles (cliché DSC_0646).
- 56** **Figure 65** : Vue générale de la partie ouest du mur nord dans l'ancien espace de cour ou de jardin, prise depuis le Sud-Ouest. A gauche, on observe l'emplacement d'un puits avec le parement en pierre de taille de l'extrémité orientale du mur à droite (cliché DSC_0585).
- 57** **Figure 66** : Le mur nord, au rez-de-chaussée. Vue générale de la partie centrale du parement en pierre de taille, prise depuis le Sud-Ouest. Les deux phases de construction se distinguent clairement (cliché DSC_0601).
- 57** **Figure 67** : Vue générale de la partie occidentale du mur nord en pierre de taille, prise du Sud-Est. Les deux phases de parement sont clairement visibles, séparées par une reprise de la maçonnerie (cliché DSC_0598).
- 57** **Figure 68** : Détail de la reprise entre les deux phases de construction du parement en pierre de taille du mur nord. La reprise pourrait correspondre à la suppression d'un refend ou d'un retour de la partie droite (Est) du mur (cliché DSC_0607).
- 58** **Figure 69** : Vue rapprochée de l'aménagement du puits dans le mur nord (cliché DSC_0589).
- 58** **Figure 70** : Détail du montage clavé du sommet du puits et de l'entaille des blocs du parement du mur au-dessus (cliché DSC_0593).
- 58** **Figure 71** : La cave du n° 17 de la place Planchat. Vue de la maçonnerie cylindrique enfermant le puits dans la partie ouest de la cave (cliché DSC_0589).

- 59 **Figure 72** : Proposition de restitution de l'organisation du rez-de-chaussée à partir des données archéologiques (d'après le fonds informatisé Atelier Christian Gimmonet).
- 60 **Figure 73** : Elévation de la partie occidentale du mur sud au niveau du premier étage avec la cheminée et le pan de mur entre celle-ci et le mur arrière de la maison (relevé S. Bryant, Inrap).
- 61 **Figure 74** : Le mur sud de premier étage en cours de travaux, vue prise depuis le Nord-Est. A gauche (Est), on observe la cheminée orientale tandis que celle de la partie ouest est visible vers la limite droite de l'image. Un sondage ponctuel au milieu du mur a mis en évidence des pans de bois (cliché DSC_0491).
- 61 **Figure 75** : Vue rapprochée du pan de mur entre la façade orientale sur rue (à gauche) et la cheminée (à droite). L'ensemble du mur a été consolidé à cause de l'écartement de la façade (cliché DSC_0324).
- 61 **Figure 76** : La cheminée orientale du premier étage. Détail du parement en pierre de taille de la face latérale du piédroit oriental (cliché DSC_0327).
- 61 **Figure 77** : Le mur sud du premier étage. Vue générale de la cheminée occidentale en cours de travaux, prise depuis le Nord-Est. La maçonnerie est cachée derrière deux épaisseurs de parois récentes (cliché DSC_0331).
- 62 **Figure 78** : Le mur sud du premier étage. Vue générale de la cheminée occidentale en cours de travaux, prise depuis le Nord-Ouest. Le piédroit est partiellement dégagé et présente les mêmes caractéristiques que la cheminée au rez-de-chaussée (cliché DSC_0358).
- 62 **Figure 79** : Le mur sud du premier étage. Détail du piédroit droit de la cheminée occidentale (éch. 1 m). Noter le montage soigné en harpe et besace de blocs peu épais (cliché DSC_0355).
- 62 **Figure 80** : Le mur sud du premier étage. Vue générale du pan de mur entre la cheminée et la façade arrière (ouest) de la maison, éch. 1 m (cliché DSC_0342.JPG).
- 62 **Figure 81** : Le mur sud du premier étage. Détail du sondage réalisé dans le pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade arrière. On observe une structure en pans de bois derrière les enduits de torchis sur lattis (cliché DSC_0346).
- 62 **Figure 82** : Détail du sondage entre la cheminée occidentale et le mur arrière de la maison. La feuillure d'une porte ouvrant depuis l'intérieur est clairement visible à gauche (cliché DSC_0344).
- 62 **Figure 83** : Détail du sondage entre la cheminée occidentale et le mur arrière de la maison. La liaison entre le hourdage et la cheminée est visible à gauche (cliché DSC_0351).
- 64 **Figure 84** : Elévation du mur nord au niveau du premier étage (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 65 **Figure 85** : Le mur nord du premier étage – vue générale des pans de bois en croix de Saint-André de la partie orientale du mur (éch. 1 m). La paroi d'origine est recouverte par une séquence d'enduits (cliché DSC_0299).
- 65 **Figure 86** : Le mur nord du premier étage – vue générale des pans de bois en croix de Saint-André de la partie ouest du mur en cours de dégagement (éch. 1 m). Le parement primitif a été recouvert par un enduit de torchis appliqué sur un lattis en châtaignier clouté sur les pans de bois (cliché DSC_0359).
- 65 **Figure 87** : Le mur nord du premier étage – vue générale du décrochement dans le mur au niveau de l'escalier actuel (cliché DSC_0369).
- 65 **Figure 88** : Vue rapprochée de la première travée de grand module de croix de Saint-André à l'est du décrochement dans le mur (cliché DSC_0371).
- 65 **Figure 89** : Détail de la liaison entre l'extrémité occidentale du mur en pans de bois et la maçonnerie en pierre de taille du mur nord sur la cour derrière la maison. L'extrémité des blocs a été entaillée pour pouvoir loger le lattis ayant servi de support pour un enduit de torchis (cliché DSC_0365).
- 66 **Figure 90** : Elévation de la répartition des différents lambeaux d'enduits observés sur la partie orientale du mur nord, au premier étage (relevé A. Prévot, Inrap).
- 67 **Figure 91** : Les enduits de la partie orientale du mur nord du premier étage – détail des motifs végétaux (?) en vert et en orange vif à gauche du visage humain (cliché DSC_0316).
- 67 **Figure 92** : Les enduits primitifs de la partie orientale du mur nord du premier étage – détail d'un visage humain (en rouge bordeaux) avec des éléments d'une chevelure visibles à gauche (cliché DSC_0494).
- 68 **Figure 93** : Le mur nord du premier étage – vue rapprochée de la liaison entre les deuxième et troisième travées des pans de bois (éch. 1 m). A gauche de la mire, on observe une limite nette de l'enduit de torchis sur lattis de châtaignier. A droite de cette limite, le torchis était appliqué directement sur les enduits antérieurs, sans lattis (cliché DSC_02306).
- 68 **Figure 94** : Le mur nord du premier étage – vue rapprochée de la liaison entre la façade orientale en pierre, plaquée contre l'extrémité du mur nord en pans de bois (cliché DSC_0311).
- 69 **Figure 95** : Elévation de la moitié ouest du mur nord au niveau du deuxième étage (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).
- 70 **Figure 96** : Le mur nord au deuxième étage – vue générale des pans de bois de la moitié ouest, sous le versant occidental de la toiture, prise depuis le Sud-Est (cliché DSC_0379).
- 70 **Figure 97** : Le mur nord au deuxième étage – vue générale des pans de bois de la moitié ouest, sous le versant occidental de la toiture, prise depuis le Sud-Ouest (cliché DSC_0384).
- 70 **Figure 98** : Le mur nord au deuxième étage – détail du retour du décrochement dans le mur (éch. 1 m). Noter l'assemblage avec des pièces diagonales par rapport aux poteaux verticaux des niveaux inférieurs (cliché DSC_0386).
- 70 **Figure 99** : Le mur nord au deuxième étage – vue générale du pan de bois à l'est du décrochement avec le grand élément de contreventement diagonal (cliché DSC_0391).
- 71 **Figure 100** : Le mur nord au deuxième étage – détail d'un poteau en réemploi dans le colombage de la partie ouest du mur (cliché DSC_0383).
- 71 **Figure 101** : Le mur nord au deuxième étage – détail de poutres en réemploi dans le colombage à l'est du décrochement (cliché DSC_0394).
- 71 **Figure 102** : Le mur nord au deuxième étage – vue générale de la moitié orientale sous la toiture mansardée. Un sondage a mis en évidence les pans de bois derrière les parois contemporaines (cliché DSC_0400).
- 71 **Figure 103** : Le mur nord au deuxième étage – détail des colombages découverts par le sondage dans la partie orientale du mur (éch. 1 m). La pièce diagonale correspond à celle observée dans la partie ouest du mur et pourrait faire partie d'une toiture « rives sur rue » ancienne (cliché DSC_0402).
- 72 **Figure 104** : Le mur sud au deuxième étage – un sondage a mis en évidence un arbalétrier et un chevron appartenant sans doute à une ancienne toiture « rives sur rue » (cliché DSC_0398).
- 72 **Figure 105** : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue générale du mur sud, prise depuis l'angle Nord-est de la pièce (cliché DSC_0601bis.JPG).
- 72 **Figure 106** : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée de la travée occidentale avec les pans de bois et la porte insérée à gauche (cliché DSC_0605.JPG).

- 72 **Figure 107** : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue générale du « passage » formé par des poteaux verticaux parallèles au mur sud. Photo prise depuis l'angle Sud-ouest de la pièce (cliché DSC_0609.JPG).
- 73 **Figure 108** : La charpente. Vue générale de l'assemblage de l'extrémité sud. Noter la paire de poinçons rapprochés. Celui de l'extrémité correspond au pignon tandis que le deuxième fonctionne avec la ferme parallèle au mur sud (cliché DSC_0616.JPG).
- 73 **Figure 109** : La charpente. Vue générale de l'assemblage de l'extrémité nord avec poinçon, faitage et sous-faitage (cliché DSC_0617.JPG).
- 73 **Figure 110** : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée de la ferme de la partie inférieure de la charpente dans la moitié orientale du mur sud (cliché DSC_0603.JPG).
- 73 **Figure 111** : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée des vestiges de la cheminée de la phase 2 dans la partie ouest du mur sud (cliché DSC_0636.JPG).
- 76 **Figure 112** : Plan des caves du n° 17 avec localisation des principaux vestiges archéologiques et des clichés photographiques afférents (d'après le fonds de plan de l'Atelier Christian Gimmonet).
- 77 **Figure 113** : La cave sud du n° 17 – vue générale du volume prise depuis l'escalier d'accès en regardant vers la rue à l'Est (cliché DSC_0405).
- 77 **Figure 114** : La cave sud du n° 17 – vue générale du volume occidental de la cave prise depuis le pied de l'escalier en regardant vers l'Ouest. Au milieu, un ouvrage cylindrique marque l'emplacement du puits mitoyen avec le n° 15 au sud. Le mur du fond sert de soutènement pour des remblais dans lesquels la cave a été en partie creusée (cliché DSC_0422).
- 78 **Figure 115** : La cave sud du n° 17 – détail du parement du mur nord de la partie orientale de la cave (éch. 1 m). Noter le contraste entre l'appareillage en moellons dégrossis du mur et celui en moellons d'appareil de la voûte (cliché DSC_0426).
- 78 **Figure 116** : La cave sud du n° 17 – détail de l'appareillage de l'intrados de la voûte, réalisé exclusivement avec des moellons d'appareil en calcaire crayeux (cliché DSC_0430).
- 78 **Figure 117** : La cave sud du n° 17 – détail des traces de taille sur les moellons de la voûte (cliché DSC_0408).
- 79 **Figure 118** : La cave sud du n° 17 – vue de l'articulation entre le volume oriental et celui de la partie ouest. Le raccord entre les deux travées des voûtes est assez maladroit (cliché DSC_0417).
- 79 **Figure 119** : La cave sud du n° 17 – vue générale de la partie centrale de la cave, prise depuis l'Est. A droite de l'image, on observe l'ouvrage de la débouchée de l'escalier à vis. A droite, le décrochement dans la cave correspond à celui visible au rez-de-chaussée dans le n° 15 au sud (cliché DSC_0453).
- 79 **Figure 120** : La cave sud du n° 17 – détail de l'escalier à vis. Vue prise depuis l'Est (cliché DSC_0459).
- 79 **Figure 121** : La cave sud du n° 17 – détail du placard aménagé dans l'épaisseur du mur au pied de l'escalier à vis. Vue prise depuis l'Est (cliché DSC_0460).
- 79 **Figure 122** : La cave sud du n° 17 – vue rapprochée de l'escalier d'accès depuis la rue, accolé à l'extrémité orientale du mur sud (cliché DSC_0413).
- 79 **Figure 123** : La cave sud du n° 17 – détail d'un soupirail ou plutôt d'une trappe d'accès dans les reins de la retombée sud de la voûte. Noter le clavage des blocs de pierre de taille formant l'encadrement de l'ouverture (cliché DSC_0415).
- 79 **Figure 124** : La cave nord du n° 17 – détail de l'escalier d'accès depuis la rue appuyé contre le mur sud de la cave. A l'origine, il s'agit du seul point d'accès car le passage entre les deux caves est une transformation tardive (cliché DSC_0444).
- 79 **Figure 125** : La cave nord du n° 17 – Vue générale du mur ouest, prise depuis le Nord-Est. Noter l'orientation de la voûte, parallèle à la rue (cliché DSC_0436).
- 80 **Figure 126** : La cave nord du n° 17 – Vue générale du mur ouest, prise depuis le Nord-Ouest. Noter l'utilisation d'un petit appareillage en moellons de calcaire pour le mur et de la brique pour la voûte elle-même. Il pourrait agir d'une reconstruction plus tardive (cliché DSC_0439).
- 80 **Figure 127** : La cave nord du n° 17 – détail du placard aménagé dans l'épaisseur du mur ouest, près du sol (cliché DSC_0446).
- 80 **Figure 128** : La cave nord du n° 17 – détail du soupirail dans la partie supérieure du mur ouest avec une couverture de dalles en calcaire (cliché DSC_0450).

Deux formats A1 placés dans une pochette en fin de volume contenant deux coupes longitudinales (nord et sud) de la maison sise 15 place Planchat avec les relevés du bâti effectués pendant l'opération et replacés sur le fonds informatisé réalisé par l'Atelier Christian Gimmonet.



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Centre

Département
Cher (18)

Commune
Bourges

Adresse ou lieu-dit
15-17 Place Planchat

Codes

code INSEE
18.033

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x : 604,275
y : 2231,805
z : environ 130 m NGF

Références cadastrales

Commune
Bourges

Année
2010

section(s)
IN

parcelle(s)
125 et 477

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement :

Propriétaire du terrain

M. Charles Turpin
SCI Patrimoine Berrichon 1 et 2

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
10/0131 du 30 mars 2010

Numéro de l'opération
18.033.604 OP

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
10/0283 du 29 juin 2010

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Atelier Christian Gimmonet
1 rue Littré
18000 Bourges

Nature de l'aménagement

Réhabilitation de bâtiments
anciens

Opérateur d'archéologie

Inrap Centre Ile-de-France

Responsable scientifique de l'opération

Simon Bryant, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Centre Ile-de-France
31 rue Delizy
93698 Pantin cedex
et
Centre archéologique Inrap
525 avenue de la Pomme de Pin
45590 Saint Cyr-en-Val

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
le 16 juillet 2010

fouille
du 19 juillet au 30 juillet 2010

post-fouille
du 16 août au 29 octobre 2010

Superficies

superficie à diagnostiquer :
341 m² (Emprise au sol)

superficie ouverte:
n/a : bâti
environ 400 m² de parements
étudiés

Le rapport de diagnostic

nombre de volumes : 1
de pages : 98
de figures : 128

2 formats A1 placés en fin de
volume

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
 - Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Age du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- ^{nb} Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture (enduits)
- Sculpture
- Inscription
- ...

Etudes annexes

- Géologie (identification de pierres de construction)
- Datation : dendrochronologie
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|--|---|
| Laurent Bourgeau, SRA | Conservateur régional de l'archéologie | Prescription et contrôle scientifique |
| Nathalie Arbaret, SRA | Conservateur du patrimoine | Prescription et contrôle scientifique |
| Simon Bryant, Inrap | Ingénieur de recherches | Responsable scientifique |
| Thierry Massat, Inrap | Adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |

Collaborations

| | | |
|---|--|---------------------------|
| Christophe Perrault, C.E.D.R.E (Besançon) | | Etude dendrochronologique |
|---|--|---------------------------|

Intervenants administratifs

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--|--|---|
| Laurent Bourgeau, SRA | Conservateur régional de l'archéologie | Prescription et contrôle scientifique |
| Nathalie Arbaret, SRA | Conservateur en charge du dossier | Prescription et contrôle scientifique |
| Catherine Rémaury, Inrap | Directrice interrégionale Centre Ile-de-France | Mise en place et suivi de l'opération |
| Martine Petitjean, Inrap | Adjointe administrative | Mise en place et suivi de l'opération |
| Thierry Massat, Inrap | Adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |
| Charles Turpin, SCI Patrimoine Berrichon | Aménageur | Maître d'ouvrage |
| Atelier Christian Gimmonet | Aménageur | Maître d'oeuvre |

Équipe de fouille

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--|
| Simon Bryant, Inrap | Ingénieur de recherches | Responsable scientifique Etude du bâti, relevés |
| Armelle Prévot, Inrap | Assistante d'étude et d'opération | Travaux de fouilles et d'étude du bâti, relevés |

Équipe de post-fouille

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--|
| Simon Bryant, Inrap | Ingénieur de recherches | Coordination scientifique, rédaction des textes |
| Armelle Prévot, Inrap | Assistante d'étude et d'opération | DAO Mise en page du rapport d'opération |

Notice scientifique

Les deux parcelles concernées par cette étude se situent en dehors de l'enceinte antique du Bas Empire mais à l'intérieur des murailles médiévales. Le parcellaire a sans doute été mis en place dès le XIII^e siècle, sinon avant. L'îlot fut détruit par l'incendie général de la ville de 1487.

L'étude archéologique a porté sur les élévations d'une maison (le n° 15 de la Place Planchat, parcelle IN 125, au sud) et sur les caves d'un autre immeuble qui résulte sans doute de l'amalgame de deux parcelles médiévales en une seule (le n° 17 de la Place Planchat, parcelle 1N 477).

Le premier édifice consiste en une maison urbaine avec façade sur rue sur quatre niveaux (cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages) plus les combles. Le deuxième conserve deux travées de caves anciennes mais les élévations contemporaines à celles-ci ont été complètement reconstruites pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Il en va de même pour les façades sur rue et sur cour pour la maison du n° 15.

L'analyse des parements internes du n° 15 a montré l'existence à l'origine d'une maison urbaine dont seulement la salle-basse a été partiellement conservée. Elle consistait en un espace voûté par trois travées de croisées d'ogives avec un accès probable depuis la rue à l'est et un deuxième depuis la cour, à l'ouest. Le profil des nervures, en chanfrein simple ne permet pas de dater la construction avec précision. Une comparaison avec d'autres salles-basses sur Bourges ou Orléans évoque une réalisation au cours du XIII^e siècle. Aucune élévation de ce premier édifice ne subsiste.

La deuxième phase d'aménagement consiste en la construction d'une maison en pans de bois avec des grands et des petits modules de Croix de Saint-André. Elle est datée de 1494-95 par la dendrochronologie. L'analyse de la structure permet de discerner un espace de rez-de-chaussée divisé en deux parties dont la première, d'un tiers de la profondeur totale du bâtiment), donnait sur la rue. Elle était séparée du reste par une cloison en bois dans laquelle deux portes permettaient une circulation entre les deux espaces. La porte nord communiquait sans doute avec une cage d'escalier qui assurait la circulation entre les étages. Celle du sud donnait dans un espace de vie équipé d'une grande cheminée dans la partie ouest du mur sud. Les vestiges d'une porte dans la façade sur cour laissent entrevoir un axe de circulation le long du mur sud ainsi qu'un accès vers la cour derrière.

A l'étage, on observe la superposition de ce même plan avec toutefois la présence d'une deuxième cheminée dans la partie orientale du mur sud.

Le mur nord était enduit et conservait des traces d'un décor figuratif polychrome. La présence d'une porte dans la façade sur cour à ce niveau évoque la possibilité d'un escalier ou d'une galerie extérieure. Cette deuxième phase comporte également la démolition des voûtes en croisées d'ogives de la maison primitive, remplacées par une voûte en berceau. La troisième phase d'aménagement a eu lieu au cours du XVIII^e siècle. Il est probable que la charpente et le deuxième étage de la maison en pans de bois fussent démontés. Le deuxième étage était entièrement reconstruit sur le plan original mais en utilisant beaucoup de bois de récupération. La charpente de la fin du XV^e siècle, probablement orientée pignon sur rue, fut remplacée par une toiture à deux grands versants, rives sur rue. Les parements intérieurs ont été piquetés et recouverts par un enduit de torchis posé dans la partie ouest de la maison sur un lattis de châtaignier cloué sur les pans de bois.

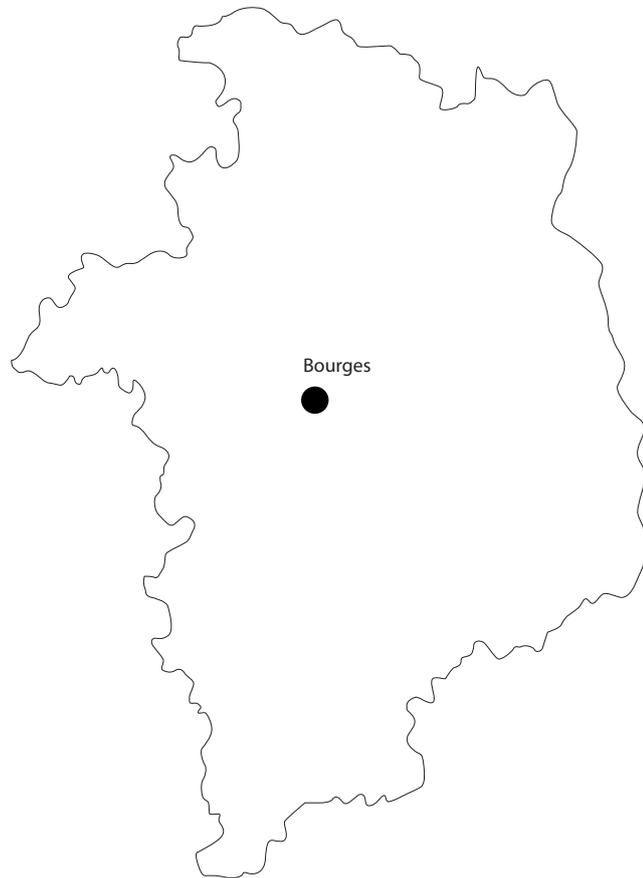
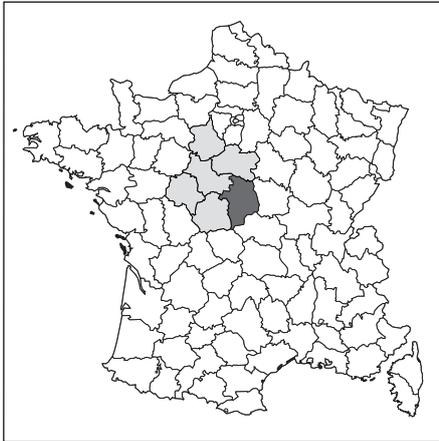
Enfin, les anciennes façades sur rue et sur cour, sans doute des ouvrages mixtes, bois et maçonnerie, furent remplacées par des murs en pierre de taille. Cette transformation a pu se faire ne même temps que la reconstruction du deuxième étage ou plus tard, au cours du XIX^e siècle.

L'étude des caves du n° 17 de la Place, au nord, a montré deux caves perpendiculaires à la rue. Celle du sud présente un plan moins régulier et semble avoir été construite après celle de la première phase de salle-basse du n° 15, au sud. Elle est accessible via un escalier à vis au milieu du mur nord et par un escalier droit depuis la rue, à l'est. Elle est couverte par une voûte en berceau de belle facture réalisée avec de moellons calibrés. On observe également une structure maçonnerie dans la partie ouest qui loge un puits mitoyen avec la maison du n° 15, au sud. La deuxième cave était indépendante de la première, également accessible depuis la rue. Ces deux constructions étaient plus ou moins contemporaines.

Etat du site

Au début du diagnostic archéologique, les parements internes de la maison du n° 15 Place Planchat étaient cachés par deux épaisseurs de cloisons récentes (brique creuse et Placoplâtre). La cave était intacte. Les travaux vont conserver l'ensemble des murs en pans de bois avec une mise en valeur. La cave sera modifiée par le percement d'un passage dans le mur nord permettant la communication avec la cave du n° 17. Sa voûte sera également percée dans la partie orientale sur rue pour un puits d'escalier. Les parements seront rejointoyés et les éléments archéologiques mis en valeur. L'organisation générale des parcelles sera conservée.

Localisation de l'opération



Cher,
Bourges,
15-17 place Planchat

x: 604,275
y: 2231,805
z: environ 130 m NGF

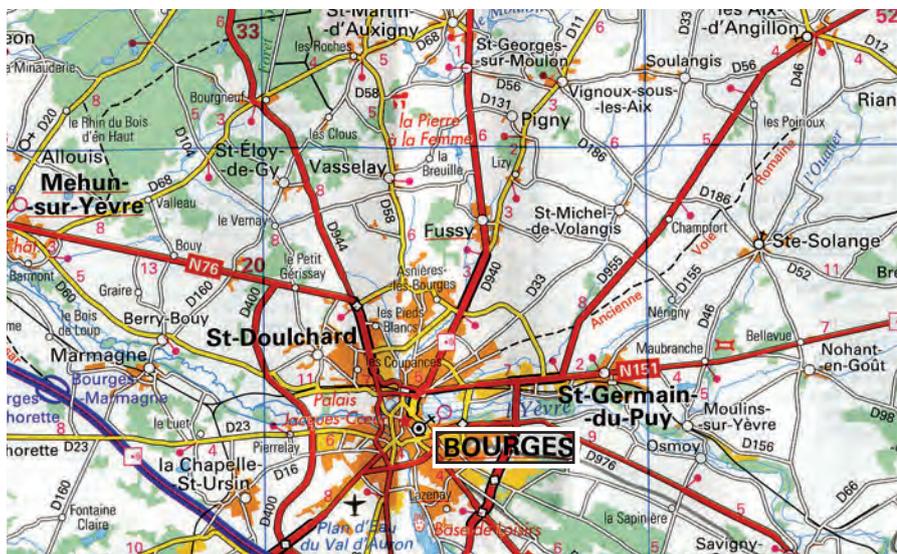


Figure 01 : Localisation générale du site avec extrait de la carte IGN au 1/250 000^{ème}.

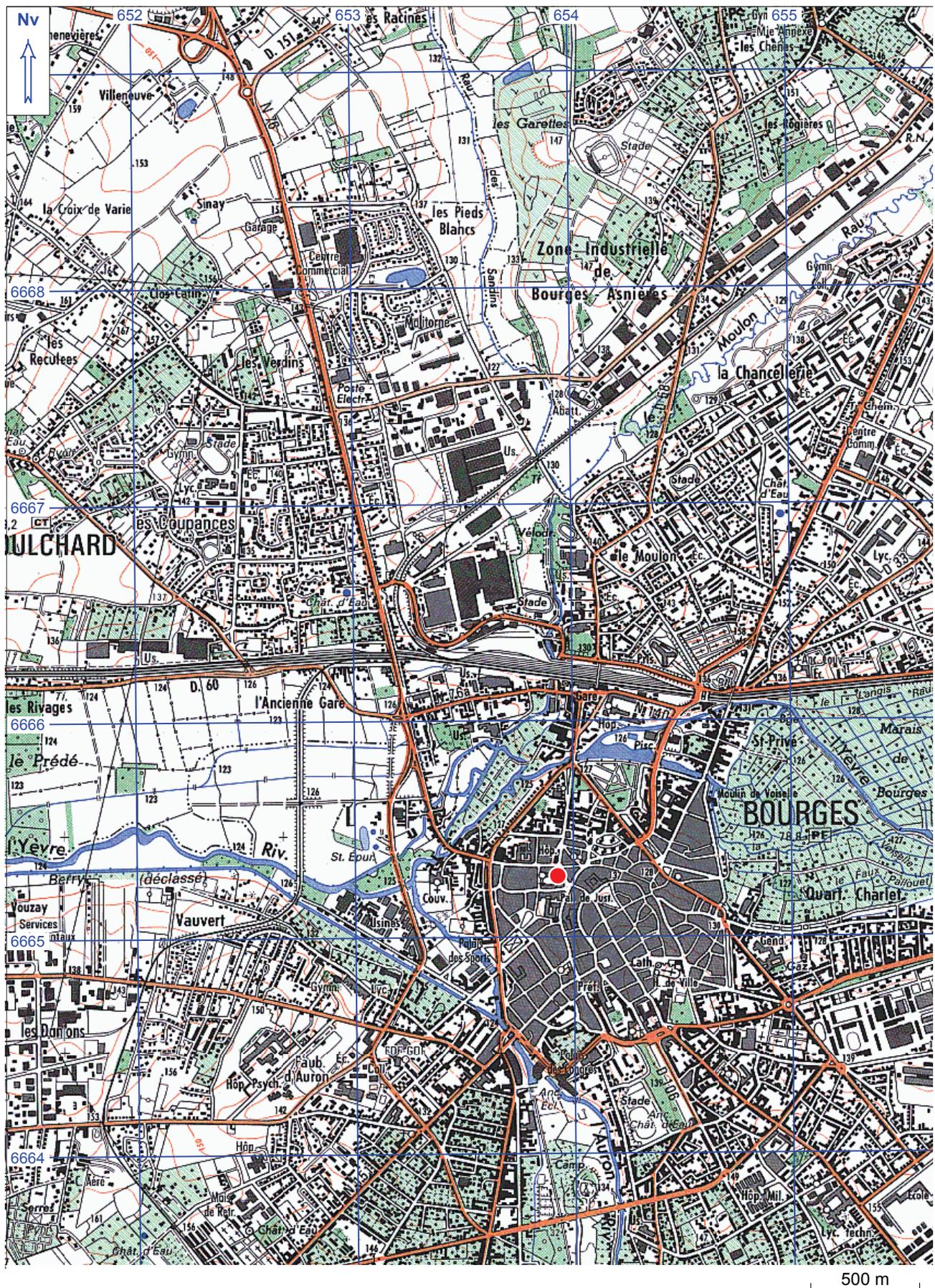
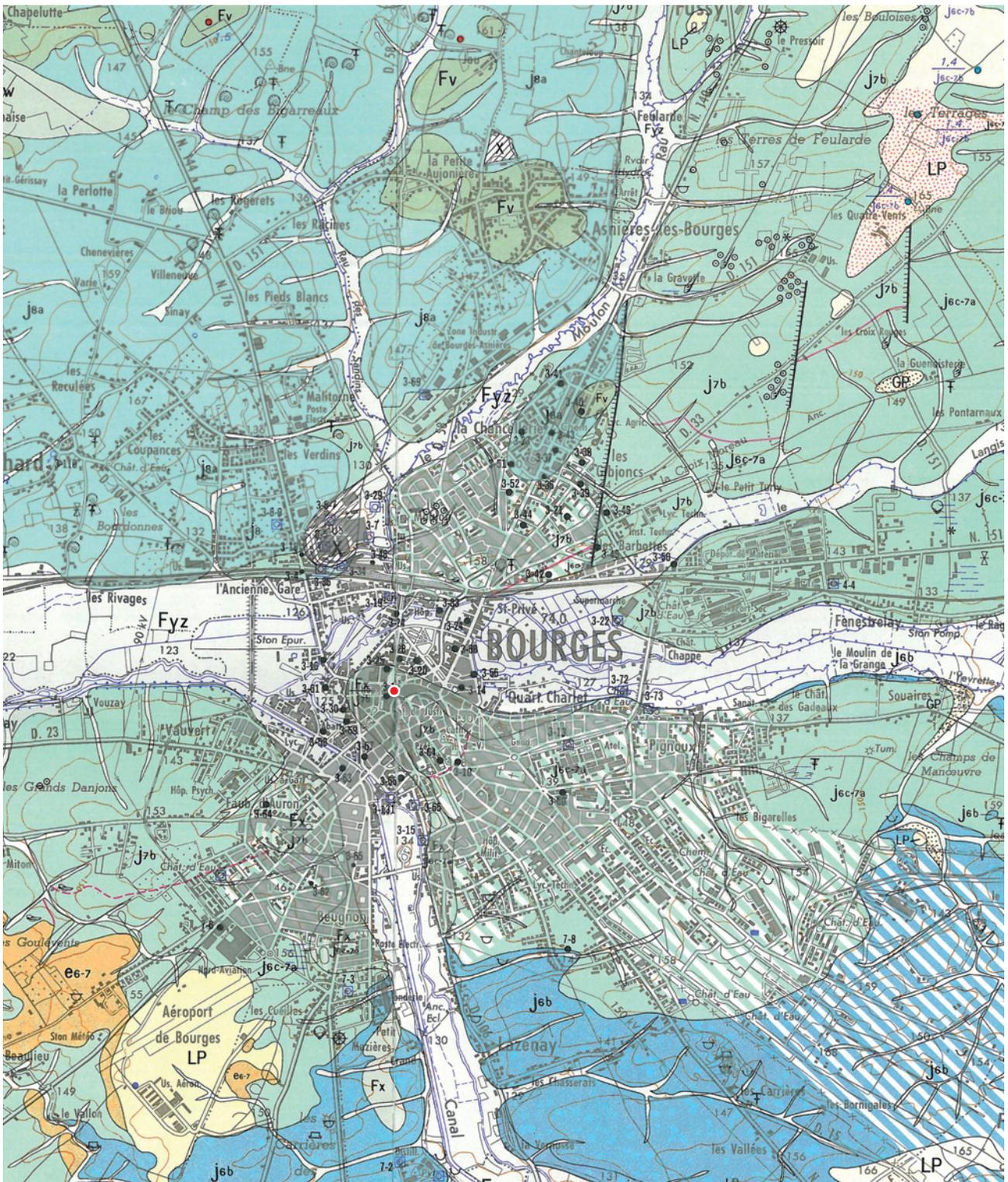


Figure 02 : Localisation du site, extrait de carte au 1/25 000^{ème}, Carto Exploreur, copyright IGN, projection Lambert II étendu/NTF, grille Lambert 93/RGF 93.



| FORMATIONS SUPERFICIELLES ET QUATERNAIRES | | FORMATIONS TERTIAIRES | | Jurasiques | |
|---|--|-----------------------|---|--|---|
| X | Rembais et terrassements hors agglomération | p7 | Sables argileux grossiers gris équivalent possible des Sables de Rosières | Jab-3 | Kimmeridgien supérieur - Portlandien : Calcaire du Barrois |
| LP | Couverture éolienne limono-argileuse et sableuse ("Worm") 1 - Sable abondant | Eocène - Oligocène | Ludien à Stampien : Calcaire et Argile lacustre du Berry X Affourcements à quartzite, * blocs épars * Conglomérat à éléments siliceux | Jm | Kimmeridgien supérieur : Marnes de Saint-Douchard |
| GP | Dépôts cryostatiques : grès calcaires | Eocène | Argile à minerais de fer psittacique | Kimmeridgien inférieur : calcaires de la butte d'Archelet * - niveau à glaucosité du sommet ** - niveau à oolithes dissimulées | |
| Fyz | Alluvions anciennes, subactuelles et actuelles des rivières et colluvions argilo-sableuses des fonds de vallées 1 - Anciens chenaux tracés d'après photographes aériennes | Orléanais | Complexe fluviatile du Bois du Mornet : argiles, sables, galets et blocs (quartz, chailles et conglomérat) | Jb-1 | Kimmeridgien inférieur - Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur |
| Fx | Alluvions anciennes sableuses avec passées à éléments de grès calcaires | Orléanais | | Jb-2 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires de la Guemistierge |
| Fv | Alluvions anciennes sableuses avec passées à éléments de grès calcaires (non différenciées de Fv sur la rive gauche du Cher) | Orléanais | | Jb-3 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins supérieurs |
| Fv | Alluvions anciennes : sables, graves et argiles | Orléanais | | Jb-4 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-5 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-6 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-7 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-8 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-9 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-10 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-11 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-12 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-13 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-14 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-15 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-16 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-17 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-18 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-19 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-20 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-21 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-22 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-23 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-24 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-25 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-26 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-27 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-28 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-29 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-30 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-31 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-32 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-33 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-34 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-35 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-36 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-37 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-38 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-39 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-40 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-41 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-42 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-43 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-44 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-45 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-46 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-47 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-48 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-49 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-50 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-51 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-52 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-53 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-54 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-55 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-56 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-57 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-58 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-59 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-60 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-61 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-62 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-63 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-64 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-65 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-66 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-67 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-68 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-69 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-70 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-71 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-72 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-73 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-74 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-75 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-76 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-77 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-78 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-79 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-80 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-81 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-82 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-83 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-84 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-85 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-86 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-87 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-88 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-89 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-90 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-91 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-92 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-93 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-94 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-95 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-96 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-97 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-98 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-99 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |
| | | Orléanais | | Jb-100 | Orléanais supérieur : Kimmeridgien inférieur : Calcaires fins inférieurs |

Figure 03 : Extrait de carte géologique au 1/50.000^{ème} (BRGM, n° 519, Bourges).

Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC
n° 10/0131 du 30 mars 2010



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ portant prescription de diagnostic archéologique relatif au projet de réhabilitation de deux immeubles 15-17 place Planchat à Bourges (Cher)

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;
- Vu la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;
- Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;
- Vu l'arrêté n°04/0132 du 3 juin 2004 portant définition de zones de présomption de prescription archéologique sur la commune de Bourges (Cher) ;
- Vu l'arrêté du 12 décembre 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la communauté d'agglomération de Bourges, Bourges Plus ;
- Vu l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu le dossier de demande de permis de construire n° PC1803309M0361, déposé auprès de la ville de Bourges (Cher) le 23 décembre 2009 par la société Patrimoine Berrichon 1, 21 rue Lhomond, 75005 Paris, relatif au projet de réhabilitation de deux immeubles sur des terrains situés 15-17 place Planchat à Bourges (Cher), cadastrés IN 125 et 477, reçu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie, le 12 mars 2010 ;

Considérant que les deux maisons de ville, objet des travaux, sont construites au cœur de la ville du Haut Empire et de l'époque médiévale au débouché de la porte nord occidentale de l'enceinte du Bas Empire dite "Porte Neuve", au sein d'une organisation parcellaire singulière (parcelles en lanière en arc de cercle) ainsi que dans le prolongement d'un ensemble monumental antique dont les vestiges ont été mis au jour en 1986 lors des fouilles réalisées à l'emplacement du C.E.S. Littré, 34 rue Littré (site n° 18.033.446.AH), et qu'elles présentent en elles-mêmes un intérêt archéologique en tant qu'élément du tissu bâti médiéval ou moderne, tant dans leurs élévations qu'en ce qui concerne les caves qui les supportent, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique est prescrit sur les terrains faisant l'objet du projet de réhabilitation de deux immeubles, sis en :

Région : CENTRE
Département : Cher
Commune : BOURGES
Localisation : 15-17 place Planchat
Cadastre : IN 125 et 477
Emprise : 341 m²

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

Principes méthodologiques :

Avant le démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Le diagnostic sera réalisé sous la forme d'une reconnaissance des parties constituantes des édifices, des sous-sols à la charpente. Dans les caves, une attention particulière sera portée à la détection de possibles vestiges antiques, mais également à la profondeur du ou des niveaux de cave, à la définition de leur emprise au regard du bâti en élévation, aux aménagements architecturaux ou domestiques éventuels. Dans les maisons elles-mêmes, le diagnostic devra permettre d'apprécier le degré de conservation de la distribution d'origine et des ouvertures, et de recueillir toutes

informations susceptibles d'apporter des éléments relatifs à la datation, au mode de construction des maisons et de leur couverture et à leurs éventuelles transformations. Le cas échéant, des prélèvements pour dendrochronologie seront effectués dans le bois d'œuvre, charpente et ossature. Le diagnostic sera complété d'une étude documentaire visant notamment à comprendre l'anomalie parcellaire.

Les structures identifiées devront être analysées par tout moyen approprié (fouille partielle, piquetages en tant que de besoin etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et photographiques et être localisées sur un plan.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L. 523-14 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Patrimoine Berrichon 1, à la ville de Bourges, à la communauté d'agglomération de Bourges, Bourges Plus et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Copie certifiée conforme
à l'original

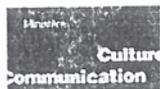
Fait à Orléans, le 30 MARS 2010

Pour le Préfet de la région Centre
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,

Jean-Claude VAN DAM

Destinataires :
Société Patrimoine Berrichon 1
Ville de Bourges
Bourges Plus
Inrap

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC n° 10 0131

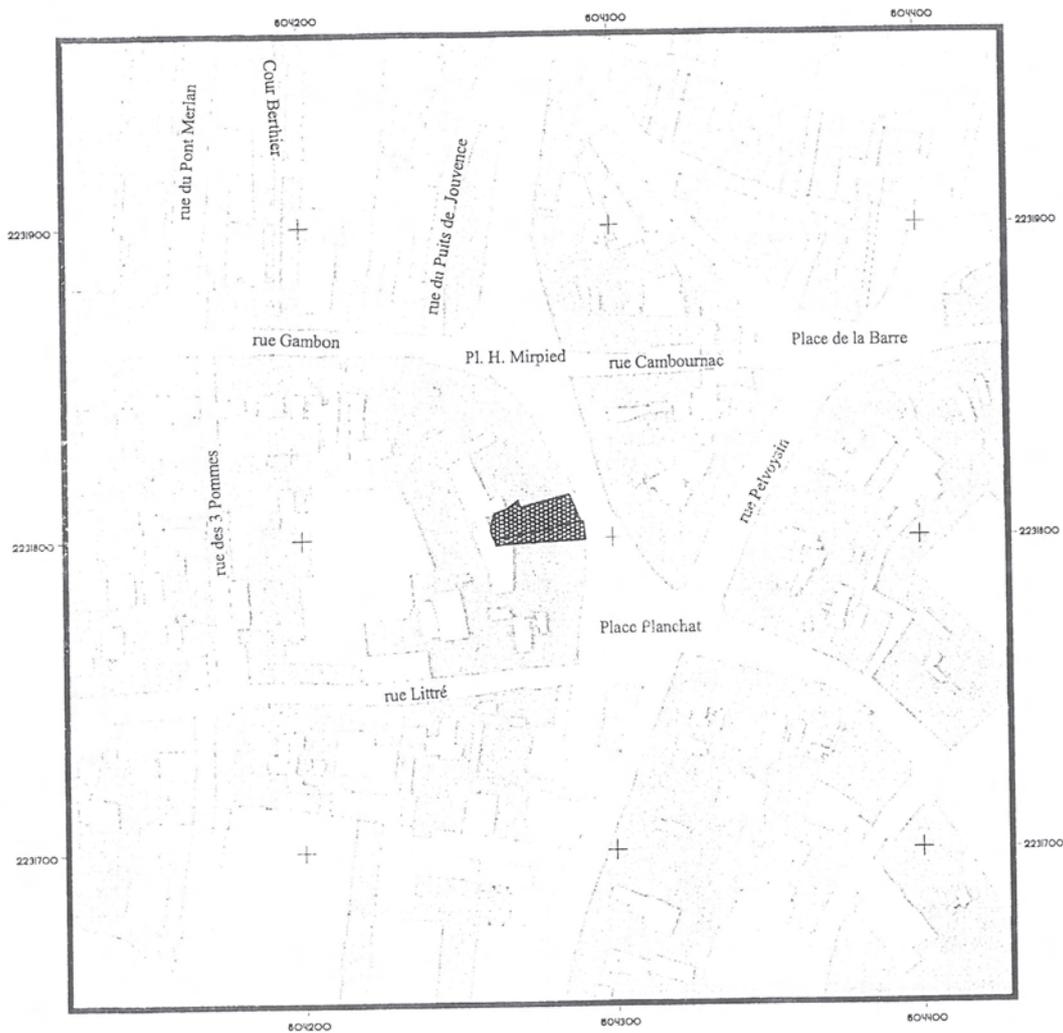


Préfecture de la région
Centre
Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

BOURGES (Cher)

projet de réhabilitation de deux immeubles situés 15-17 Place Planchat

Plan annexé à l'arrêté de prescription de diagnostic n°10/0131



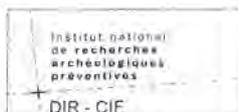
1:2000

 Localisation du diagnostic

© cadastre (DGI)
Communauté d'agglomération de Bourges Plus
"reproduction interdite"

D.R.A.C. / S.R.A. / N. Arbaret / édition mars 2010

Fiche d'opération



FICHE D'OPÉRATION DE DIAGNOSTIC

N° 4757

réf. INRAP : 2010.4757.d
ref SRA : 10/0131
code gestion : AA06154201

1. IDENTIFICATION :

COMMUNE : BOURGES

SITE : 15-17 place Planchat

Réf. Cadastres : IN 125 et 477

Département : 18 Cher

AST : MASSAT, Thierry

Surface : 341 m² Type d'opération : Urbain

Date de notification : 31/03/2010

projet envoyé le :

Date demande de modification :

modification envoyée le :

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le projet porte sur un ensemble de trois maisons en pans de bois, situées au coeur de la ville antique et médiévale, au débouché de la porte nord ouest de l'enceinte du Bas Empire, au sein d'une organisation parcellaire singulière. Deux de ces maisons ont été rasées et reconstruites en 1960, pour répondre à des obligations d'alignement. Seuls subsistent leur sous sol médiéval. La façade de la troisième a été reconstruite au XVIIe. Ce bâtiment comporte une cave voûtée et des restes d'arcs d'ogives. Les travaux de réhabilitation, déjà partiellement engagés avec l'enlèvement de certains doublages, sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante. Il procédera à une étude documentaire, afin notamment de rechercher des éléments de réponse concernant l'anomalie parcellaire. Le diagnostic prendra la forme d'une reconnaissance d'une étude de bâti des édifices, des sous-sols à la charpente. Seront recherchés les éléments de chronologie et de datation de la construction d'origine et des transformations postérieures. Un sondage manuel sera pratiqué dans la cave de la maison la mieux conservée, afin de vérifier la présence éventuelle d'un second niveau de caves ou l'existence de niveaux antiques conservés.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours)

| <u>Préparation</u> | | <u>Terrain</u> | | <u>Etude</u> | |
|---------------------|---|-------------------------------|----|---|----|
| Encadrement | 3 | Encadrement | 10 | Encadrement | 10 |
| Techniciens | | Techniciens | 10 | Techniciens | 10 |
| Spécialistes | | Spécialistes | | Spécialistes | |
| Topographie | | Topographie | 1 | Topographie | |
| Moyens particuliers | | Moyens particuliers | | Moyens particuliers | |
| 1 véhicule x 3j | | 1 véhicule+cantonnements x 5j | | Provision pour analyses dendrologiques, si les prélèvements sont possibles) | |
| | | Réserve technique 1000€ | | | |

6. DELAIS DE REALISATION

préparation 3 terrain 10 étude 10 rendu du rapport 60

7. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le rapport sera réalisé en conformité avec les conditions énumérées dans l'arrêté du 27 septembre 2004 réglementant les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

PJ : plan de la zone d'intervention

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARR-DESIG-RESP

N° **DIAG - 10/0283**

10/NA/AB0852

Arrêté portant désignation du responsable scientifique
d'une opération d'archéologie préventive prescrite par
arrêté n° 10/0131 du 30 mars 2010

LE PREFET DE LA REGION CENTRE

VU le Code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 10/0131 en date du 30 mars 2010

ARRETE

Article 1er

Monsieur Simon BRYANT, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Centre archéologique d'Orléans, 525, Avenue de la Pomme de Pin à Saint-Cyr-en-Val, est désigné comme responsable scientifique de l'opération de diagnostic archéologique,

concernant en région Centre

Département : Cher

Commune : **BOURGES**

Localisation : 14-17 Place Planchat

Parcelles : IN 125 et 477

N° Site : 018.033.604OP

Programme : Tous programmes, toutes périodes

Organisme de rattachement : Institut national de recherches archéologiques préventives

Article 2 - prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et à l'opérateur.

Fait à Orléans, le

29 JUIN 2010

Destinataires : Intéressé, opérateur

Pour le Préfet de la région Centre,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de
l'archéologie,


Laurent BOURGÉAU.

II. Résultats



Figure 05 : Plan de la ville de Bourges en 1563 avec localisation de la zone d'étude (extrait de «Plan de Bourges en 1567», anonyme, XIX^{ème} siècle, A.D. Cher, 4Fi A21).



Figure 06 : Extrait du cadastre de 1816 avec la localisation des parcelles étudiées (A.D. Cher 033/68, section L, 1816)

1. Introduction

1.1. Localisation du site

La Place Planchat se trouve dans la partie nord du centre ville, à 600 m au nord-ouest de la cathédrale (fig. 01-04). Elle est plus ou moins rectangulaire avec une longueur de 68 m nord-sud sur 32 m est-ouest, formée par le carrefour de plusieurs rues anciennes : la rue des Arènes qui vient du sud-ouest et se prolonge vers le nord-est, prenant l'appellation de la rue de Pellevoysin au nord de la place (fig. 04). La partie sud de celle-ci est définie par la rue Littré en provenance de l'ouest tandis que la rue du Commerce débouche sur le côté oriental de la place. Finalement, à l'angle nord-ouest de l'espace, l'avenue Jean-Jaurès (RN 140) part vers le nord-ouest. Les bâtiments concernés par cette intervention se situent vers l'angle nord-ouest de la place, aux n° 15 et 17 (fig. 04).

1.2. Le contexte historique et archéologique

La place Planchat se trouve juste en dehors de l'enceinte du Bas Empire mais à l'intérieur de l'enceinte médiévale. La situation dans la ville ancienne est lisible sur un plan du milieu du XVI^e siècle (fig. 05) et sur le cadastre de 1816 (fig. 06). Ce dernier indique clairement la forme des parcelles « en lanière », délimitées à l'est par la rue et à l'ouest par les jardins du couvent des Petites Sœurs. La Place Planchat n'existait pas en tant que telle car son emprise actuelle était occupée par un îlot de maisons, démolies au cours du XIX^e siècle. Le quartier avait été en grande partie détruit par le grand incendie de 1487 (fig. 07).

Etendue supposée de l'incendie de 1487, rapportée sur le plan de la ville de Bourges dressé par Nicolas De Fer 1705. D'après 1487 la vieille ville en flamme, publié par Université populaire du Berry 1988.

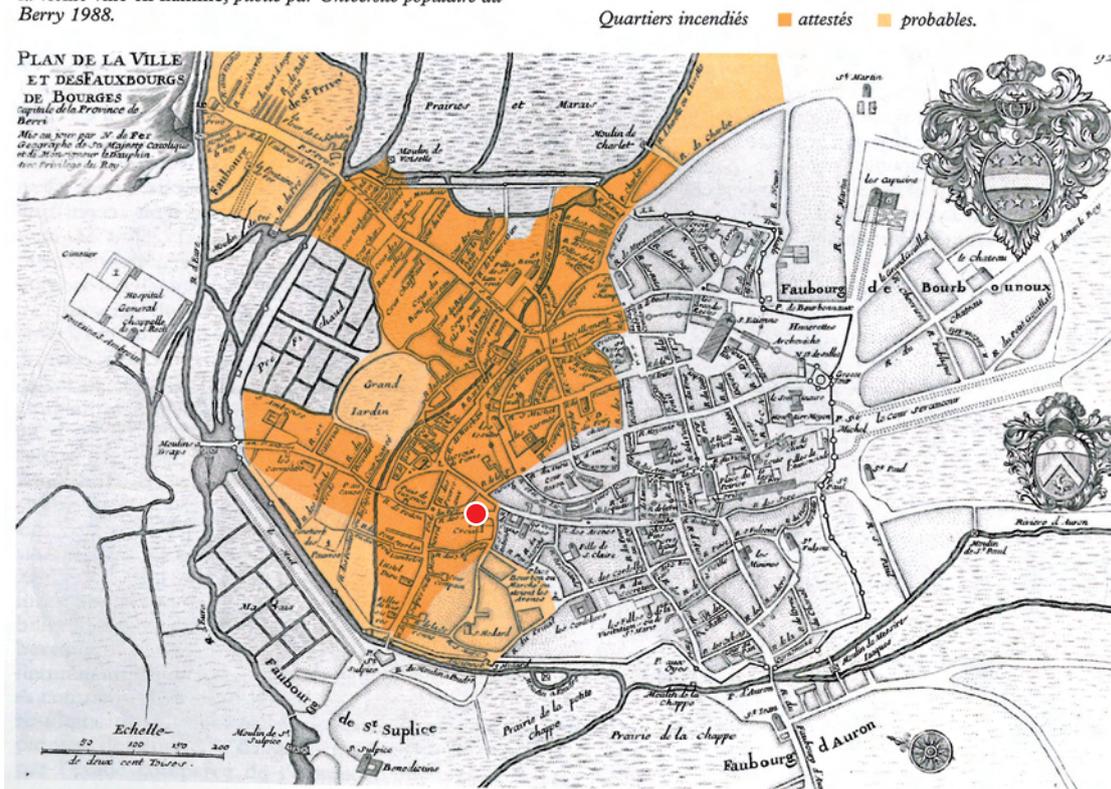


Figure 07 : Plan de la ville de Bourges avec les étendues de l'incendie de 1487 (extrait de Chazelle 1997 : 6).

1.3. Le contexte géologique

Bourges est située sur l'arc des calcaires du Jurassique qui forme la limite méridionale du bassin Parisien (fig. 03). Cette bordure repose sur les terrains variés du Trias à une cinquantaine de kilomètres au sud tandis que les premiers sédiments du Crétacé affleurent à une dizaine de kilomètres au nord de la ville. Celle-ci est en partie sur les calcaires de la Guenoiserie (étage du Kimmeridgien inférieur et de l'Oxfordien supérieur (j6-7a) et sur ceux de la butte d'Archelet du Kimmeridgien inférieur (j7b). Les premiers affleurent dans une bande au nord-est, sur la rive droite de l'Yèvre tandis que les seconds s'étendent vers le sud-ouest sur la rive gauche. Immédiatement au sud, on observe les strates de l'Oxfordien supérieur (j6b et j6a) tandis qu'au nord, les gisements plus récents du Kimmeridgien supérieur (j8a) s'étendent sur 7 km environ avant d'être recouverts par le calcaire du Barrois du Kimmeridgien supérieur – Portlandien (j8b-9) vers le bourg de Saint-Eloy-de-Gy. Finalement, à 4 km à l'ouest, les formations du Jurassique sont couvertes par des dépôts tertiaires, notamment des calcaires lacustres du Berry (étages Ludien – Stampien, e7 – g1-2). Il en résulte une variété importante de calcaires potentiellement disponibles pour la construction.

1.4. Cadre et objectifs de l'étude

L'intervention archéologique décrite dans ce rapport a été réalisée dans le cadre d'un projet de réhabilitation de deux immeubles mitoyens dans la vieille ville. Situé juste à l'extérieur de l'enceinte gallo-romaine mais à l'intérieur des murailles médiévales, un des bâtiments présentent des éléments de constructions anciennes sous la forme de murs en pans de bois. La situation du bâtiment, la nature des parois en pans de bois, composées d'un grand module en croix de Saint-André et l'importance des travaux projetés ont conduit à l'émission d'une prescription de diagnostic archéologique par le Service régional d'archéologie. Celle-ci stipule la recherche d'éventuels niveaux d'occupation de l'Antiquité ou de toute autre période dans l'emprise des bâtiments et plus particulièrement dans la cave. En plus des vestiges enfouis, le diagnostic devait déterminer autant que possible l'organisation d'origine de la construction médiévale en ce qui concerne les ouvertures, les plans de circulation entre les niveaux et les éventuels aménagements domestiques ou artisanaux. L'évolution des espaces et la chronologie des changements est à préciser au moyen d'une analyse stratigraphique des murs, complétée par des prélèvements dendrochronologiques. Finalement, le croisement des données du terrain avec celles issues de recherches

documentaires devrait essayer d'expliquer une anomalie dans le parcellaire entre le n° 15 et le n° 17 de la Place Planchat.

1.5. L'état actuel du site

Dans son état actuel, l'ensemble bâti que représentent les numéros 15 et 17 de la Place du Planchat consiste en deux parcelles dont celle du sud, cadastre IN 125, présente une largeur de 6 m environ pour une profondeur totale de 28,80 m par rapport à la rue qui forme la limite orientale de l'emprise (fig. 08, 09). La parcelle au nord, cadastre IN 477, est presque aussi profonde à 28,20 m mais sa largeur de 9,50 m indique l'amalgame de deux parcelles anciennes. Cette hypothèse est confirmée par l'existence de deux volumes de caves. Il faut noter deux anomalies dans les limites de la parcelle IN 477. Dans la limite entre celle-ci et la parcelle IN 125, on observe un décrochement de 1,10 m vers le nord à une distance de 8,60 m de la façade sur rue. La limite nord de la parcelle IN 477 est également perturbée par la parcelle IN 127 qui présente une largeur de 5,80 m pour une profondeur de 17,80 m. Ce découpage pourrait correspondre aux contraintes d'implantation d'une maison dans un espace irrégulier. Globalement, on peut estimer que la parcellaire conserve l'essentiel de sa disposition primitive composée d'étroites parcelles « en lanière » d'une largeur de 4,50 à 5,50 m environ pour une longueur de 28 m, soit une organisation typiquement médiévale.

Les constructions existantes font l'objet d'un projet de réhabilitation destiné à créer des espaces de bureau ou de commerce au rez-de-chaussée avec des unités de logement aux étages. La maison sise au n° 15 consiste en un corps principal de bâtiment avec un niveau de cave et deux étages dont un sous combles. Sa profondeur est de 12,40 m par rapport à la rue. Derrière, l'espace était une cour ouverte à l'origine avec un petit bâtiment au fond de la parcelle (fig. 10). La cour a été partiellement couverte par des terrasses en béton mais la maison conserve une disposition courante à Bourges où une galerie plus ou moins fermée sur deux voire trois niveaux sert de coursive reliant le bâtiment principal à des annexes au fond de la cour. La façade sur rue est en pierre de taille à l'exception du rez-de-chaussée qui a été lourdement transformé par la devanture d'un restaurant rapide (fig. 11, 12). La façade arrière a également été très modifiée par des ouvertures récentes (fig. 13). La toiture actuelle présente un profil mansardé avec le faîtage parallèle à la rue et semble être le résultat d'un rehaussement d'une toiture plus ancienne.

Le bâtiment du n° 17 ne présente quasiment plus d'intérêt archéologique. La façade sur rue a été reculée de 1 m environ lors d'un plan d'alignement pendant les années 1960 et l'intérieur a été totalement refait. Seule l'organisation générale avec le système de

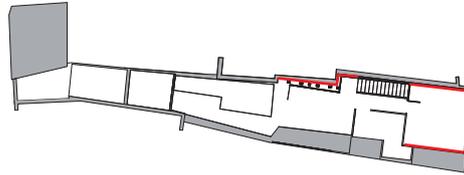
coursives couvertes entre la maison et les annexes en fond de cour a été conservée. Néanmoins, deux travées de cave voûtée indiquent la présence à l'origine de maisons médiévales. Ces vestiges sont bien conservés et présentent des caractéristiques qui méritent une certaine attention.

Figure 08 : Plan général du bâtiment par niveau avec localisation des principaux éléments composants. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet).

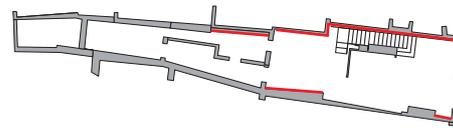
Figure 09 : Coupe longitudinale du bâtiment du n° 15 place Planchat et du n°17 place Planchat. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet).

08

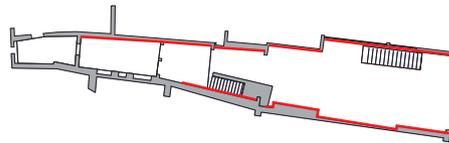
2eme étage
15 place Planchat



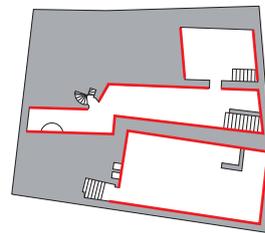
1er étage
15 place Planchat



RDC
15 place Planchat



caves
15-17 place Planchat



— localisation des principales observations archéologiques



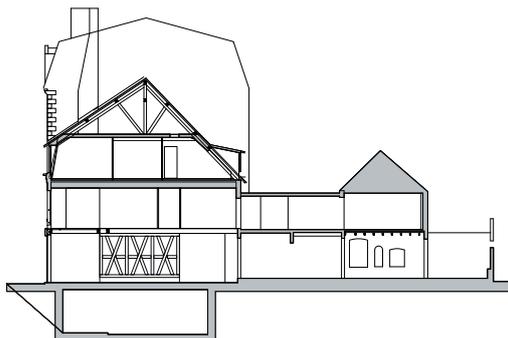
09

E

O

E

O



15 place Planchat



17 place Planchat



Figure 10 : L'espace de la cour et des terrasses pendant les travaux – vue générale prise depuis la fenêtre du deuxième étage. Noter le bâtiment annexe en fond de cour et la coursive contre le mur nord (à gauche) de la propriété (cliché DSC_0678.JPG).



Figure 11 : Vue générale de la place Planchat depuis le nord en regardant vers le Sud-Ouest. A droite, on observe la façade orientale du n° 15 qui conserve son emplacement d'origine par rapport à celle du n° 17, alignée dans les années 1960 et visible à l'extrémité gauche de l'image (cliché DSC_0669).

1.6. Méthodes et moyens mis en œuvre

L'intervention sur le terrain a mobilisé une équipe de deux personnes pendant une durée de dix jours avec le même temps consacré au travail de post-fouille. L'ensemble des vestiges observés a fait l'objet de relevés en élévation à l'échelle de 1 :20, doublés d'une couverture photographique sur support numérique. L'enregistrement des vestiges a été fait selon les principes de l'archéologie urbaine avec l'isolation et la numérotation en continu des unités stratigraphiques ou fonctionnelles de construction. Les relevés et les observations archéologiques ont pu être reportés sur un fonds de plan informatisé réalisé par l'architecte maître d'œuvre à partir de ses relevés sur le terrain. Les axes de repère ont été implantés à l'aide d'une lunette de chantier afin de pouvoir assurer un calage

entre les élévations mais ils n'ont pas été reliés au nivellement général. Les altitudes restent donc relatives, calées par rapport au niveau du sol à l'extérieur, devant la façade.

1.6.1. Les contraintes du terrain

Comme il a été mentionné ci-dessus, la maison du numéro 17 de la place Planchat a été trop transformée pour présenter un quelconque intérêt archéologique. Seules les caves ont fait l'objet d'observations sur les constructions anciennes. Pour l'édifice du numéro 15, l'ensemble des parements internes conserve des vestiges de constructions anciennes, depuis la cave jusqu'aux combles. L'accès à ces vestiges était rendu possible par la présence des escaliers contemporains et les coursives.



12

En revanche, les maçonneries et constructions anciennes étaient cachées derrière d'épaisses couches d'enduits béton en ce qui concerne l'espace de la cour et par deux étapes de doublage pour les murs de la maison – un premier parement en briques creuses montées au plâtre ou au mortier puis des parois en Placoplatre montées sur rails métalliques. Il a fallu également compter avec des cloisons internes. L'étendu de ces aménagements était tel qu'un décapage intégral n'était pas envisageable. Il a donc été décidé d'effectuer des sondages ponctuels dans certains murs ou de ne décaper que des zones sensibles.

La réalisation de sondages dans certains enduits cimentés ou la démolition de certaines parois en briques creuses n'étaient possibles qu'avec l'aide d'un marteau-burineur électrique. La solidité de certaines maçonneries était telle qu'un démontage manuel était totalement exclu. Les travaux de décapage ont nécessité une proportion non négligeable du temps (trois jours sur les dix alloués) et on peut se poser la question de la coordination du chantier archéologique par rapport aux travaux de démolition prévus. En revanche, l'absence de co-activité a permis à l'équipe archéologique de travailler dans une certaine sérénité, gérant le temps disponible en fonction des choix scientifiques et non pas en fonction de l'avancement des travaux.

1.7. Présentation des résultats

Les vestiges archéologiques seront présentés d'abord de manière descriptive et analytique par niveau et par grand ensemble, à commencer avec la cave. Dans la mesure du possible, chaque ensemble sera présenté de manière chronologique avec des considérations sur les relations stratigraphiques.



13

Figure 12 : Le site au début des travaux – vue générale de la façade orientale prise depuis la rue (cliché DSC_0667).

Figure 13 : La façade arrière du n° 15 pendant les travaux – vue générale au niveau du premier étage (cliché DSC_0674.JPG).

2. Les résultats de l'intervention sur le terrain

2.1. La cave

La cave consiste en un espace rectangulaire de 8,70 m est-ouest sur 4,95 m nord-sud, actuellement couverte par une voûte en berceau en plein cintre avec une hauteur sous clé de 3,10 m (fig. 14 - 16).

L'accès se fait depuis l'ancienne cour au moyen d'un escalier droit parallèle au mur sud et qui débouche via une porte dans l'angle sud-ouest du mur occidental. Une autre entrée depuis la rue (actuellement condamnée) est visible dans l'angle nord-est sous la forme d'un escalier droit parallèle au mur nord, soutenu par un arc en demi-berceau et séparé du reste de la cave par un massif maçonné.

Les murs est et ouest possèdent des ouvertures dont des placards aménagés dans l'épaisseur du mur et des soupiraux (fig. 17, 18). Le sol est en terre battue mais un niveau de dallage dans la partie ouest et un autre dans la partie orientale indique deux phases de sol en dur.

L'analyse des parements internes de la cave a permis de mettre en évidence deux phases majeures de construction, dont une première couverte par trois travées de croisées d'ogives qui a été remplacée par une voûte en berceau.

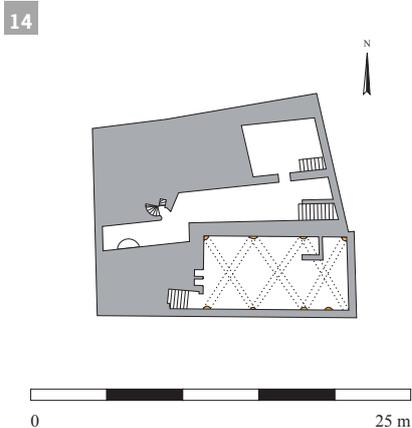


Figure 14 : Plan de la cave du n° 15 avec les vestiges archéologiques observés. (d'après le fonds de plan informatisé de l'Atelier Christian Gimmonet).

Figure 15 : Vue générale de la cave prise depuis l'angle Sud-Ouest en regardant vers l'Est. Au fond, à gauche, on observe l'escalier d'accès depuis la rue de la deuxième phase de construction. A droite, le mur de fond possède des vestiges de placards intégrés dans l'épaisseur du mur (cliché DSC_0618.JPG).

Figure 16 : Vue générale de la cave prise depuis l'Ouest. A gauche, la porte représente un accès primitif depuis la cour. A droite, le mur occidental possède des vestiges de placards identiques à ceux du mur oriental (cliché DSC_0628.JPG).



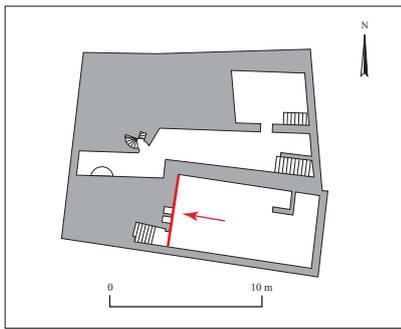


Figure 17 : Élévation du mur Ouest de la cave avec les principales unités de construction (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

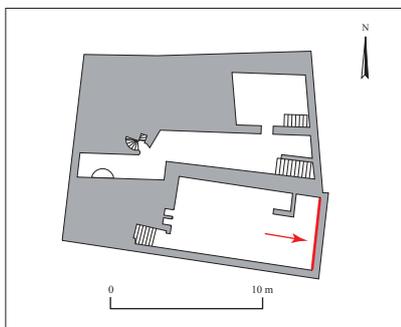
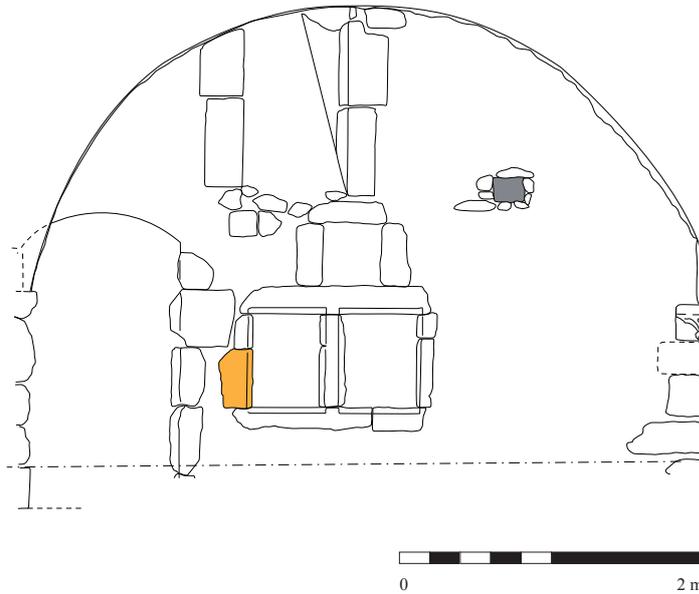


Figure 18 : Élévation du mur Est de la cave avec les principales unités de construction (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

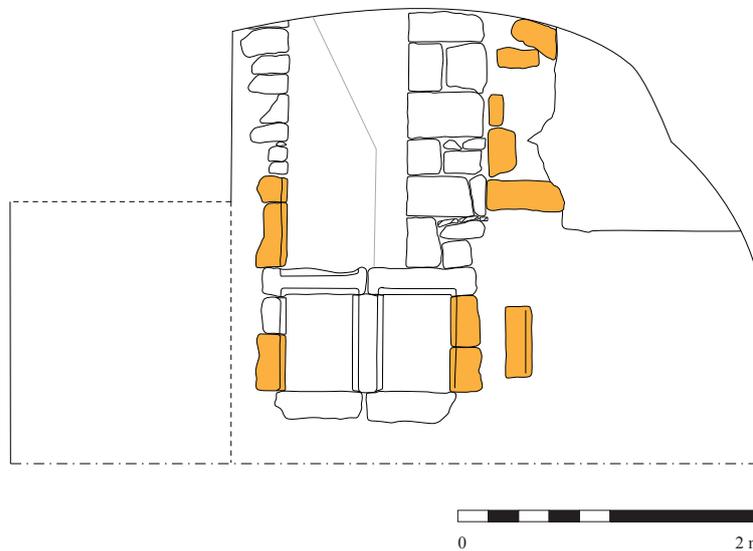




Figure 19 : Vue générale du mur sud prise depuis le Nord-Ouest. Noter le rythme des vestiges des retombées des croisées d'ogives (cliché DSC_0637.JPG).



Figure 20 : Détail de l'appareillage de la partie basse du mur sud de la cave, vers le milieu (éch. 1 m). Noter la régularité des moellons (cliché DSC_0654.JPG).

Figure 21 : Vue rapprochée de l'angle Nord-Ouest de la cave avec le chaînage d'angle en pierre de taille sous la retombée de la voûte en croisée d'ogives. Noter les modules plus importants au pied du mur (cliché DSC_0647.JPG).

Figure 22 : Détail de la retombée de la voûte en croisée d'ogives dans l'angle Nord-Ouest. Noter le profil de la nervure en calcaire crayeux et le cul de lampe en calcaire jaune ainsi que la différence entre le liant de la voûte en berceau et celui de la maçonnerie primitive (cliché DSC_0650.JPG).



Figure 23 : Vue rapprochée de l'angle Nord-Est de la cave avec le premier élément de la nervure des voûtes en croisée d'ogives conservé derrière des casiers en béton. (cliché DSC_0662.JPG).

Figure 24 : Détail d'une des retombées des croisées d'ogives dans le mur sud. Noter le bloc en calcaire ferrugineux qui sert de tailloir ou cul de lampe et le premier élément de la nervure en calcaire crayeux (cliché DSC_0657.JPG).

2.1.1. Une cave primitive à croisées d'ogives

Plusieurs indices permettent de restituer l'organisation générale de la cave primitive. La partie basse des murs nord et sud consiste en un petit appareillage de moellons de calcaire, conservé sur une hauteur de 1,40 m environ (fig. 19, 20). Les moellons sont majoritairement en un calcaire lithographique, dur et de couleur grise claire qui présente des éclats de taille similaires à ceux d'un silex. Le reste consiste en un calcaire crayeux¹. Les assises sont régulières, composées de modules triés où les hauteurs de 8 à 10 cm correspondent à des longueurs de 13 à 15 cm. L'appareillage du mur nord est un peu différent avec la présence d'un certain nombre de moellons allongés où les hauteurs de 8 à 10 cm correspondent à des longueurs de 20 cm environ et, plus rarement, jusqu'à 30 cm. On observe l'emploi de modules plus importants sur les trois premières assises des murs de la cave (fig. 20, 21) avec des hauteurs de 20 cm pour des longueurs de 20 à 30 cm environ. Les angles présentent un chaînage sommaire en pierre de taille (fig. 21). Le liant utilisé est un mortier de chaux de couleur orange avec des inclusions de gravillons plats et arrondis pouvant atteindre 0,5 à 1,5 cm.

Dans les angles nord-ouest et nord-est, un cul de lampe et le premier élément d'une nervure d'une voûte indique la présence de retombées d'un voûtement en croisée d'ogives (fig. 21-23).

A des intervalles réguliers, les murs sud et nord comportent des blocs bûchés en pierre de taille (fig. 14, 24). A chaque fois, un bloc de 17 à 22 cm de large sur au moins 27 à 40 cm de haut en un calcaire blanc et crayeux et posé sur un bloc de calcaire ferrugineux de 22 cm de haut sur 50 cm de large. Il s'agit des seuls vestiges des supports des départs des voûtes. Le bloc en calcaire rouge représente le cul de lampe tandis que le bloc en calcaire blanc correspond au premier élément de la nervure.

On observe l'utilisation de blocs nettement plus massifs dans les angles des pièces, bien que la retombée de l'angle sud-est ait été totalement effacée par des remaniements récents.

Il est donc possible de restituer une série de trois travées de croisées d'ogives, sans doute avec des doubleaux, de 3,25 m est-ouest sur 4,50 m nord-sud chacune, et avec une hauteur restituée sous clé de 3,30 m environ. Les nervures présentent une largeur de 20 cm avec un profil composé d'un intrados plat de 10 cm de large et un chanfrein simple de 8 cm, sans aucune moulure (fig. 25).

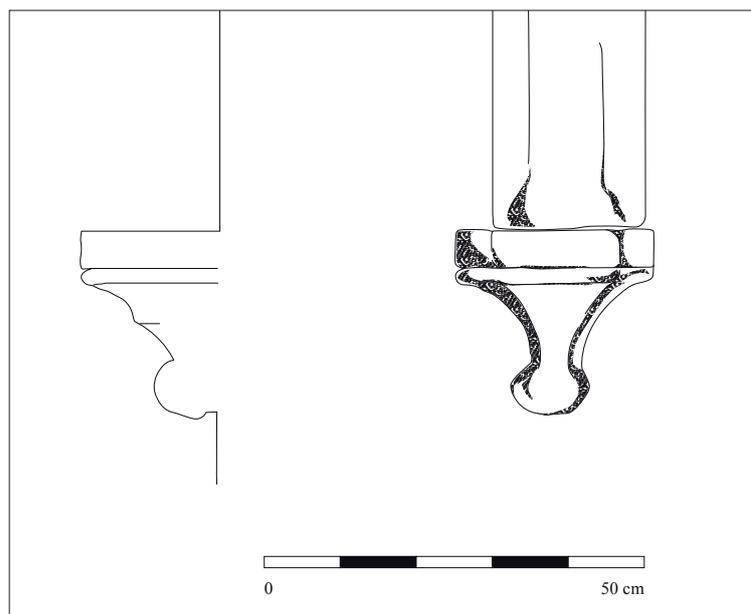


Figure 25 : Détail du profil du cul-de-lampe de la retombée de la voûte dans l'angle Nord-Ouest de la cave et profil de la nervure (relevé A. Prévot, Inrap)..

1. Voir partie 2-7 sur les catégories de pierre identifiées dans les maçonneries de la maison.

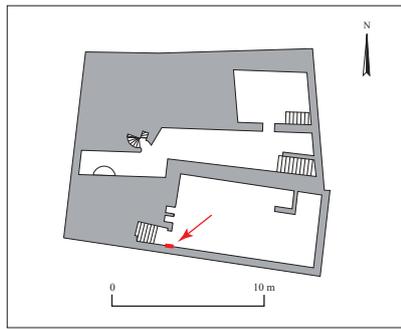
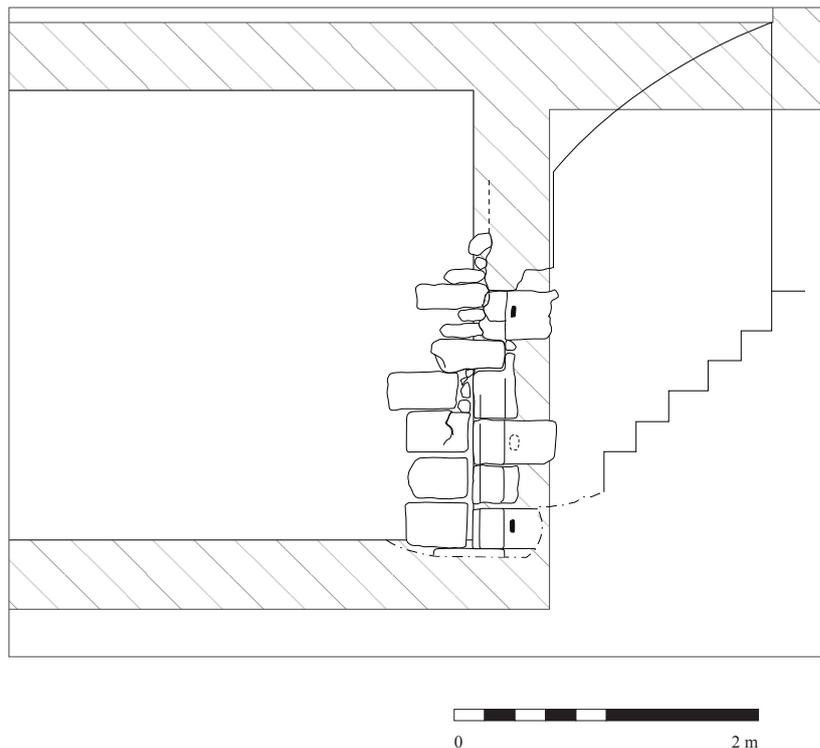


Figure 26 : Élévation de détail de l'extrémité ouest du mur sud de la cave avec l'articulation entre la porte et la retombée de la voûte (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).



Dans l'angle sud-ouest, on peut observer les montants maçonnés d'une porte dans l'extrémité sud du mur ouest de la cave (**fig. 26-30**). Elle est composée d'un montant en pierre de taille en harpe et besace avec une feuillure de 4 cm et un chanfrein vers l'intérieur de la cave. Elle s'ouvrait donc vers l'extérieur de celle-ci, dans le passage de l'escalier droit. La face interne conserve les traces de trois gonds en fer, scellés dans du plomb. La largeur de l'ouverture est de 90 cm, couverte d'un arc segmentaire composé d'au moins sept claveaux de calcaire crayeux. L'ensemble de l'arc est très abîmé par un rejointoiement au ciment. Le montant nord de l'ouverture est composé de moellons, sans pierres de taille.

On constate que la retombée de la travée occidentale des voûtes s'intègre dans la maçonnerie de la porte. Ces deux éléments sont donc contemporains (**fig. 26**). La liaison est assez maladroite entre les deux maçonneries car les blocs servant de support à la retombée des voûtes s'appuient contre le chanfrein du montant sud de la porte (**fig. 31**). Il est possible

qu'une deuxième porte existe dans l'angle nord-est de la pièce, permettant un accès à la cave depuis la rue : l'ensemble tailloir/nervure est plus important et même si l'ouverture actuelle appartient à la phase suivante (cf. *infra*), il y a une continuité entre les parements de chaque côté de la retombée de la voûte.

Un sondage réalisé au pied du montant de la porte a mis en évidence l'accumulation de 30 cm environ de sédiments limoneux mélangés avec des cailloux de calcaire. Il s'agit sans doute des vestiges des sols en terre damée plus tardifs. Un bloc de seuil a été dégagé, ce qui correspond à une hauteur totale de 1,90 m pour la porte (**fig. 30**).

Un deuxième sondage sous la deuxième retombée des voûtes d'ogives dans le mur sud a permis d'observer les fondations de ce dernier. A une profondeur de 20 cm environ, l'appareillage en moellons repose sur un simple radier de cailloux de calcaire. Ce dispositif de fondation a été posé sur un sédiment compact qui ressemble à du calcaire altéré, sans doute la partie supérieure du substrat rocheux.



Figure 27 : Vue générale de la partie ouest du mur sud avec la porte primitive et l'emplacement de la retombée de la première travée des croisées d'ogives. L'arasement de celle-ci correspond au départ de la voûte en berceau (cliché DSC_0633.JPG).

Figure 28 : Vue rapprochée du parement de l'angle Sud-Ouest de la cave avec l'articulation entre la retombée de la voûte en croisée d'ogives et le montant de la porte (cliché DSC_0484).

Figure 29 : Détail de l'articulation entre le montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m), vue prise depuis l'extérieur de la cave. En haut de l'assemblage, un grand bloc de calcaire crayeux marque l'emplacement de l'ancien tailloir (cliché DSC_0473).

Figure 30 : Détail de l'articulation entre la partie inférieure du montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m). Noter le chaînage en pierre de taille sous la retombée qui masque en partie le chanfrein de la porte (cliché DSC_0472).

Figure 31 : Détail de l'articulation entre le montant de la porte et la retombée de la voûte (éch. 1 m), vue prise depuis l'intérieur de la cave (cliché DSC_0471).

2.1.2. Les aménagements de la cave

Hormis les points d'accès, cette première phase de la cave fonctionnait avec un système de placards intégrés dans les murs est et ouest. Malgré les remaniements des ouvertures de ces murs lors des phases suivantes, il est possible de restituer un casier composé de quatre niches carrées formées de montants, d'appuis et de linteaux monolithes en calcaire crayeux ou ferrugineux (mur est) et munis tous d'une feuillure (fig. 17, 18, 32-35). Chaque niche présente une ouverture carrée de 60 cm de côté pour une profondeur de 60 cm dont 40 cm constitués par les dalles monolithes. Le fond du casier est composé d'un petit appareillage plaqué contre des sédiments qui ressemblent à des remblais. Chaque niche des casiers était munie d'une grille en fer montée sur des gonds. Les casiers de chaque extrémité de la cave furent remaniés lors de la construction de la voûte (cf. *infra*).

Il est intéressant d'observer la présence d'un dallage en pierre de taille dans la partie occidentale de la cave. Il est composé de dalles de 10 cm d'épaisseur environ posées sur un remblai limoneux, sans mortier. Malgré des perturbations récentes, la limite orientale de cette surface en dur est très nette, les dalles formant une véritable bordure droite. Parallèle au mur ouest de la cave et à 1,10 m du pied de celui-ci, sa régularité indique que la surface était limitée à une bande de circulation devant les casiers et au pied de l'escalier, soit dans des zones les plus fréquentées. Une autre surface empierrée fut observée dans la partie orientale de la cave mais semble être associée au massif d'escalier de la phase suivante (cf. *infra*).

Les soupiraux existants sont essentiellement des créations postérieures à la cave d'origine. Néanmoins, il est possible qu'un souffre-jour ou un soupirail primitif soit conservé dans la partie sud du mur oriental. Il consiste en un petit passage oblique aménagé dans l'épaisseur et partiellement masqué par la voûte en berceau. Cependant, l'ouverture et les parements dans l'angle sud-est ont été très remaniés lors des transformations récentes pour pouvoir être sûr de cette hypothèse.

2.1.3. L'insertion d'une voûte en berceau

Les trois travées de croisées d'ogives ont été démolies et l'espace de la cave voûté par un berceau en plein cintre orienté est-ouest. La reprise est visible sous la forme d'une différence de liant et d'appareillage entre l'arasement des murs nord et sud et le départ de la voûte. L'ancien couverture avait été démonté jusqu'au sommet des bases des départs des nervures, soit à 1,20 à 1,40 m du sol. Les départs de la nouvelle structure ont été réalisés avec des modules allongés de moellons de calcaire crayeux et le côté nord contient un certain nombre de blocs de pierre de taille d'une épaisseur de 7 à 8 cm ou de 10 cm pour des longueurs régulières de 40 cm. Il s'agit de blocs en réemploi, peut-être même

des éléments de nervure de la voûte d'origine. La hauteur sous clé est 3,10 m.

Des empreintes dans le mortier de l'intrados laissent voir la mise en place d'un coffrage composé de planches de bois de 32 à 33 cm de large sur 2 m de long, soit un module standard de 1 pied sur 6 pieds. L'appareillage de la voûte est de bonne facture, réalisé avec des douelles régulières de calcaire crayeux. Ce matériel constitue la vaste majorité de la pierre employée avec de faibles quantités des calcaires lithographique et ferrugineux.

Le liant utilisé est un mortier de chaux compact mais assez friable. Il est composé d'un sédiment terreux et on observe une très forte quantité d'inclusions charbonneuses – charbons de bois pouvant atteindre 2-3 cm, nodules de terre brûlée ou partiellement cuite (des fragments de torchis ?), des petits fragments de terre cuite carbonisée et des nodules de chaux. Le quasi absence de sable dans ce mélange fait penser à l'utilisation de remblais contenant un taux élevé de débris d'un incendie ou de rejets de foyers.

La mise en place de la voûte en berceau a été accompagnée d'une réfection partielle des murs est et ouest de la cave. Pour le mur ouest, la moitié supérieure a été remontée en laissant une rainure pour loger les planches du coffrage.



Figure 32 : Vue rapprochée des aménagements du mur ouest de la cave (éch. 1 m). Les deux casiers en bas font partie d'un bloc de quatre placards contemporains à la première phase de la cave. Le grand soupirail est un ajout tardif, sans doute au cours du XVIII^e ou du XIX^e siècle (clichié DSC_0631.JPG).



Les niches supérieures des casiers ont été supprimées et un petit placard remonté au-dessus en utilisant des pierres des montants primitifs (fig. 17, 33).

Pour le mur oriental, la reprise des maçonneries fut plus importante (fig. 34, 35). Les niches supérieures des casiers semblent avoir été remontées quasiment à l'origine. Le montant gauche a été poursuivi jusqu'au sommet du mur par un chaînage en moellons qui correspond à l'axe central de la voûte. La partie nord du mur a reçu un massif d'escalier de 1,20 m de large pour une longueur est-ouest de 2,60 m. Il consiste en un arc en demi-berceau pour soutenir la rampe d'escalier, appuyé contre le mur oriental de la cave. L'arc est composé de claveaux trapus en calcaire crayeux de 20 cm de haut pour des largeurs de 25 à 35 cm et des profondeurs de 50 cm. Derrière les claveaux, l'intrados de l'arc est en douelles de calcaire crayeux dégrossis.

L'escalier est séparé de la cave par un parement en moellons et pierre de taille de 38 cm d'épaisseur qui forme en effet un passage (fig. 15). L'ouverture dans la cave prend la forme d'un arc segmentaire composé de deux grands claveaux ou demi-linteaux reposant sur un sommier.

Figure 33 : Détail des placards maçonnés dans le mur ouest de la cave (éch. 1 m). La rangée inférieure est en place mais celle de dessus a été très remaniée par des transformations tardives. La petite niche a sans doute été remontée lors de la création de la voûte en berceau (cliché DSC_0632.JPG).

Figure 34 : Vue rapprochée des aménagements du mur oriental de la cave (éch. 1 m). Il est possible que ces placards aient été largement remontés lors de la création de la voûte en berceau. Leur montant gauche a été prolongé jusqu'à l'intrados de celle-ci. A droite, le montant du grand soupirail s'appuie contre les vestiges d'un soupirail plus ancien (cliché DSC_0641.JPG).

Figure 35 : Détail du parement immédiatement à droite de la rangée inférieure des casiers (éch. 1 m). Un montant en réemploi indique une réfection importante de l'angle Sud-Est de la cave (cliché DSC_0659.JPG).

L'ensemble de la pierre de taille est en calcaire crayeux avec quelques éléments en calcaire ferrugineux pour le nez du mur du passage. On observe clairement des traces de taille laissées par des marteaux taillants et des gradins à brettures. Ce même outil a également été utilisé pour tailler certains moellons.

Le massif de l'escalier semble fonctionner avec un niveau de sol en pierre, délimité par le mur oriental de la cave et le massif lui-même. La surface est composée de pavés de calcaire dur et des blocs de pierre en réemploi, dont un élément d'un montant d'ouverture avec moulure, posé la face en bas. Ce sol est nettement moins régulier que le dallage de la partie ouest de la cave et semble avoir été posé après la mise en place de l'escalier.

2.1.4. Les aménagements tardifs de la cave

Ce dernier état de la cave semble durer jusqu'aux périodes plus récentes sans modification majeure. Les dernières modifications consistent en l'insertion de grands soupiraux dans les murs ouest et est. Cette activité semble s'inscrire dans une série d'aménagements de l'ensemble de la maison, sans doute au cours du XVIII^e voire du XIX^e siècle (cf. *infra*). Le soupirail du mur ouest consiste en une ouverture de 90 sur 160 cm de haut insérée dans le centre du mur. Elle est composée de montants en pierre de taille d'un calcaire blanc et tendre liés par un mortier sableux de couleur orange foncé. La reprise est localisée et facilement repérable. L'ébrasement est très marqué et le soupirail devait déboucher au pied du mur de la façade ouest de la maison mais le rehaussement du sol lors de la création des terrasses en béton a masqué ces aménagements.

Le mur oriental de la cave a également reçu un soupirail réalisé avec les mêmes matériaux mais son insertion dans la maçonnerie existante est plus « rafistolée ». Le montant gauche (nord) de la nouvelle ouverture est formé par celui du côté gauche de l'ancien casier. Le montant droit a été ajouté en supprimant les niches supérieures du casier et en plaquant les pierres de taille contre le montant du soupirail déjà en place dans la partie sud (droite) du mur. Cet aménagement est concomitant avec une reprise générale du parement de l'angle sud-est de la cave de telle sorte que la disposition d'origine est difficile à déterminer. Comme pour le soupirail dans le mur ouest, les dimensions des blocs et les traces de taille (finition des parements avec une ripe) indiquent une datation tardive.

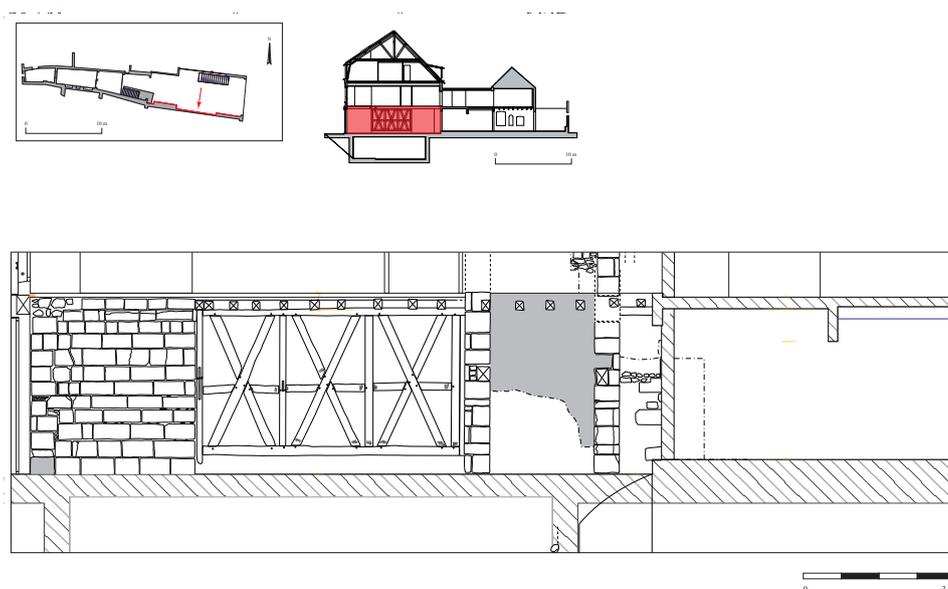


Figure 36 : Élévation du mur sud au niveau du rez-de-chaussée avec les principaux composants archéologiques (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

2.2. Le rez-de-chaussée

Les parements du rez-de-chaussée ont été extensivement décapés et il est possible de restituer l'organisation générale de l'espace avec un certain niveau de confiance. Néanmoins, des incertitudes existent quant à la chronologie relative de certains éléments, notamment à cause des difficultés pour la détermination des relations stratigraphiques entre certaines maçonneries et des parois en pans de bois. Pour faciliter la compréhension de l'ensemble, l'espace sera divisé en deux parties – celle de l'emprise probable de la maison primitive et celle de la cour derrière, à l'ouest.

2.2.1. Le mur sud

Le mur sud (**fig. 36, 37**) se divise en trois éléments majeurs, d'est vers l'ouest : un mur en pierre de taille, trois travées d'une paroi en pans de bois et une travée maçonnée dominée par une cheminée. La maçonnerie de la partie orientale du mur sud consiste en onze assises de pierre de taille d'une largeur de 3,20 m est-ouest pour une hauteur conservée de 3,30 m (**fig. 38**). L'extrémité orientale a été reprise par l'insertion d'une façade en pierre de taille plus tardive (**fig. 39**) puis une dernière fois par la création de la vitrine du restaurant rapide. La limite ouest est formée par un montant en pans de bois. Malgré les dégâts occasionnés par les enduits cimentés récents, l'appareillage est de facture soignée, composé de blocs de calcaire de 65 à 75 cm de longueur pour des hauteurs régulières de 24, 30 et 33 cm environ (**fig. 40**).

Les joints présentent des épaisseurs de 1,5 à 2,5 cm et on observe l'utilisation fréquente de petites pierres de calage. Le liant est un mortier terreux de couleur orange avec de petits nodules de chaux. La maçonnerie se poursuit jusqu'au niveau du plancher de l'étage au-dessus. Au sommet, une ligne de dalles en calcaire scellées par le même mortier que le reste de la maçonnerie reposent sur une des solives et forme la base d'un foyer et d'une cheminée visible au premier étage (**fig. 41**, et cf. *infra*).

A l'ouest de cette maçonnerie, on observe trois travées d'un mur en pans de bois d'une longueur de 5,30 m au total pour une hauteur de 2,85 m (**fig. 42**). Chaque travée consiste en un cadre rectangulaire délimité par une sablière basse et une sablière haute avec des poteaux verticaux. Cet ensemble a été posé sur un mur bahut en petit appareillage de calcaire de 40 cm de haut. Chaque cadre contient un croisillon en forme de croix de Saint-André dont les diagonaux sont composés respectivement d'une pièce longue (2,85 m environ) et de deux pièces courtes (1,30 m environ), le tout assemblé avec des chevilles.

Le bois présente une section carrée de 14 à 16 cm de côté contre une 16 à 18 cm pour la sablière basse. On observe également deux pièces horizontales de 55 cm de long qui relient les poteaux verticaux aux croisillons juste en-dessous du croisillon. Les pièces de bois portent des marques d'assemblage numérotées de 3 à 5 en chiffres romains avec crochet. Au-dessus de la sablière haute, une ligne de dix solives transversales de 16 à 18 cm de section forme la base pour un plancher ancien composé de planches sciées (**fig. 43**).

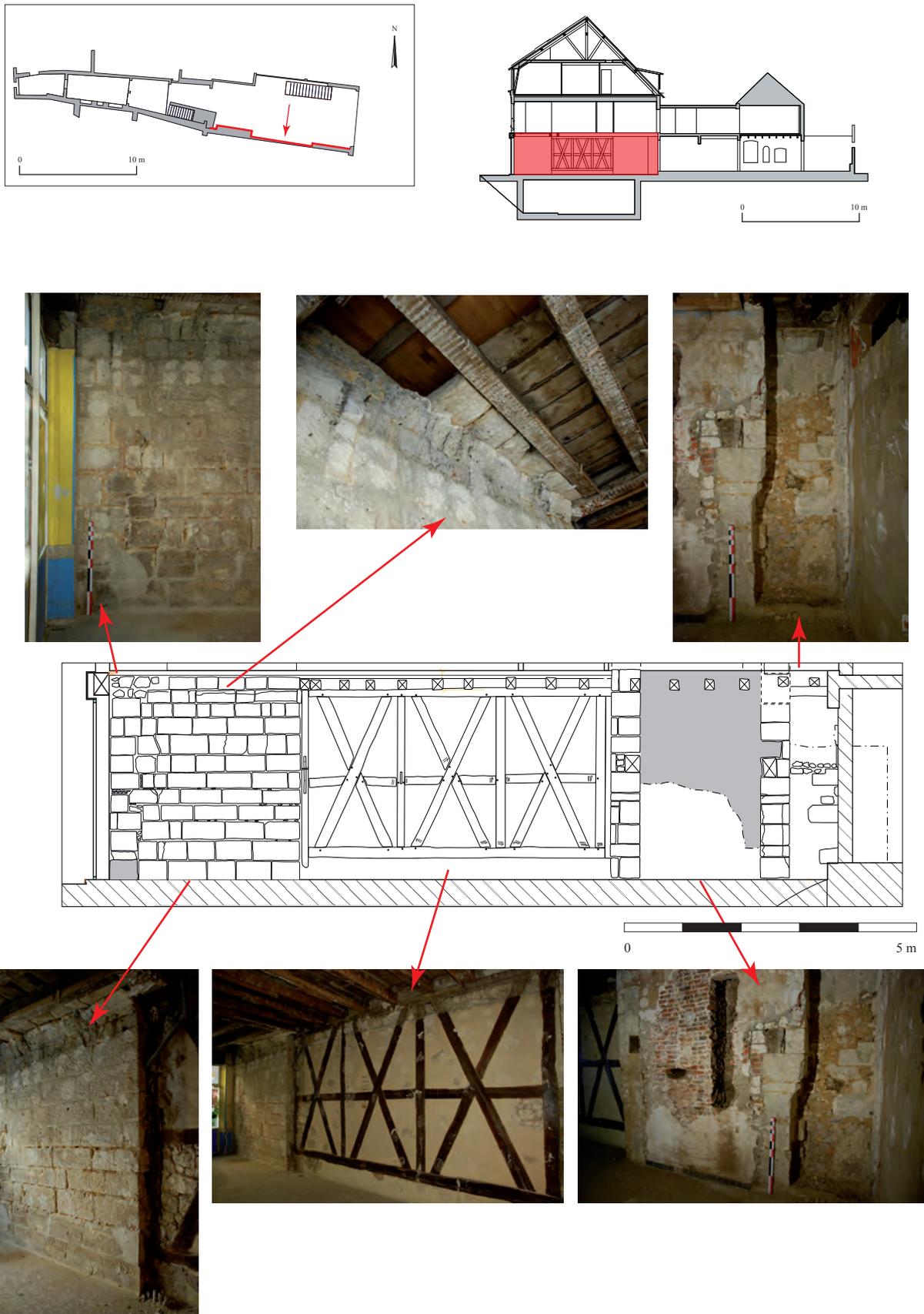


Figure 37 : Élévation du mur sud au niveau du rez-de-chaussée avec localisation des clichés photographiques.



Figure 38 : Vue générale de la moitié orientale du mur sud, prise depuis le Nord-Ouest (cliché DSC_0507).

Figure 39 : Vue rapprochée de l'extrémité orientale du mur sud avec la reprise de la maçonnerie associée à l'ajout de la façade en pierre (cliché DSC_0515).

Figure 40 : Le parement en pierre de taille de la partie orientale du mur sud avec le début des travées en pans de bois à gauche. Vue prise depuis le Nord-Ouest (cliché DSC_0510).

Figure 41 : Vue rapprochée de la relation entre le pan du mur sud en pierre de taille et les solives. Noter les vestiges d'un plancher et les dalles posées sur les solives et le sommet du mur. Il s'agit de la base d'une cheminée ajoutée à la structure d'origine (cliché DSC_0513).

Figure 42 : Vue générale de la moitié occidentale du mur sud, prise depuis le Nord-Est (cliché DSC_0529).

Figure 43 : Les solives de la partie orientale du rez-de-chaussée, vue prise depuis le nord. A gauche, les solives sont perpendiculaires à la rue et sont assemblées à l'intérieur de la pièce sur une poutre transversale. Des mortaises dans la face inférieure de celle-ci indiquent la présence d'une cloison interne (cliché DSC_0518).



A partir de l'ouest, les deux premiers poteaux verticaux comportent des mortaises qui signalent la présence d'éléments en bois perpendiculaires qui s'emboîtaient dans ces pièces (fig. 36). Il est tentant d'y voir l'emplacement de moulures ou d'autres dispositifs pour des aménagements comme des portes ou des cloisons internes. Cette hypothèse est confortée par le fait que la face de chacun de ces poteaux a été bûchée.

2.2.1.1. Une cheminée

La dernière travée de ce mur présente une longueur de 3,90 m entre le poteau vertical de l'extrémité occidentale des pans de bois et le parement interne de l'ancien mur ouest de la maison (fig. 36, 44, 45). L'espace est occupé pour l'essentiel par une cheminée imposante qui se prolonge jusqu'au premier étage. D'une largeur totale de 3 m, elle consiste en deux piédroits de 50 cm de largeur pour un saillant de 50 cm. Ils sont composés de blocs de pierre de taille en calcaire dur, assemblés soigneusement en harpe et besace (fig. 46). Malgré les dégradations infligées par des transformations récentes, dont des enduits en ciment, la facture d'origine est très bonne et les blocs présentent des arrêts vifs et une finition soignée de leurs parements. A 1,80 m du sol, deux poutres sciées de 25 cm de large sur 30 cm de haut signalent la présence d'un faux-manteau en bois pour soutenir une hotte droite en pierre (fig. 47). Il n'a pas été possible d'observer le contrecœur car l'ensemble de l'âtre a été condamné par un parement en brique.



Figure 44 : La travée occidentale du mur sud avec la cheminée. Vue prise depuis le Nord-Est (cliché DSC_0552).

Figure 45 : Vue générale de la cheminée prise du Nord-Ouest (éch. 1 m). Le piédroit droit a été entaillé par un placard tardif (cliché DSC_0559).

Figure 46 : Vue rapprochée du piédroit gauche (est) de la cheminée avec la liaison entre celle-ci et les pans de bois (éch. 1 m). En haut du piédroit, on observe une poutre sciée qui devait soutenir la hotte (cliché DSC_0558).

Figure 47 : Détail de la poutre de la hotte du piédroit droit de la cheminée. A l'origine, elle était saillante et portait la hotte de la cheminée (cliché DSC_0576).



2.2.1.2. Un accès vers la cour

Immédiatement à l'ouest de la cheminée, on observe un pan de mur de 80 cm de large composé d'un petit appareillage de moellons noyés dans un mortier orange.

La limite occidentale comporte néanmoins des pierres de taille d'un montant pour une porte dont la feuillure est encore visible derrière des enduits récents (fig. 36, 48, 49). Cette ouverture possédait au moins trois gonds en fer, visibles sous la forme d'encoches taillées dans les pierres des montants. Malheureusement, l'ensemble de l'ouverture fut supprimé lors d'une reconstruction totale de la façade arrière, sans doute au cours du XIX^e siècle. En effet, les blocs de pierre et le liant utilisé, un mortier de chaux peu compact de couleur blanc cassé, ressemblent beaucoup à ceux observés sur la façade orientale à la fois à l'étage et au rez-de-chaussée.

Il est possible de restituer une épaisseur de 30 cm environ pour le mur à cet endroit. La mise en place d'une cloison en briques creuses associée à la création des terrasses en béton qui ont fermé la cour d'origine a également effacé beaucoup d'informations. Malgré toutes les transformations et les perturbations plus ou moins récentes, il semblerait que la porte soit un élément d'origine car le petit appareillage du pan de mur est bien contemporain aux montants de l'ouverture. Celle-ci correspond donc à l'entrée de la cave en-dessous. Ce qui est moins certaine est la relation entre ce mur et la cheminée. Les liants utilisés sont similaires et aucune trace d'une reprise n'est visible entre les deux maçonneries.

Cependant, la présence d'une aussi imposante cheminée ici pose problème car le piédroit ouest et la hotte auraient occasionné une certaine gêne pour la circulation à cause de sa grande proximité avec la porte. L'insertion d'une trémie récente au niveau des solives avait supprimé les relations entre celles-ci et la maçonnerie de la cheminée mais deux solives semblent encore encastrées dans la partie supérieure des deux piédroits de la cheminée.

En l'état actuel des connaissances, on ne peut pas dire si la cheminée est réellement contemporaine au reste de la structure en pans de bois. L'absence de foyer ailleurs dans le bâtiment et les relations stratigraphiques subsistantes sont des arguments en faveur d'un ensemble cohérent mais la proximité de la cheminée par rapport à la porte incarne une certaine maladresse dans la conception de l'ensemble. Les prélèvements dendrochronologiques réalisés dans les poutres sciées du manteau n'ont pas permis une datation fiable, faute d'aubier et de suffisamment de cernes.



Figure 48 : Le pan de mur à droite de la cheminée. Des blocs du montant d'une porte sont clairement visibles, chaînés à la maçonnerie du mur sud (cliché DSC_0562).



Figure 49 : Vue rapprochée du pan de mur entre la cheminée du rez-de-chaussée et l'ancienne façade arrière de la maison (éch. 1 m). La cloison à droite reprend l'emplacement de l'ancienne façade. Le feuillure d'une porte est visible immédiatement à gauche de celle-ci (cliché DSC_0566).

2.2.1.3. Le tronçon du mur en pierre de taille - une chronologie incertaine

Les relations stratigraphiques entre certains éléments du mur sud posent problème quant à l'interprétation de l'évolution de l'espace. Deux questions concernent le pan de mur en pierre de taille à l'est et la relation entre la porte et la grande cheminée de la travée ouest du mur.

La relation chronologique entre le tronçon de mur en pierre de taille et les trois travées de pans de bois à l'ouest est difficile à déterminer.

Une hypothèse consiste à considérer la maçonnerie comme un éventuel vestige de la première phase de la maison, contemporaine à la cave voûtée en croisée d'ogives. Ce pan de mur aurait donc été conservé lors de la construction de la maison actuelle, peut-être au même moment de la transformation de la cave. Cette hypothèse est faisable mais peu satisfaisante car elle explique mal la liaison droite et verticale entre les pans de bois et le fait que la numérotation de ceux-ci commence à l'est avec le n° 1, d'après les marques d'assemblage relevées.

Une deuxième hypothèse estime que le pan de mur en pierre de taille est postérieur aux trois travées de pans de bois. En effet, la rupture entre les deux éléments correspond à la transition au mur nord entre les trois travées en petit module de croix de Saint-André de la partie orientale du mur et les travées en grand module à l'ouest. Il est possible que la maçonnerie vienne en remplacement d'un pan de mur en mauvais état, par exemple. On observe également un léger désaxement entre les solives de la travée orientale du rez-de-chaussée et le mur, signifiant peut-être l'insertion du mur dans un solivage existant. Le fait que les dalles de la base de la cheminée du premier étage reposent sur la première solive est un autre indice pour la postériorité de la maçonnerie par rapport à la structure charpentée, au moins en ce qui concerne les dalles du foyer.

Une troisième hypothèse admet la postériorité de la construction du pan de mur en pierre par rapport aux pans de bois mais considère qu'il s'agit d'une simple étape de la même campagne de construction – la maçonnerie et la cheminée qu'elle soutient seraient donc contemporaines à la construction de l'édifice en pans de bois. Cette hypothèse est confortée par le fait que la numérotation des travées en pans de bois commence depuis l'est à 1 pour finir à l'ouest à 3.

Il est donc probable que la maçonnerie en pierre de taille ait été montée dès le début de cette phase pour soutenir la structure de la cheminée, là où des travées en pans de bois étaient inadaptées au rôle porteur. Le fait que la cheminée dans la partie orientale du mur sud n'existe qu'à partir du premier étage relève donc d'une différence dans l'organisation de la maison entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

2.2.1.4. Une limite de parcellaire – le prolongement du mur sud

La face occidentale ou extérieure des montants de l'ouverture ci-dessus forme en effet une partie de la façade arrière de la maison. Le mur sud se prolonge néanmoins vers l'ouest constituant la limite parcellaire avec la propriété voisine au sud. Deux sondages effectués dans les enduits ciments ont montré un petit appareillage en moellons dégrossis ou bruts de calcaire dur, scellés par un mortier beige et friable (fig. 50).

Cette maçonnerie s'appuie contre la première phase de condamnation de la porte et son sommet arrive à mi-hauteur du premier étage. Il s'agit certainement d'une reconstruction récente du mur de séparation des deux maisons. Vers l'extrémité ouest de ce mur, une ouverture en brique et pierre indique la présence de bâtiments en fond de cour. Ces vestiges n'ont pas été étudiés en raison de leur datation récente et faute de temps.



Figure 50 : Détail du parement en petit appareil du mur sud, exposé dans un sondage (cliché DSC_0610).

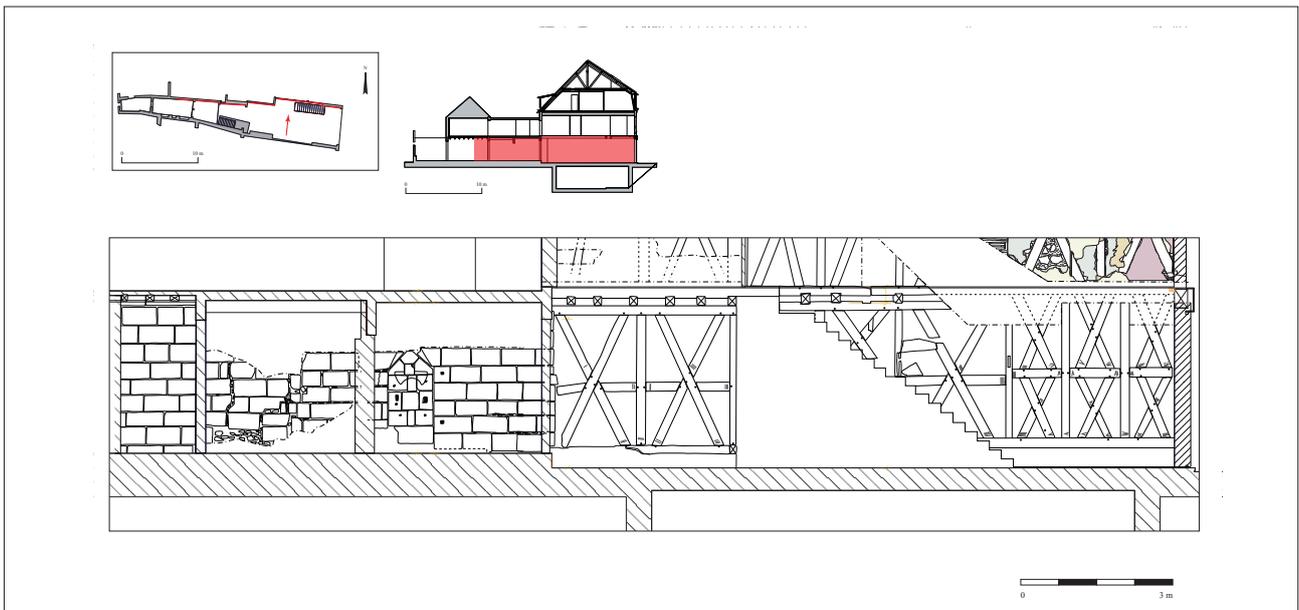


Figure 51 : Elévation du mur nord au niveau du rez-de-chaussée avec les principaux composants archéologiques (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

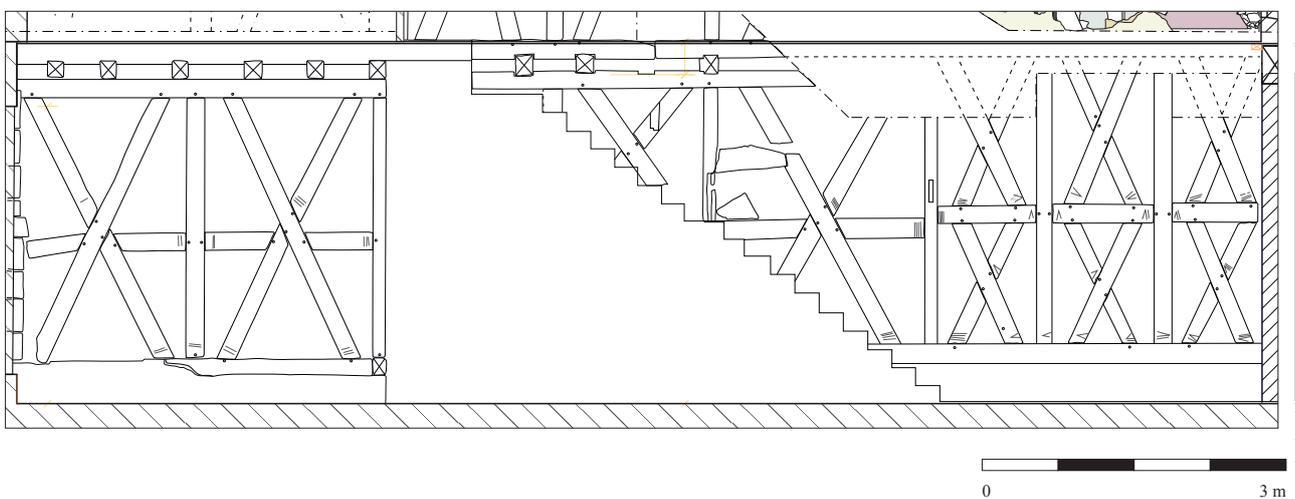
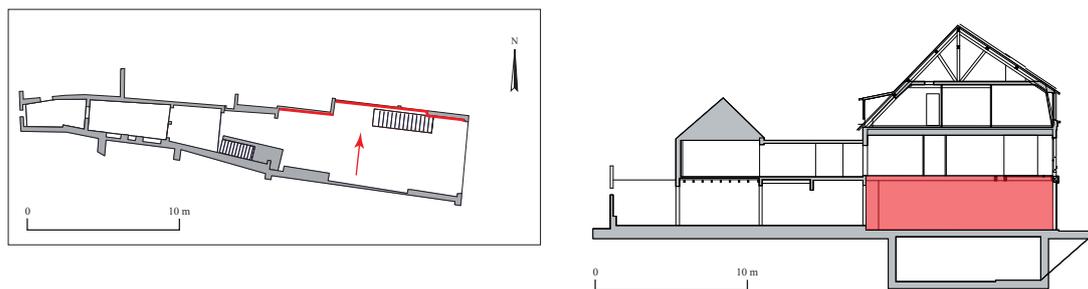


Figure 52 : Elévation de la partie orientale du mur nord au niveau du rez-de-chaussée (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

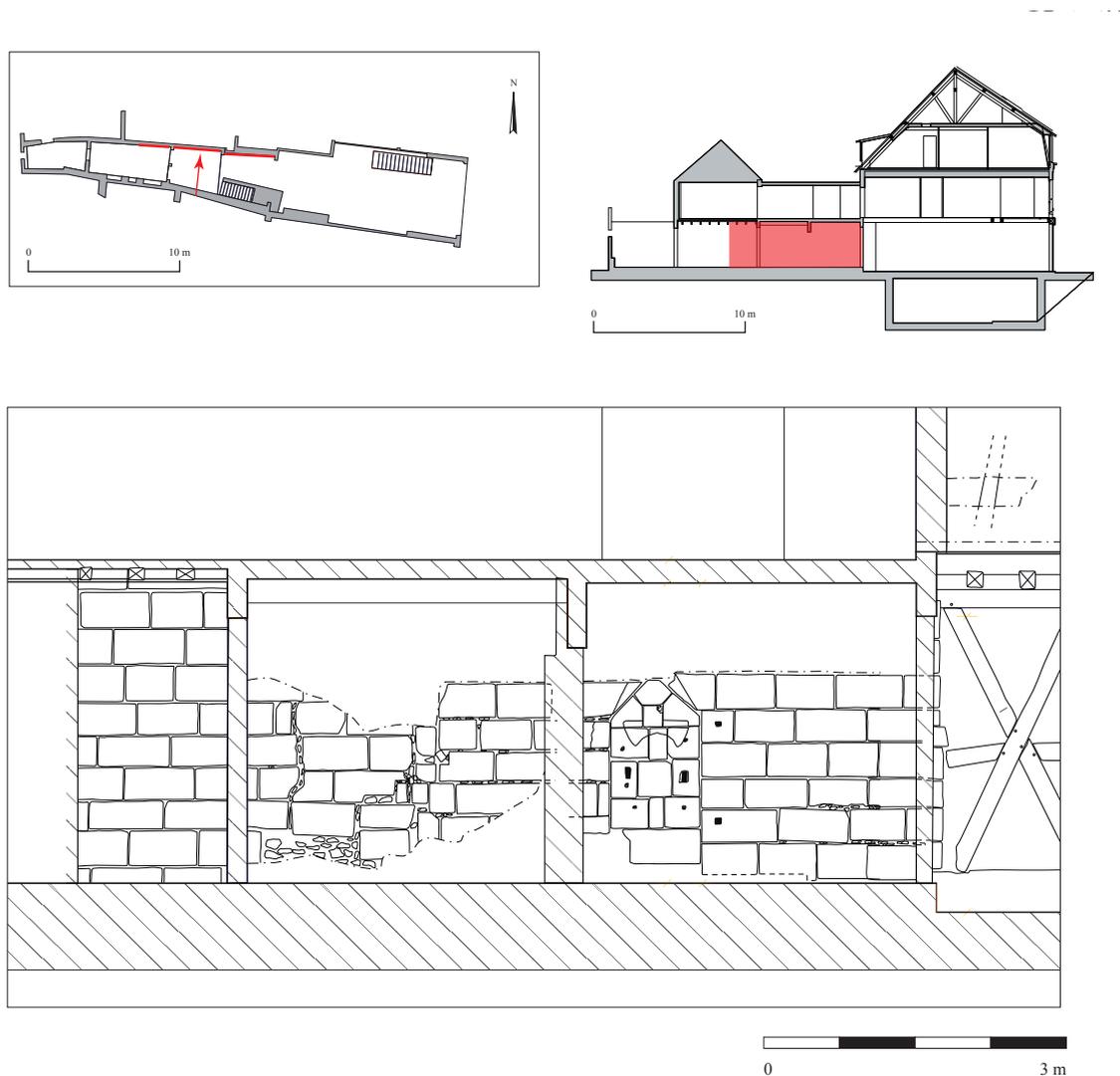


Figure 53 : Elévation de la partie occidentale du mur nord au niveau du rez-de-chaussée avec le puits et le mur en pierre de taille (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

2.2.2. Le mur nord

Il a été possible d'étudier le mur nord sur presque toute sa longueur depuis la façade sur la rue jusqu'à la cour (fig. 51). Seule une travée derrière l'escalier actuel n'a pu être dégagée de ses doublages contemporains. On observe une construction homogène en pans de bois avec les divisions de l'espace qui correspondent à celles observées sur le mur sud (fig. 52). L'emplacement probable d'une cage d'escalier en bois a aussi été observé. Dans la cour, le mur de clôture se prolonge vers l'ouest incorporant les vestiges d'un puits mitoyen (fig. 53) et portant des traces d'une phase de réparation.

2.2.2.1. Une construction en pans de bois

A partir de la façade actuelle sur la rue, la première partie du mur nord consiste en une longueur de 3,20 m composée de trois unités de pans de bois en

petits modules de croix de Saint-André (fig. 52, 54-56). La limite orientale est formée par la façade actuelle, en partie en pierre de taille et plaquée au mur en pans de bois à l'aide de tirants en fer. La limite ouest est composée d'un poteau vertical de faible section (12 cm environ) qui comporte une mortaise à mi-hauteur (fig. 57, 58), vestige d'une cloison qui correspond à la poutre verticale qui forme la limite orientale des pans de bois du mur sud en face. Comme son homologue du mur sud, sa face extérieure a été bûchée. Cette poutre correspond également à un changement d'orientation des solives – celles à l'ouest sont orientées parallèles aux murs nord et sud de la maison tandis que celle qui se trouvent à l'ouest sont perpendiculaires à ceux-ci. Cette différence d'orientation s'explique par le besoin d'ancrer des solives dans la sablière de la façade sur rue, tout simplement pour chaîner celle-ci au reste de la structure.



Figure 54 : Le mur nord – vue des trois travées en pans de bois de la partie orientale avec la façade sur rue visible à droite (cliché DSC_0530).

Figure 55 : Vue générale de la partie orientale du mur sud avec les trois travées en petit module de croix de Saint-André. A la limite gauche de l'image, on observe la transition vers de grand modules en croix de Saint-André (cliché DSC_0534).

Figure 56 : Vue rapprochée de la partie orientale du mur nord, prise du Sud-Est. On observe les pans de bois avec les deux modules de croix de Saint-André (cliché DSC_0539).

Figure 57 : Le mur nord – détail de la liaison entre les travées en petit et en grand modules de croix de Saint-André (cliché DSC_0536).

Figure 58 : Mur nord du rez-de-chaussée - détail de la poutre qui forme la limite entre les deux modules de croix de Saint-André. La mortaise correspond sans doute au linteau d'une porte et la face extérieure a été bûchée, sans doute pour effacer une modénature ou une feuillure (cliché DSC_0546).

Contrairement aux grands modules observés dans le mur sud et ailleurs dans la maison (cf. *infra*), cet assemblage fait appel aux bois de petite longueur. Des poteaux verticaux divisent l'espace en trois travées de 1 m de largeur, divisé en deux registres par de petites poutres horizontaux. Les cadres ainsi créés contiennent de petits croisillons assemblés de la même manière que ceux des grands modules, avec une pièce diagonale longue (1,35 m) et deux courtes (55 cm). A partir de la poutre verticale qui forme la limite ouest des petits modules, le pan de bois reprend le rythme des grands modules de croix Saint-André avec deux travées jusqu'au décrochement dans le mur nord. Cette partie du mur n'a pas été relevée en détail. Néanmoins, on observe que le poteau vertical séparant les deux travées possède une mortaise vide à mi-hauteur et que sa face extérieure a été bûchée. Il correspond donc à celui en face dans le mur sud.

A cet endroit, on observe également que quatre solives au moins ont été sciées pour permettre le passage de l'escalier actuel. Il a donc été possible d'observer l'assemblage des sablières et des solives au niveau du plancher du premier étage. La sablière haute des pans de bois du rez-de-chaussée et la sablière basse de ceux du premier étage ont été légèrement entaillées pour pouvoir loger les solives (fig. 59, 60). Ce dispositif était sans doute destiné à renforcer la structure générale en évitant des éventuels mouvements des parties composantes et permettait également de garder toute la section des solives sans avoir recours au système de tenons et mortaises pour l'assemblage.

La raison du décrochement dans le mur reste inconnue mais pourrait correspondre à une limite parcellaire ancienne. En tout cas, il se prolonge jusqu'au deuxième étage de la maison. A l'ouest de ce décrochement, on observe encore deux travées de grand module de croix de Saint-André dont la première, à compter depuis l'ouest, n'est pas délimitée par un poteau vertical mais par la limite orientale d'un mur en pierre de taille (fig. 61, 62).

Les pièces sont numérotées de 1 à 7 avec des chiffres romains, les marques servant de repères pour l'assemblage des croisillons par rapport aux poteaux verticaux. La numérotation est continue depuis la première travée à l'extrémité ouest du mur jusqu'à la dernière immédiatement derrière la façade orientale. Ceci suggère que la différence entre les deux modules de croix de Saint-André est due à des exigences techniques (contraintes d'espace ou différences fonctionnelles) plutôt qu'à une quelconque transformation d'une structure d'origine.

Les prélèvements réalisés dans les bois des deux modules indiquent qu'ils sont en effet contemporains, les bois utilisés ayant été coupés pendant l'hiver de 1494-95.

Les relations stratigraphiques entre ce mur et la première (à compter depuis l'ouest) travée de croix de Saint-André sont difficiles à préciser mais il y a lieu de penser que la maçonnerie soit un ajout à la structure en pans de bois.



Figure 59 : Vue générale des solives sciées pour le passage de l'escalier actuel le long du mur nord (cliché DSC_0372.JPG).



Figure 60 : Le mur nord - détail de l'assemblage d'une solive entre la sablière haute des pans de bois du rez-de-chaussée et la sablière basse de ceux du premier étage (cliché DSC_0375).



Figure 61 : Vue générale de l'extrémité ouest des cloisons en pans de bois du mur nord. A gauche, la maçonnerie en pierre de taille représente le mur de clôture de la limite nord de la parcelle (cliché DSC_0581).

La moitié ouest de la sablière basse a été remplacée par une maçonnerie car trop abîmée et les extrémités inférieures des croisillons sont pourries. On note également l'absence d'un poteau vertical pour clore la première travée et la petite poutre de renforcement horizontale n'est pas soutenue et semble légèrement plus courte que son équivalent de l'autre côté du croisillon. L'extrémité orientale de la maçonnerie est parfaitement verticale et semble avoir été montée telle quelle dès l'origine. Au niveau de la poutre horizontale, on observe un léger décrochement dans les assises et un bloc est légèrement saillant par rapport au vertical du mur (fig. 62). On regrette donc que la nature exacte du parement soit cachée derrière une poutre porteuse en béton. Néanmoins, il semblerait que ce bloc saillant ait été posé afin de soutenir l'extrémité de la poutre horizontale. Ces indices suggèrent que le mur en pierre a été appuyé contre l'extrémité ouest de la paroi en pans de bois, entraînant la suppression du poteau vertical de la première travée.

2.2.3. L'emplacement pour une cage d'escalier ?

L'étude des élévations visibles ne permet pas de discerner un emplacement pour l'escalier qui devait certainement assurer la liaison entre les étages. Néanmoins, la présence de plusieurs mortaises dans les faces inférieures de certaines solives pourrait bien correspondre aux traces laissées par une cage d'escalier (fig. 63, 64). A partir de la première solive transversale qui marque la limite entre les deux premières travées en pans de bois du mur nord, on observe la présence d'une solive longitudinale (ou chevêtre) insérée parallèle au mur nord et à 1,10 m de celui-ci. Elle présente une longueur de 3,20 m depuis la première solive transversale et le décrochement dans le mur nord. A 65 cm au sud, et parallèle à celle-ci, une autre solive longitudinale est délimitée par la première et la quatrième solive transversale à compter depuis l'est. Cette dernière est reliée à la première par trois solives de remplissage. Des mortaises dans les faces inférieures des solives longitudinales et dans la quatrième transversale indiquent la présence de poutres verticales, sans doute les éléments montants d'une cage d'escalier. Les poutres verticales de cette cage sont intégrées dans les faces inférieures des solives du plancher. L'espace immédiatement au sud de cet aménagement semble vide. Il est possible de restituer un espace de 1,80 m de large sur 3,20 m de long pour la cage, suffisant pour loger un escalier rampe sur rampe à un seul volet, avec ou sans repos.

Figure 62 : Le mur nord – détail de la liaison entre le mur en pierre de taille et la dernière travée des pans de bois. La poutre horizontale était soutenue à l'origine par deux blocs saillants de l'extrémité orientale du mur (cliché DSC_0583).

Figure 63 : Les solives au-dessus de l'emplacement supposé de la cage d'escalier, prise de l'Est. Noter la poutre transversale à gauche avec des mortaises pour une cloison interne. Derrière, une deuxième poutre de rive sert de solive et pour l'ancrage du chevêtre de la cage d'escalier (cliché DSC_0643).



Figure 64 : Les solives au-dessus de l'emplacement supposé de la cage d'escalier, prise de l'Ouest. Les mortaises des éléments verticaux de la structure de la cage d'escalier sont visibles (cliché DSC_0646).



Figure 65 : Vue générale de la partie ouest du mur nord dans l'ancien espace de cour ou de jardin, prise depuis le Sud-Ouest. A gauche, on observe l'emplacement d'un puits avec le parement en pierre de taille de l'extrémité orientale du mur à droite (cliché DSC_0585).

2.2.4. La cour - un mur en pierre de taille

La limite occidentale des pans de bois correspond à l'emplacement de la façade arrière de la maison. A partir de ce point, la paroi se poursuit vers l'ouest sous la forme d'un mur en pierre de taille de bonne facture qui a été observé sur une longueur de 9 m environ (fig. 53, 65-67). Sa limite ouest est constituée par un refend en parpaings lié au chantier de réhabilitation mais des observations faites pendant la phase terrain indiquent que le mur se prolonge jusqu'au fond de la parcelle. Malgré la présence d'enduits en béton et un doublage avec des briques creuses, il a été possible de constater sa présence au niveau du premier étage, à peu près à mi-hauteur. A compter de la façade arrière de la maison, une travée de 3,60 m de long a été démolie et remplacée par une paroi de brique creuse mais le reste de mur subsiste encore.

Les travaux de démolition ont permis d'observer un mur réalisé d'une seule épaisseur de blocs de calcaire crayeux de 20 cm d'épaisseur, taillés sur toutes les faces. Les faces visibles ont été finies avec une ripe mais les faces cachées par les joints présentent des traces de brettures. Les modules sont très réguliers avec des longueurs de 60 à 70 cm mais essentiellement autour de 65 cm. Les hauteurs sont également normalisées avec des modules de 28 et 32 cm. Les blocs sont scellés avec un mortier de chaux terreux, de couleur orange. On observe également la présence de fragments de tuiles ou de petites pierres de calage.

La longueur du parement observée comporte des vestiges d'un puits (cf. *infra*) ainsi que deux anomalies dans les assises. A 4,80 m de la façade arrière de la maison, il y a une nette rupture dans les assises, visible sous la forme d'une reprise verticale de 20 cm de largeur (fig. 66-68). Cet écartement est comblé par des blocs de pierre de taille, des petits nodules de calcaire et des fragments de briques, tous liés par un mortier de chaux de couleur beige.

A gauche (ouest) de cette rupture, on observe un décalage de 15 cm environ entre les assises des deux côtés de la rupture. Le parement et le liant utilisés sont pourtant sensiblement les mêmes, bien que les joints de la partie ouest contiennent moins de fragments de tuiles et de pierres de calage. Il est aussi intéressant de noter une fissure verticale juste à l'ouest de la rupture. Elle ne suit pas les joints mais traverse plusieurs blocs de pierre, suggérant un affaissement du terrain. La fissure a été bouchée par du mortier beige et de nombreux fragments de calcaire.

L'interprétation de ces anomalies reste délicate faute de relations stratigraphiques claires. La rupture entre les deux unités de parement pourrait bien correspondre à la suppression d'un refend ou d'un retour du mur en pierre de taille qui délimite le côté nord de la cour depuis la face arrière de la maison : sa largeur correspond à celle des blocs. En ce cas, le parement à gauche (ouest) de la rupture pourrait correspondre à l'ajout ou à la reconstruction d'un mur en pierre de taille qui reprend ou prolonge la limite parcellaire. Les grandes similitudes entre les deux maçonneries évoquent deux phases de construction rapprochées dans le temps.

La fissure dans le mur semble avoir été provoquée par un affaissement des fondations. Il est très probable que le mur ait été fondé sur des sédiments instables – le mur ouest de la cave semble s'appuyer contre des remblais, ces derniers étant visibles au fond des casiers aménagés dans l'épaisseur du mur. Il en va de même pour la cave immédiatement au nord, au numéro 17 – le mur ouest de celle-ci n'est un simple parement destiné à retenir les remblais dans lesquels la cave a été construite.



Figure 66 : Le mur nord, au rez-de-chaussée. Vue générale de la partie centrale du parement en pierre de taille, prise depuis le Sud-Ouest. Les deux phases de construction se distinguent clairement (cliché DSC_0601).



Figure 67 : Vue générale de la partie occidentale du mur nord en pierre de taille, prise du Sud-Est. Les deux phases de parement sont clairement visibles, séparées par une reprise de la maçonnerie (cliché DSC_0598).



Figure 68 : Détail de la reprise entre les deux phases de construction du parement en pierre de taille du mur nord. La reprise pourrait correspondre à la suppression d'un refend ou d'un retour de la partie droite (Est) du mur (cliché DSC_0607).

2.2.5. Un puits mitoyen dans la cour

La partie orientale du mur en pierre de taille intègre une ouverture rectangulaire de 90 cm de large sur 2 m de haut dont la partie supérieure est en bâtière (fig. 53, 69-71). Elle a été prévue lors de la construction du mur, les blocs ayant été parfaitement posés à cet effet. Les blocs immédiatement au-dessus de l'ouverture ont été entaillés afin de créer une rainure. L'intérieur de l'ouverture a été obturé par un appareillage en pierre de taille de très bonne facture qui comporte plusieurs particularités. En premier lieu, le sommet triangulaire consiste en un assemblage clavé composé d'un petit claveau central posé sur un bloc carré et deux sommiers. La précision dans les formes exclut une simple condamnation d'une porte, par exemple. Les autres blocs sont bien ajustés et les trois assises reposent sur un grand bloc de calcaire jaune et plus dur dont la face supérieure présente un arrêt arrondi par une usure quelconque. On observe une paire opposée d'encoches carrées de 5 cm de côté à 1,10 m du sol et avec un écartement de 50 cm. A 20 cm au-dessus de ces encoches, une dépression semi-circulaire indique une usure par un frottement rotatif.

Ce dispositif correspond certainement à l'emplacement d'un puits. Les encoches font partie d'une structure de soutien pour le mécanisme de remontage, sans doute un simple cylindre en bois voire une poulie. Ces éléments ont aujourd'hui disparus. La rainure au-dessus du sommet en bâtière correspond peut-être à l'emplacement d'une couverture légère destinée à protéger le puits.

La visite de la cave de la propriété voisine du numéro 17 montre qu'il s'agit d'un puits mitoyen. La partie ouest de la cave immédiatement au nord contient une structure maçonnée en demi-cylindre plaquée contre le mur sud de la cave (fig. 71). Cette maçonnerie, sans doute un ajout à la maçonnerie primitive, comprend une petite ouverture carrée destinée à permettre l'accès au puits. On peut donc imaginer à l'origine un puits vertical ouvert, accessible des deux côtés de la limite parcellaire depuis le rez-de-chaussée et, pour la propriété au nord, depuis la cave.



Figure 70 : Détail du montage clavé du sommet du puits et de l'entaille des blocs du parement du mur au-dessus (cliché DSC_0593).



Figure 69 : Vue rapprochée de l'aménagement du puits dans le mur nord (cliché DSC_0589).



Figure 71 : La cave du n° 17 de la place Planchat. Vue de la maçonnerie cylindrique enfermant le puits dans la partie ouest de la cave (cliché DSC_0589).

2.2.6. Proposition d'un schéma d'évolution de l'espace du rez-de-chaussée

A partir de ces données, il est possible de proposer une restitution de l'organisation primitive de l'espace du rez-de-chaussée et l'évolution de celui-ci (fig. 72). En premier lieu, il y a un espace rectangulaire de 12,40 m est-ouest sur 5,10 m nord-sud dont l'essentiel de la construction est en pans de bois en croix de Saint-André. Derrière, à l'ouest, la parcelle se prolonge sur une distance d'au moins 16 m sous la forme d'une cour ou un jardin. L'accès depuis la rue reste inconnu mais on peut imaginer une porte dans la partie nord de la façade orientale, au-dessus de l'entrée probable à la cave voûtée. La maison communique avec la cour derrière via une porte maçonnée dans la partie sud du mur ouest, au-dessus de l'accès à la cave.

L'espace est divisé à l'intérieur en deux zones différentes – une travée de 2,85 m à l'est, séparée du reste par une cloison en bois. Les solives du plancher au-dessus de cette première travée sont orientées perpendiculairement à la rue, assemblées dans une poutre de rive derrière la sablière haute de la façade primitive (en pans de bois ?) et sur celle de la cloison. La partie ouest du rez-de-chaussée, d'une longueur de 9,55 m environ, les solives sont posées entre les murs nord et sud. Dans la partie orientale, derrière la cloison intérieure, une cage d'escalier en bois de 3,20 m de long sur 1,80 m de large est accolée au mur nord pour loger un escalier rampe sur rampe à une seule volée. La partie ouest de cette aire est sans doute munie d'une cheminée incorporée dans le mur sud et localisée vers l'extrémité occidentale de celui-ci. Il est possible que la cheminée actuelle soit un remplacement d'un foyer plus petit mais rien dans le tissu bâti ne permet de prouver cette hypothèse. De la même manière, nous ignorons la nature de la façade arrière de la maison qui pouvait être en partie en pierre, à en juger par les vestiges de la porte dans l'extrémité du mur sud. On ignore également la nature des parois formant les limites parcellaires nord et sud de l'espace de cour.

La première modification de cet ensemble est le remplacement des travées orientales du mur sud en pans de bois par une maçonnerie en pierre de taille qui sert de base pour une cheminée ajoutée au premier étage. On ignore si la façade en pans de bois ait été conservée mais la suppression d'une partie des pans de bois pouvait se faire sans porter atteinte à la façade. Celle-ci fut certainement changée pour une construction en pierre au cours du XVIII^e ou plutôt du XIX^e siècle. Cet ajout a nécessité une reprise de l'extrémité orientale du tronçon maçonné du mur sud et un simple « accrochage » aux pans de bois du mur nord.

Dans l'espace de la cour, il est possible que le mur nord de la maison soit prolongé vers l'ouest par un mur en pierre de taille de bonne facture sur une distance d'au moins 5 m où la clôture présente soit un retour soit un refend.

La construction de ce mur a nécessité une reprise des pans de bois à l'extrémité occidentale du mur nord mais on ignore en quelle mesure la façade arrière a pu être touchée. A la lumière de ces incertitudes, il est fortement tentant d'attribuer la construction de ce mur à la même phase que celle de la porte dans le mur sud et de la cheminée actuelle. En ce cas, on pourrait y voir une campagne de reconstruction générale de la façade ouest de la maison, au moins au niveau du rez-de-chaussée, soit une transformation majeure bien antérieure à celle de la façade sur rue. En l'état actuel des connaissances, rien ne permet d'étayer ni de réfuter cette hypothèse.

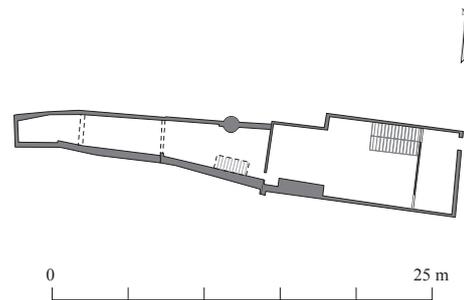


Figure 72 : Proposition de restitution de l'organisation du rez-de-chaussée à partir des données archéologiques (d'après le fonds informatisé Atelier Christian Gimmonet).

2.3. Le premier étage

Les parements internes du premier étage n'ont pas fait l'objet de décapages aussi étendus en raison de la superficie importante cachée par les deux phases de doublage contemporains. Néanmoins, une forte proportion du mur nord fut dégagée permettant l'observation d'au moins trois quarts des pans de bois. Le mur sud a fait l'objet de sondages ponctuels seulement dans les zones sensibles, notamment les points de liaison entre la façade sur rue et le mur et autour de la cheminée dans la partie ouest du mur. Un sondage au milieu a permis d'observer la présence de pans de bois, sans que l'on puisse établir leur nature exacte. Il est toutefois probable qu'il s'agisse du même type de construction que le rez-de-chaussée.

2.3.1. Le mur sud

2.3.1.1. Une cheminée dans la partie orientale

Un sondage réalisé vers l'extrémité orientale du mur sud a montré la présence d'une cheminée de 1 m de

large environ avec un saillant de 50 cm par rapport au nu du mur (fig. 74-77).

Elle a été condamnée et complètement recouverte par du plâtre mais il s'agit d'une maçonnerie en pierre de taille liée par un mortier orange clair. D'après les observations faites sur la face inférieure du plancher, la cheminée a été montée sur des dalles posées sur le sommet de la maçonnerie en pierre de taille au rez-de-chaussée et sur une des solives primitives.

Les relations entre la cheminée et les éventuelles maçonneries à l'étage ont été effacées par une consolidation récente destinée à éviter l'écartement de la façade en pierre de taille par rapport au mur sud. Cette réparation semble avoir consisté en un remontage total du pan de mur entre la façade et la cheminée en utilisant des moellons de calcaire et un ciment de couleur beige (fig. 77). Aucune relation stratigraphique n'a pu être observée.

Néanmoins, étant donné la contemporanéité probable entre les pans de bois et le mur au rez-de-chaussée, il est raisonnable de supposer que la cheminée ait fait partie de la construction d'origine. Des traces de taille visibles sur la face latérale gauche indiquent une finition sommaire des blocs à l'aide d'une ripe.

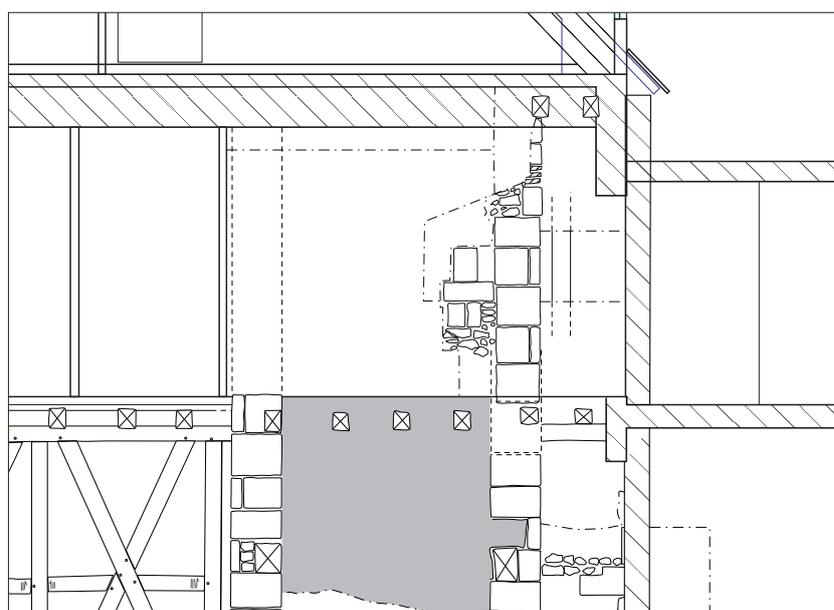
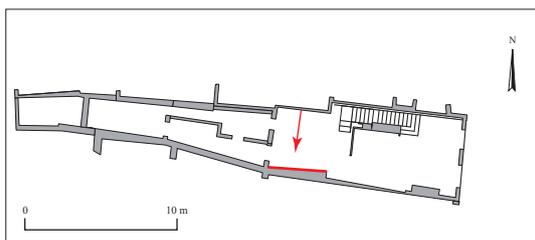


Figure 73 :
Élévation de la partie occidentale du mur sud au niveau du premier étage avec la cheminée et le pan de mur entre celle-ci et le mur arrière de la maison (relevé S. Bryant, Inrap).

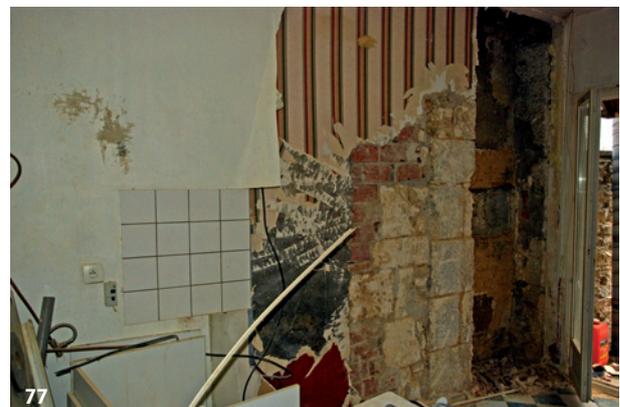


Figure 74 : Le mur sud de premier étage en cours de travaux, vue prise depuis le Nord-Est. A gauche (Est), on observe la cheminée orientale tandis que celle de la partie ouest est visible vers la limite droite de l'image. Un sondage ponctuel au milieu du mur a mis en évidence des pans de bois (cliché DSC_0491).

Figure 75 : Vue rapprochée du pan de mur entre la façade orientale sur rue (à gauche) et la cheminée (à droite). L'ensemble du mur a été consolidé à cause de l'écartement de la façade (cliché DSC_0324).

Figure 76 : La cheminée orientale du premier étage. Détail du parement en pierre de taille de la face latérale du piédroit oriental (cliché DSC_0327).

Figure 77 : Le mur sud du premier étage. Vue générale de la cheminée occidentale en cours de travaux, prise depuis le Nord-Est. La maçonnerie est cachée derrière deux épaisseurs de parois récentes (cliché DSC_0331).

2.3.1.2. La cheminée occidentale

Dans la partie ouest de cet espace, on observe une deuxième cheminée qui n'est que la continuité de celle observée au rez-de-chaussée, possédant les mêmes dimensions et les mêmes caractéristiques techniques (fig. 73, 78-79). Le conduit a été réduit par une maçonnerie en briques avant d'être condamnée. Les poutres en bois pour soutenir le manteau ont été récupérées car leurs emplacements sont bouchés par des moellons de pierre.

Cette fois-ci, il a été possible d'observer l'articulation entre la cheminée et le petit pan de mur entre celle-ci et le mur occidental de la maison. Un sondage réalisé dans le mur a mis en évidence la même séquence d'enduits que celle observée au mur nord. Derrière le doublage en briques creuses, le mur a été enduit de plâtre posé sur le revêtement de torchis et de lattis. Celui-ci recouvre un enduit de mortier peint en gris-bleu, analogue à celui qui recouvrait les hourdages des pans de bois du mur nord (fig. 80-83). Un poteau vertical se trouve juste à droite du piédroit droit (ouest) de la cheminée, l'espace entre les deux étant comblé par un blocage désordonné de cailloux liés par un mortier terreux. La face extérieure du poteau présente un trou de cheville sur son côté ouest, indiquant l'existence à l'origine d'une pièce de bois horizontale, peut-être pour lier le poteau à l'hypothétique façade arrière en bois, si ce n'est un élément en réemploi.

Malgré les différences dans les liants utilisés, la cheminée et le pan de mur forment un ensemble cohérent. Ici, la différence entre les deux mortiers semble être le résultat d'une application différente pour chacun – un mortier orange, compact et assez fin pour les maçonneries en pierre de taille contre un liant terreux et assez friable pour les blocages des hourdages, destinés à être couverts par un enduit. Dans l'angle du pan de mur, il a été possible d'observer la feuillure d'une porte dont le montant a été intégré dans la maçonnerie du hourdage entre la cheminée et le mur ouest. Les montants sont composés de blocs de pierre de taille de calcaire crayeux posés en harpe et besace (fig. 83).

Ils sont montés avec le même mortier orange que la cheminée. Cette ouverture fut condamnée par une maçonnerie mixte liée par un mortier peu compact de couleur blanc cassé.

On observe également que les faces latérales des blocs du montant de la porte avaient été entaillées pour créer une rainure afin de loger les lattis. Il est donc très difficile d'établir une séquence stratigraphique cohérente car la succession des modifications et les similitudes dans les matériaux mis en œuvre ne facilitent pas l'identification de campagnes de construction bien distinctes.

En tout cas, la présence de cette porte implique l'existence soit d'un escalier soit d'une galerie contre la façade arrière de la maison. La superposition probable entre les portes depuis la cave jusqu'au premier étage suppose également une certaine répétition dans les axes de circulation et les points d'accès entre les étages. Si nous acceptons l'hypothèse d'un ensemble maçonné primitif, on pourrait se poser la question d'un mur arrière au moins partiellement en pierre. Si les portes en pierre du rez-de-chaussée et du premier étage sont bien des ajouts, éventuellement contemporains aux cheminées, on peut imaginer une phase de remplacement partiel ou total d'une façade en bois par une construction en pierre avec toutefois la conservation du plan de distribution ancien.

Figure 78 : Le mur sud du premier étage. Vue générale de la cheminée occidentale en cours de travaux, prise depuis le Nord-Ouest. Le piédroit est partiellement dégagé et présente les mêmes caractéristiques que la cheminée au rez-de-chaussée (cliché DSC_0358).

Figure 79 : Le mur sud du premier étage. Détail du piédroit droit de la cheminée occidentale (éch. 1 m). Noter le montage soigné en harpe et besace de blocs peu épais (cliché DSC_0355).

Figure 80 : Le mur sud du premier étage. Vue générale du pan de mur entre la cheminée et la façade arrière (ouest) de la maison, éch. 1 m (cliché DSC_0342.JPG).

Figure 81 : Le mur sud du premier étage. Détail du sondage réalisé dans le pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade arrière. On observe une structure en pans de bois derrière les enduits de torchis sur lattis (cliché DSC_0346).

Figure 82 : Détail du sondage entre la cheminée occidentale et le mur arrière de la maison. La feuillure d'une porte ouvrant depuis l'intérieur est clairement visible à gauche (cliché DSC_0344).

Figure 83 : Détail du sondage entre la cheminée occidentale et le mur arrière de la maison. La liaison entre le hourdage et la cheminée est visible à gauche (cliché DSC_0351).



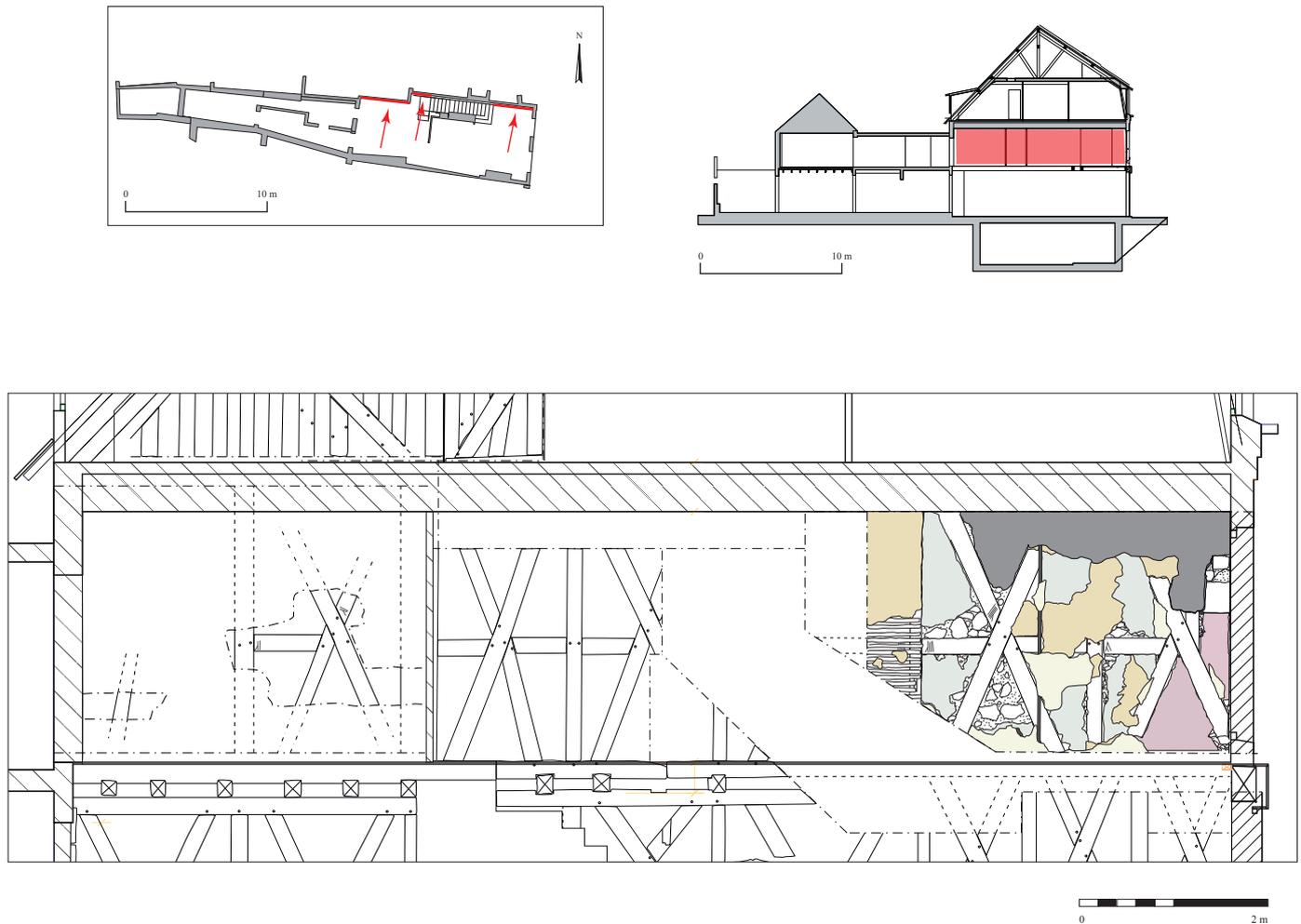


Figure 84 : Élévation du mur nord au niveau du premier étage (relevé S. Bryant, Inrap et A. Prévot, Inrap).

2.3.2. Le mur nord

La présence des parois en Placoplatre a eu l'avantage de conserver certains vestiges archéologiques et cet étage a livré une séquence d'enduits et de badigeons qui permettent d'appréhender le décor interne de la maison. Ces couches ont masqué l'essentiel de la structure en pans de bois mais des sondages ponctuels ont permis d'établir les dispositions générales de ceux-ci avec une relative certitude.

La partie orientale depuis la façade jusqu'au décrochement dans le mur (fig. 84, 85) est composée de cinq travées de grands modules de croix de Saint-André d'une largeur de 1,90 m chacun (entre les axes centraux des poteaux verticaux). Il est intéressant de noter que les deux premières travées depuis la façade orientale sont au-dessus des travées en petit module de Croix Saint-André, trois de ces dernières correspondant à deux des grands modules. Notons que la dernière travée à l'est présente des marques d'assemblage indiquant qu'elle était la dernière (n° 7 en chiffres romains). La séquence de construction est

donc la même que celle des pans de bois du rez-de-chaussée. L'ensemble était encore recouvert d'une séquence d'enduits qui fera l'objet d'une considération à part (cf. *infra*).

Entre le décrochement du mur nord et la façade arrière de la maison à l'ouest, deux autres travées de grands modules ont été découvertes, numérotées de 1 à 3 en chiffres romains (fig. 84, 86-88). La cohérence de la numérotation indique un assemblage de l'ouest vers l'est, analogue à celui évoqué au rez-de-chaussée. La relation entre la limite ouest des pans de bois et le mur de clôture qui les prolonge a été observée. Au premier étage, le poteau vertical de la première travée a été conservé et il semblerait que le mur en pierre de taille ait été appuyé contre le poteau, mais les deux constructions peuvent être contemporaines (fig. 89). En revanche, toute trace du mur ouest d'origine a été effacée par la création de la façade et des ouvertures contemporaines.



Figure 85 : Le mur nord du premier étage – vue générale des pans de bois en croix de Saint-André de la partie orientale du mur (éch. 1 m). La paroi d'origine est recouverte par une séquence d'enduits (cliché DSC_0299).



Figure 86 : Le mur nord du premier étage – vue générale des pans de bois en croix de Saint-André de la partie ouest du mur en cours de dégagement (éch. 1 m). Le parement primitif a été recouvert par un enduit de torchis appliqué sur un lattis en châtaignier clouté sur les pans de bois (cliché DSC_0359).



Figure 87 : Le mur nord du premier étage – vue générale du décrochement dans le mur au niveau de l'escalier actuel (cliché DSC_0369).



Figure 88 : Vue rapprochée de la première travée de grand module de croix de Saint-André à l'est du décrochement dans le mur (cliché DSC_0371).

Figure 89 : Détail de la liaison entre l'extrémité occidentale du mur en pans de bois et la maçonnerie en pierre de taille du mur nord sur la cour derrière la maison. L'extrémité des blocs a été entaillée pour pouvoir loger le lattis ayant servi de support pour un enduit de torchis (cliché DSC_0365).



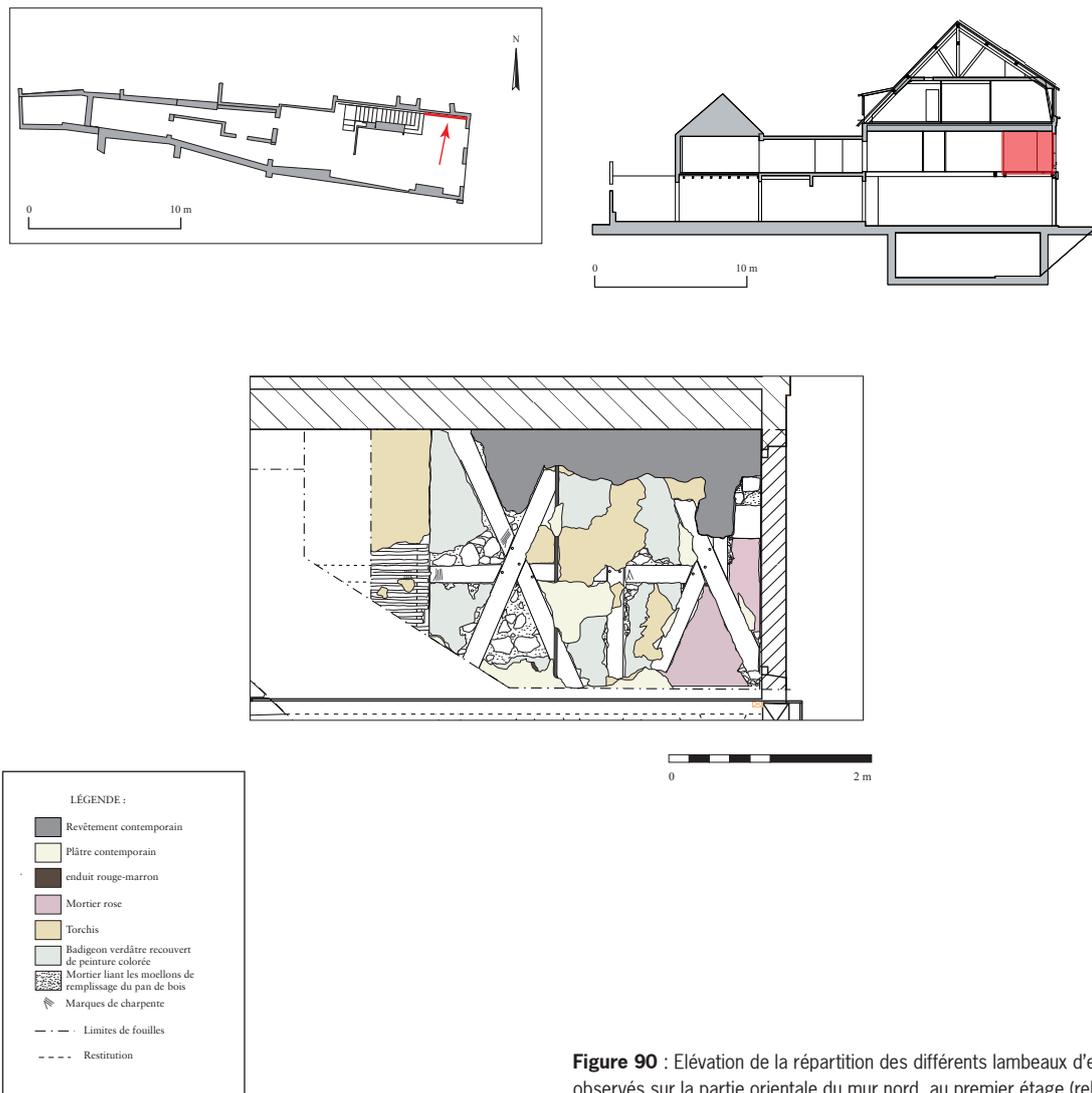


Figure 90 : Élévation de la répartition des différents lambeaux d'enduits observés sur la partie orientale du mur nord, au premier étage (relevé A. Prévot, Inrap).

2.3.3. Des vestiges d'un décor intérieur - une séquence d'enduits et de badigeons

Le mur nord conserve une séquence d'enduits qui n'ont pas été piquetés en totalité. Celle de la partie orientale est la plus complète (fig. 90-92).

La première phase est sans doute contemporaine à la construction de la maison. Le hourdage en cailloux de calcaire est toujours lié avec un mortier terreux de couleur brun clair. Entre les pans de bois, ce remplissage a été couvert par un enduit de mortier de chaux un peu friable et de couleur blanc cassé. Il est composé de sables moyens à fins avec de grains noirs et beiges peu pris dans la pâte du liant. Il a sans doute été étalé sur les bords des éléments en bois mais il semblerait que l'intention n'était pas de masquer ceux-ci complètement. L'enduit a été lissé pour présenter une surface fine de couleur beige clair, puis

vraisemblablement couvert par un badigeon blanc ou beige clair. Cette base a servi de fond pour un décor figuratif polychrome (fig. 90, 91) mais les piquetages plus tardifs pour des enduits postérieurs ont trop abîmé le décor primitif pour pouvoir établir un schéma général de la décoration.

Néanmoins, il a été possible d'observer une partie d'un visage peint en rouge bordeaux avec des traits figurés en noir – même des yeux sont visibles (fig. 92). Le visage est accompagné de traits en noir et en jaune-gris signalant des éléments d'une coiffure. Plus loin, à gauche et sous le visage, des formes en noir, vert et un orange vif suggèrent des motifs végétaux ou des draps d'un vêtement. On observe que la peinture verte a été appliquée directement sur le bois indiquant ainsi que la structure en pans de bois n'avait pas été masquée par les enduits. En bas, près du sol, un étendu de gris-bleu avec un dégradé pourrait dénoter de l'eau ou un simple

couleur de fond. Malgré son état fragmentaire, la présence d'enduits peints à l'intérieur d'une habitation urbaine montre la recherche d'un certain raffinement pour les intérieurs, même pour des bâtiments à priori relativement modestes. Il s'agit d'une découverte intéressante pour la ville.

A un moment donné, cette peinture polychrome n'était plus au goût du jour ou est devenu vétuste. L'ensemble du mur a donc été couvert par au moins une couche de badigeon blanc puis une peinture grise. L'ensemble a ensuite été piqueté pour l'accrochage d'un enduit de torchis, y compris les poutres en bois. Ce dernier enduit est composé d'un sédiment terreux de couleur orange-brun qui contient une forte quantité de fibre animal et des nodules de chaux. L'inclusion de ces fibres (poils) était destinée à renforcer l'enduit, améliorant la qualité de l'isolation et évitant des craquelages lors des changements de température et d'humidité.

Sur les deux premières travées depuis la façade orientale, le torchis a été appliqué directement sur les anciens enduits. A partir du début de la troisième travée et jusqu'à la limite ouest de la maison, les pans de bois ont reçu un lattis de baguettes plates de châtaignier de 3 cm de large, fixées horizontalement aux bois par de petits clous en fer à tête plate (fig. 93). Le torchis a ensuite été appliqué sur ce lattis. Partout, sa surface a été lissée à l'aide d'un gros pinceau pour former une surface compacte. Celle-ci a servi de base pour un enduit de plâtre composé d'une mince couche d'apprêt assez grossière puis une fine pellicule de plâtre de finition. Cette surface a sans doute été préparée pour des peintures ou des papiers peints. En tout cas, ces premiers revêtements muraux modernes (XIX^e ou XX^e siècles ?) ont été recouverts par des plâtres plus récents puis des doublages en Placoplatre sur rails.

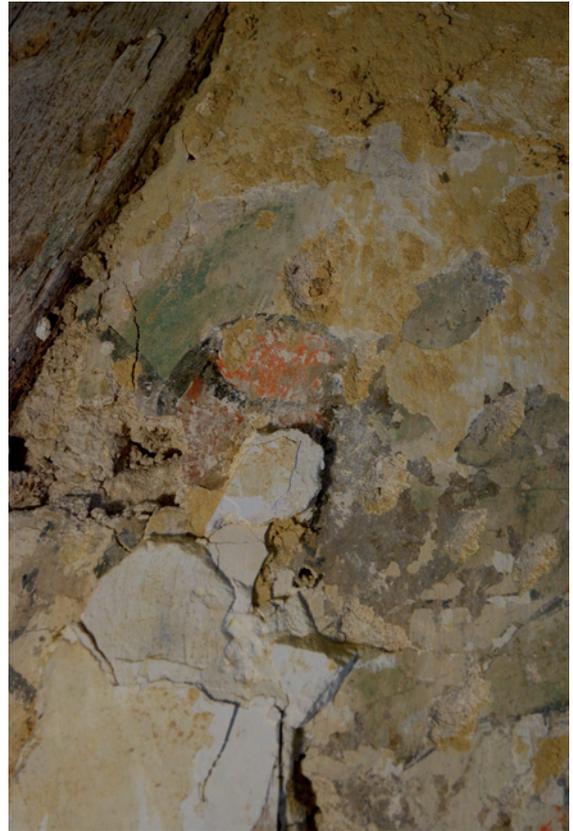


Figure 91 : Les enduits de la partie orientale du mur nord du premier étage – détail des motifs végétaux (?) en vert et en orange vif à gauche du visage humain (cliché DSC_0316).

Figure 92 : Les enduits primitifs de la partie orientale du mur nord du premier étage – détail d'un visage humain (en rouge bordeaux) avec des éléments d'une chevelure visibles à gauche (cliché DSC_0494).



2.3.4. L'ajout de la façade sur rue

La façade sur rue du premier étage est constituée d'un mur de 37 cm d'épaisseur en pierre de taille de calcaire. Elle a été plaquée contre l'extrémité orientale du mur nord en supprimant le dernier poteau, la petite poutre horizontale et le bras supérieur du croisillon. Un poteau vertical a été inséré sur le bras inférieur du croisillon et la maçonnerie de la façade appuyée contre celui-ci, vraisemblablement sans aucune autre forme de liaison. Le liant utilisé est un mortier de chaux compact, de couleur beige-rose. Il a été étalé sur une partie des hourdages. La date de cet ajout reste incertaine mais les aspects stylistiques de la façade (fig. 94) suggère une construction pas avant la fin du XVIII^e siècle et probablement au cours du XIX^e siècle.



Figure 93 : Le mur nord du premier étage – vue rapprochée de la liaison entre les deuxième et troisième travées des pans de bois (éch. 1 m). A gauche de la mire, on observe une limite nette de l'enduit de torchis sur lattis de châtaignier. A droite de cette limite, le torchis était appliqué directement sur les enduits antérieurs, sans lattis (cliché DSC_02306).



Figure 94 : Le mur nord du premier étage – vue rapprochée de la liaison entre la façade orientale en pierre, plaquée contre l'extrémité du mur nord en pans de bois (cliché DSC_0311).

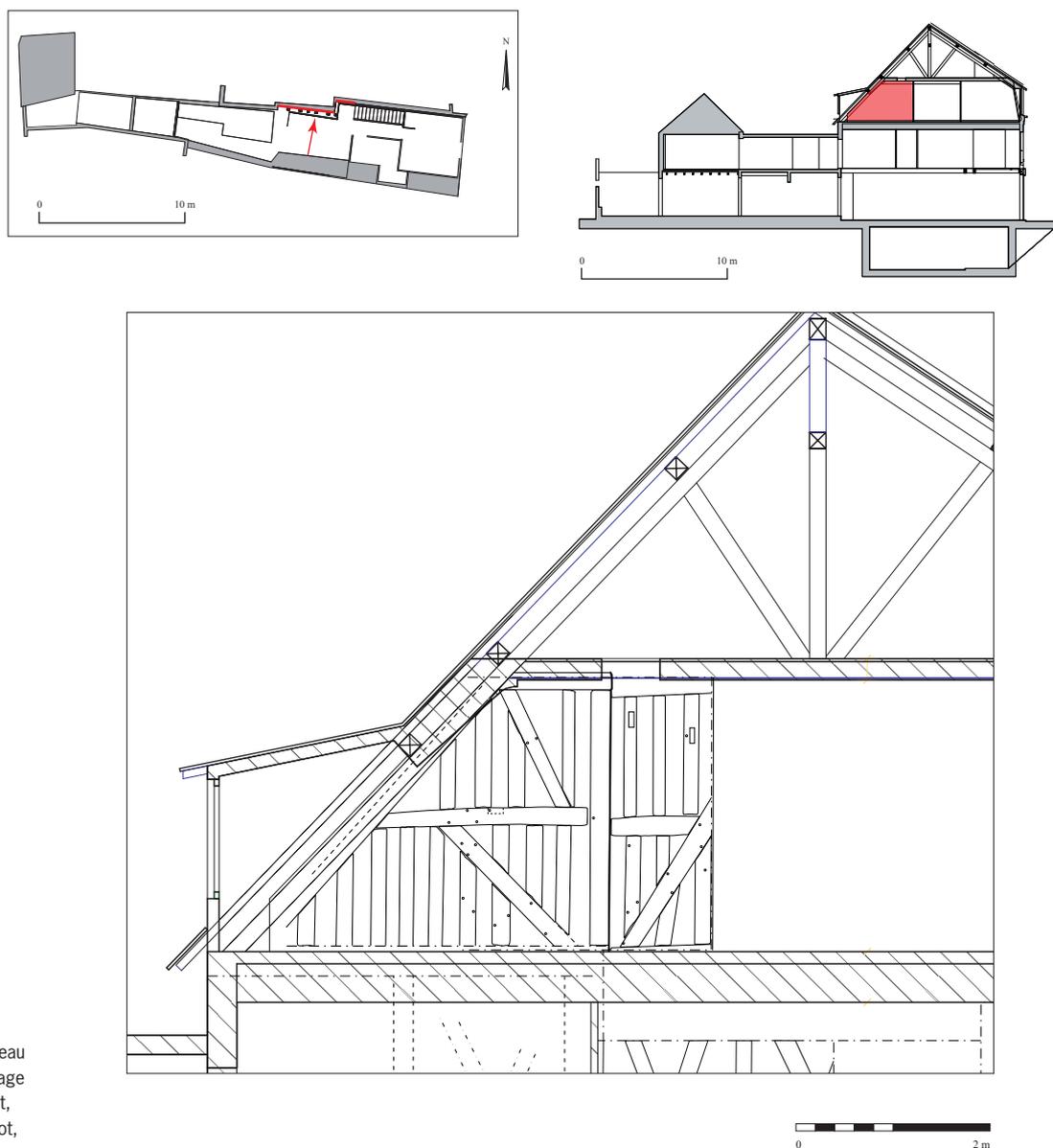


Figure 95 :
 Elévation de la
 moitié ouest du
 mur nord au niveau
 du deuxième étage
 (relevé S. Bryant,
 Inrap et A. Prévot,
 Inrap).

2.4. Le deuxième étage – un espace remanié

Il n'a pas été possible d'effectuer des observations sur l'ensemble de cet espace, faute de temps et les combles n'ont pas été examinés.

Des sondages pratiqués dans les murs nord et sud ont permis d'observer quelques éléments de construction du dernier niveau (fig. 95). Les parements inaccessibles lors de la phase terrain avaient été dégagés des revêtements contemporains au moment des prélèvements dendrochronologiques. Certaines observations complémentaires ont pu être faites mais sans relevé à l'échelle. Ces données seront présentées sous la forme de photos annotées.

Dans la partie ouest du mur nord, au niveau de l'actuel escalier, la structure en pans de bois a été totalement décapée au niveau du décrochement. A gauche de celui-ci, la paroi est composée d'une poutre horizontale à 1,30 m du sol dont l'extrémité occidentale se jointe à un arbalétrier de la charpente du versant ouest de la toiture (fig. 95-98). Le colombage est composé essentiellement de poteaux verticaux avec deux éléments de renfort en diagonal. L'étude de des bois montre un fort taux de pièces de réemploi car de nombreux éléments présentent des trous de chevilles qui ne correspondent pas à des assemblages ou bien au contraire, plusieurs assemblages sans chevilles. Plusieurs de ces pièces pourraient provenir de la réutilisation de poteaux verticaux et de croisillons d'une structure en croix de Saint-André.



Figure 96 : Le mur nord au deuxième étage – vue générale des pans de bois de la moitié ouest, sous le versant occidental de la toiture, prise depuis le Sud-Est (cliché DSC_0379).



Figure 97 : Le mur nord au deuxième étage – vue générale des pans de bois de la moitié ouest, sous le versant occidental de la toiture, prise depuis le Sud-Ouest (cliché DSC_0384).



Figure 98 : Le mur nord au deuxième étage – détail du retour du décrochement dans le mur (éch. 1 m). Noter l'assemblage avec des pièces diagonales par rapport aux poteaux verticaux des niveaux inférieurs (cliché DSC_0386).



Figure 99 : Le mur nord au deuxième étage – vue générale du pan de bois à l'est du décrochement avec le grand élément de contreventement diagonal (cliché DSC_0391).

Le retour du décrochement du mur nord semble avoir subi moins de modifications : les poteaux des angles, les pièces obliques et les petits poteaux verticaux fonctionnent bien ensemble. En ce qui concerne le pan de bois immédiatement à l'est (droite), la situation est moins claire. Une grande pièce diagonale d'une section plus importante (16 cm sur 18 cm de profondeur) a été observée, reliée au poteau vertical dans l'angle du décrochement par une poutre horizontale, également de forte section (fig. 99). Ces éléments sont correctement chevillés entre eux tandis que les poteaux verticaux sont manifestement des réemplois (fig. 100, 101). Dans la partie orientale du mur nord, un sondage a mis en évidence le même type d'organisation générale. Derrière les parements actuels, les pans de bois ont été masqués par de nombreux morceaux de petits bois et le même lattis de châtaignier avec du torchis. Malgré ces rafistolages, il a été possible d'observer une grande pièce de charpente oblique, semblable à celle partiellement exposée dans la partie ouest du mur (fig. 102, 103). Ensemble, ces éléments forment le profil d'une charpente à deux pans avec une pente de 60° environ. Dans la partie orientale du mur sud, en face, la démolition d'une cloison en briques creuses a exposé un arbalétrier superposé d'un chevron de forte section, mais sans aucun colombage associé (fig. 104). Les pannes de la toiture mansardée sont logées dans le parement du mur sud qui appartient plutôt à la maison voisine.

Toutefois, l'interprétation des pièces obliques en tant qu'éléments d'une charpente n'est pas satisfaisante car elle ne prend pas en compte la couverture de la partie ouest de la maison. Elles correspondent donc mieux à des pièces de contreventement d'une structure en pans de bois sous une toiture dont le profil d'origine est représenté par le versant ouest du toit actuel. En ce cas, seul le versant oriental aurait été modifié par la structure mansardée.

L'interprétation de ce niveau est assez délicate. Il s'agit manifestement d'un ajout ou d'une construction bien postérieure aux pans de bois du rez-de-chaussée et du premier étage. Premièrement, on peut constater l'utilisation extensive de morceaux de bois en réemploi pour l'ensemble de la structure. Le décrochement dans le mur nord semble plus « authentique » car elle correspond à celui des étages inférieurs. En revanche, sa sablière basse est un élément en réemploi et son assemblage avec des pièces diagonales diffère de celui des deux premiers niveaux où la poutre horizontale à mi hauteur correspond seulement à des poteaux verticaux. Le pan de mur entre le décrochement et le versant ouest de la toiture ne correspond pas aux travées du mur de l'étage de dessous mais la différence en techniques d'assemblage pourrait être expliquée par la présence du versant ouest de la toiture. Les éléments du colombage chevillés aux grandes pièces diagonales ne sont pas obligatoirement contemporains à celui-ci car rien ne s'oppose à une reprise ultérieure d'une structure existante. L'utilisation de bois de récupération ne plaide pas non plus en faveur d'une construction nouvelle.



Figure 100 : Le mur nord au deuxième étage – détail d'un poteau en réemploi dans le colombage de la partie ouest du mur (cliché DSC_0383).

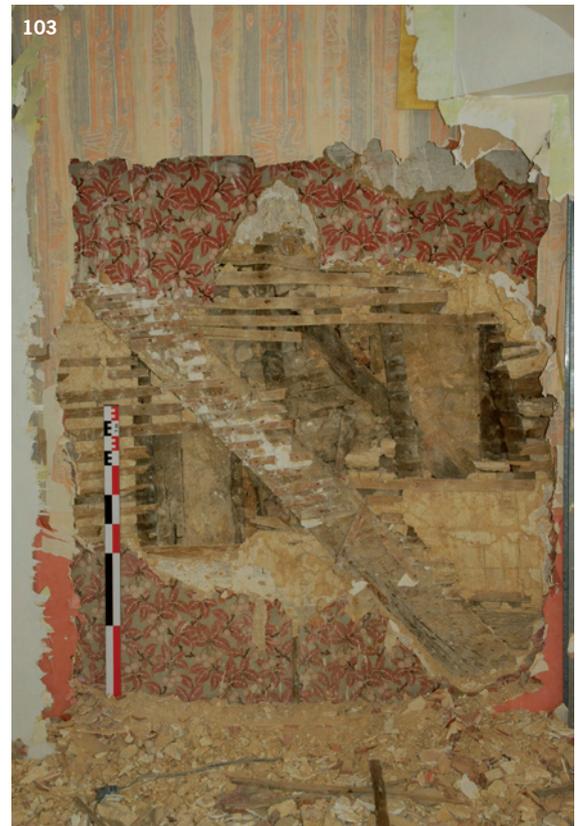


Figure 101 : Le mur nord au deuxième étage – détail de poutres en réemploi dans le colombage à l'est du décrochement (cliché DSC_0394).

Figure 102 :
Le mur nord au deuxième étage – vue générale de la moitié orientale sous la toiture mansardée. Un sondage a mis en évidence les pans de bois derrière les parois contemporaines (cliché DSC_0400).



Figure 103 :
Le mur nord au deuxième étage – détail des colombages découverts par le sondage dans la partie orientale du mur (éch. 1 m). La pièce diagonale correspond à celle observée dans la partie ouest du mur et pourrait faire partie d'une toiture « rives sur rue » ancienne (cliché DSC_0402).



Les travaux de démolition des cloisons du côté sud de la pièce ont montré un mur en pans de bois semblable à celui du côté nord (fig. 105, 106). Il est composé d'éléments verticaux avec des poutres horizontales et des contreventements diagonaux. La construction semble plus régulière que celle du mur nord mais on constate toutefois la présence de pièces en réemploi. A 1 m environ du mur sud, on observe la présence de deux poteaux verticaux de forte section (20 cm environ) avec un écartement de 2,50 m environ (fig. 107). Ils fonctionnent avec l'assemblage de chevrons et d'arbalétriers qui soutiennent une ferme de la toiture mansardée du côté de la rue, à l'est. Bien qu'ils tombent en face de poteaux verticaux du mur sud, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'éléments rapportés lors de la création de la charpente, ou tout du moins du volume mansardé.

Il est intéressant de noter que les deux poteaux ne correspondent à rien au niveau de l'étage inférieur et ne s'inscrivent pas dans la logique de construction du volume général défini par les murs sud et nord en pans de bois. En revanche, ils fonctionnent bien avec un poinçon de la charpente au-dessus. On remarque un curieux assemblage de l'extrémité sud de celle-ci où le poinçon principal qui reçoit la poutre faîtière et le sous-faîtiage a été « doublé » par un assemblage identique (fig. 108). Un examen superficiel de l'assemblage indique que l'ensemble fait partie d'une seule structure (fig. 109). Les deux poteaux se trouvent dans l'axe de cet élément et fonctionnent bien avec cette ferme de la charpente (fig. 110). En l'absence d'autres données archéologiques et chronologiques, on ne peut qu'émettre des hypothèses de travail. La suppression des cloisons récentes a permis d'observer la présence à cet étage de la cheminée observée au premier étage et au rez-de-chaussée (fig. 111). La maçonnerie a été partiellement démolie pour pouvoir poser un arbalétrier du versant ouest de la charpente. Cette dernière est donc postérieure à la cheminée.



107



106



104



105

Figure 104 : Le mur sud au deuxième étage – un sondage a mis en évidence un arbalétrier et un chevron appartenant sans doute à une ancienne toiture « rives sur rue » (cliché DSC_0398).

Figure 105 : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue générale du mur sud, prise depuis l'angle Nord-est de la pièce (cliché DSC_0601bis.JPG)

Figure 106 : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée de la travée occidentale avec les pans de bois et la porte insérée à gauche (cliché DSC_0605.JPG).

Figure 107 : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue générale du « passage » formé par des poteaux verticaux parallèles au mur sud. Photo prise depuis l'angle Sud-ouest de la pièce (cliché DSC_0609.JPG).



Figure 108 :
La charpente.
Vue générale de l'assemblage de l'extrémité sud.
Noter la paire de poinçons rapprochés. Celui de l'extrémité correspond au pignon tandis que le deuxième fonctionne avec la ferme parallèle au mur sud (cliché DSC_0616.JPG).



Figure 109 :
La charpente.
Vue générale de l'assemblage de l'extrémité nord avec poinçon, faitage et sous-faîtage (cliché DSC_0617.JPG).



Figure 110 : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée de la ferme de la partie inférieure du mur sud (cliché DSC_0603.JPG).



Figure 111 : Le deuxième étage après des travaux de démolition des parements contemporains. Vue rapprochée des vestiges de la cheminée de la phase 2 dans la partie ouest du mur sud (cliché DSC_0636.JPG).

2.5. Quelle toiture ?

L'organisation de cet espace a été très modifiée par rapport à son état d'origine. Les indices archéologiques convergent pour proposer une rupture chronologique entre le premier étage et l'actuel deuxième étage.

Actuellement, il s'agit d'un volume issu en toute probabilité d'un rehaussement du bâtiment par la mise en place d'une charpente mansardée sur une toiture existante. Cette dernière pouvait être un toit à deux pans avec le faîtage parallèle à la rue. Le profil de cette hypothétique couverture a été conservé par le versant ouest et, peut-être, par les arbalétriers et chevrons à longs pans visibles derrière les doublages dans la partie orientale des murs sud et nord. En ce cas, la présence d'une toiture « rives sur rue » pose problème à Bourges où la quasi-totalité des maisons en pans de bois présentent pignon sur rue, contrairement à Orléans, par exemple (Alix 2007 : 5).

On peut donc soulever l'hypothèse d'une charpente primitive avec pignon sur rue, transformée ou remplacée par une toiture à deux pans, parallèle à la rue, avant la mise en place de la structure mansardée actuelle. La création de cette toiture a pu s'accompagner de la suppression d'un éventuel deuxième étage en pans de bois en croix de Saint-André. Cette réduction pourrait expliquer l'utilisation importante d'éléments de charpente et de colombages dans la nouvelle structure. En ce qui concerne la toiture mansardée, sa construction a nécessité la reprise ou plutôt l'ajout de structures en pans de bois sur le versant oriental du côté nord de la maison. Le côté sud du nouveau volume prend appui sur le gouttereau de la maison adjacente qui possède un étage de plus. Il n'y avait donc pas eu lieu d'ajouter une structure en colombages à la ferme méridionale de la charpente existante. En l'absence de données archéologiques adéquates, ce schéma ne reste qu'une hypothèse de travail.

2.6. Les éléments de datation

La datation des différentes phases de construction identifiées repose sur peu d'éléments hormis les datations dendrochronologiques des pans de bois. La cave voûtée en croisées d'ogives est sans doute la partie la plus ancienne et on peut proposer une fourchette chronologique qui couvre les XIII^e et XV^e siècles. La forme du cul de lampe n'est guère datable avec précision et le profil des nervures, réduites à leur plus simple expression, ne fournit pas d'éléments caractéristiques car ces formes simples perdurent et peuvent être « rééditées » aux époques plus tardives. Néanmoins, l'absence de traces d'outils à brettures en conjonction avec le profil des nervures peuvent être des indices pour une construction du XIII^e plutôt que

du XIV^e ou du siècle – en règle générale, les gradins et surtout les marteaux-taillants à lame lisse commencent à céder la place aux outils à brettures dès la fin du XII^e ou vers le début du XIII^e siècle (Bessac 1993 : 67). Cette datation est toutefois indicative car des outils à lame lisse continuent à être employés pour des pierres plus fermes.

La datation de la voûte en berceau est, dans l'absolu, quasiment impossible car la technique elle-même remonte de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle. La chronologie relative permet de placer sa construction après la démolition des voûtes en croisées d'ogives. La logique de la construction voudrait que la nouvelle voûte soit contemporaine à la maison en pans de bois qui remplace l'édifice d'origine. L'utilisation systématique d'outils à brettures sur les éléments en pierre de taille associés à sa construction est un indice pour une construction entre le XIV^e et le XVI^e siècle. A partir de la première moitié du XVI^e siècle, la bretture est utilisée pour le dégrossissage des pierres mais ses traces sont généralement effacées des parements visibles des blocs.

Pour les pans de bois du rez-de-chaussée et premier étage, les datations dendrochronologiques indiquent une date d'abattage des arbres pendant l'hiver de 1494-95. On peut supposer une mise en œuvre rapide ce qui permet d'attribuer l'ensemble de la construction à cette date. Les petits modules de croix de Saint-André du rez-de-chaussée sont contemporains aux grands, leur utilisation relève donc d'une différence dans la destination de l'espace qu'ils délimitent et non pas d'une quelconque transformation postérieure. Les autres éléments maçonnés peuvent, selon la logique générale de la construction, être attribués à la même phase. Ils ne sont guère loquaces en raison de l'absence de tout élément stylistique ou technique.

La maçonnerie des grandes cheminées de la partie ouest de la maison n'a pu être datée, les prélèvements dendrochronologiques ayant été inexploitable. Un doute existe toujours quant à leur stricte contemporanéité avec les pans de bois. Les blocs présentent des traces de brettures tandis que les parements visibles de la cheminée dans la partie orientale du premier étage ont été finis à l'aide d'une ripe. Les mêmes types de trace ont été constatés sur les pierres de taille des ouvertures des soupiraux insérées lors de la dernière phase d'aménagement de la cave quoique de manière plus irrégulière. Si cet outil apparaît sur la sculpture en pierre dès le XIV^e siècle, sans doute même avant cette date, son utilisation comme outil de finition sur les blocs de parement ne débute véritablement qu'à partir du XVII^e siècle (Bessac 1993 : 199). Pour résumer, les critères de datation consistent plutôt en des appréciations générales des façons de construire. Ils sont donc soumis à de grandes réserves quant à leur précision et leur fiabilité.

2.7. Les pierres mises en œuvre dans les différentes phases de construction

Il a été possible d'identifier quatre catégories de pierre utilisée dans la construction. Elles font l'objet d'une description de leur aspect à l'œil nu et certains échantillons ont été examinés à l'aide d'un microscope :

1) - un calcaire blanc et crayeux à grain fin avec des inclusions de fossiles, dont des petits bivalves ou gryphée. Il s'agit certainement du « calcaire de Bourges », un calcaire oolithique crayeux de l'Oxfordien supérieur (j6b). Cette formation a été entaillée par la rivière Auron qui traverse la ville du sud vers le nord et constitue le substrat sous les couches d'alluvions anciennes. Cette pierre se trouve dans la formation des calcaires indifférenciés qui s'étend dans une bande de 1,5 à 2 km de large, d'est en ouest de chaque côté de la ville. Le faciès présente une transformation latérale depuis l'ouest où les calcaires de Von deviennent plus durs et possèdent des oolithes et des fossiles différents (calcaire de Morthomiers) avant de devenir à l'est des calcaires crayeux tendres et très riches en fossiles. Au sud, on observe une autre bande de calcaires à spongiaires à l'intérieur des calcaires lités inférieurs ainsi que des calcaires oolithiques inférieurs

Cette pierre semble majoritaire pour la construction en pierre de taille, utilisée exclusivement pour le mur de clôture nord, les nervures des voûtes et les claveaux etc. des ouvertures dans les deux phases de construction de la cave. Elle semble avoir été également utilisée pour l'insertion des soupiraux des dernières phases d'aménagement. Brut, ou sous la forme de moellons calibrés, elle a servi pour la construction de la voûte en berceau et pour le hourdage des pans de bois. Une partie de ce matériel a pu être extraite sur place lors de l'excavation de la cave mais la quantité de moellons et d'éléments en pierre de taille suppose l'approvisionnement dans une carrière plus conséquente et à l'extérieur de la ville. Cette formation a été exploitée sous la forme de nombreuses carrières à ciel ouvert le long de l'actuelle route nationale 153 au sud-est de la ville (lieu dit les Carrières) ainsi qu'en galerie souterraine aux carrières des Talleries immédiatement au sud.

2) - un calcaire lithographique de couleur beige ou gris (Munsell 2.5Y 6/1) qui présente des bulbes de percussion similaires au silex. Il s'agit sans doute de moellons issus des calcaires lités du début de l'Oxfordien supérieur ou de l'Oxfordien/Kimméridgien (j6c et j7b). Elle ne paraît que dans les constructions tardives de la maison, dont le mur de clôture sud de la cour. L'examen de la surface sous le microscope montre la présence d'oolithes réguliers dans une matrice siliceuse avec de rares vacuoles tâchées de fer.

3) - un calcaire dur avec un aspect finement granuleux avec une couleur striée de jaune-beige à rose (Munsell 10R 6-7/6). La même pierre se trouve dans les élévations de la cathédrale de Bourges, essentiellement réalisée avec du calcaire extrait des carrières de Charly et de Blet. Il est probable que cette pierre dure et de couleur rose provient de bancs plus ferrugineux de ce calcaire marin du Bathonien inférieur et moyen. Il ne s'agit donc pas d'une pierre différente mais d'un faciès de cette formation.

Cette pierre n'a été utilisée que dans la première phase de construction de la cave, pour les blocs d'appui des retombées des voûtes en ogives et pour une partie des encadrements en pierre de taille pour les placards.

4) - un calcaire beige (Munsell 5YR 7-8/4) et dur qui peut produire des éclats analogues à un silex taillé. Il s'agit vraisemblablement d'un calcaire lacustre fin, peut-être de la formation des calcaires lacustres du Berry du Ludien ou du Stampien (e7 – g1-2). Ces pierres sont extraites des carrières de la Chapelle-Saint-Ursin ou dans un faciès bréchifié, de Saint-Florent-sur-Cher. Parfois ces pierres sont difficiles à différencier des calcaires de la catégorie 2.

Tous les éléments en pierre de taille de la maison en pans de bois, dont les cheminées de la partie ouest et le pan de mur en pierre de taille du mur sud, au rez-de-chaussée, ont été réalisés avec ce matériel.

| Catégorie de pierre | | | | |
|---------------------|---|---|---|---|
| US | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 12 | X | | | X |
| 07 | X | | X | |
| 14 | | X | | |
| 15 | X | | | |
| 06 | X | | | X |

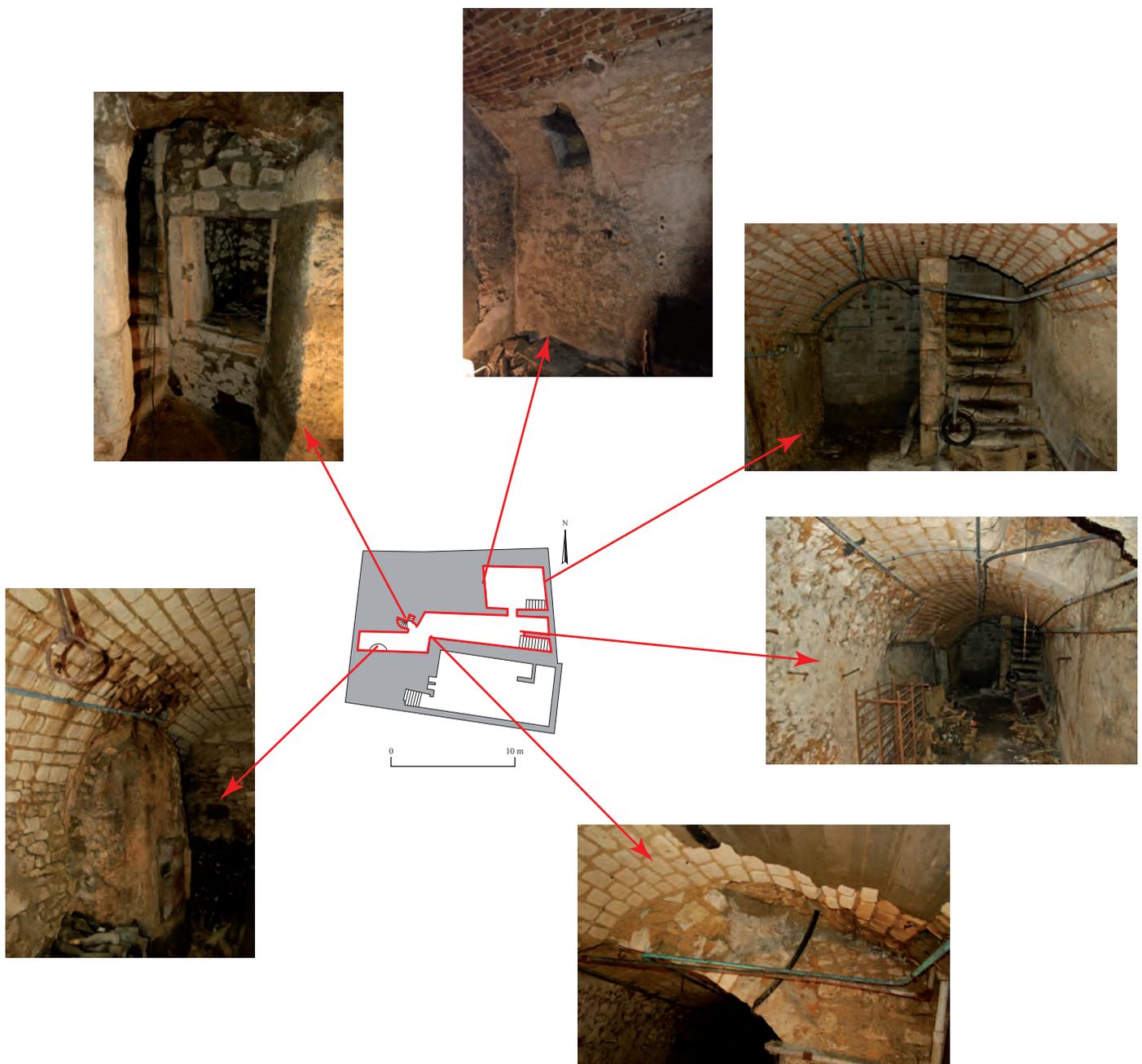
Tableau de répartition des catégories de pierre selon les US

3. Les vestiges de la parcelle IN 477

3.1. Les caves du n° 17 de la Place Planchat

Le temps alloué à cette étude n'a pas autorisé une étude poussée des deux caves du n° 17 au nord, mais quelques observations ont pu être réalisées en utilisant le fonds de plan fourni par le maître d'œuvre (fig. 112-114). Ces observations prennent la forme d'une évaluation globale des structures sous-terraines mais

Figure 112 : Plan des caves du n° 17 avec localisation des principaux vestiges archéologiques et des clichés photographiques afférents (d'après le fonds de plan de l'Atelier Christian Gimmonet).



ne permettent pas d'établir une chronologie précise de leur évolution ni de leurs relations avec la cave du n° 15, au sud.

L'espace est divisé en deux caves séparées, celle du sud et celle du nord, qui ne sont reliées que par un passage percé entre les deux volumes à une date récente. Cette division correspond sans doute à l'existence à l'origine de deux parcelles étroites bien distinctes, fusionnées lors de la construction de l'actuelle propriété du n° 17. La cave sud est la plus importante avec une longueur totale de 15,20 m est-ouest. Elle est divisée en deux volumes par un décrochement dans le mur sud qui correspond à celui visible dans la limite parcellaire entre le n° 15 et le n° 17. La partie orientale de l'ensemble présente une longueur de 9,60 m pour une largeur de 2,10 à 2,60 m, couverte par une voûte en berceau maçonnée. Celle-ci repose sur des murs en petit appareillage de moellons de calcaire de 1 m de haut (fig. 115), ce qui donne une hauteur sous clé de 2,40 m environ. La maçonnerie de la voûte est d'une très bonne facture, composée de moellons d'appareil en calcaire crayeux d'une très grande régularité (fig. 116). Les modules calibrés présentent des hauteurs de 8 ou de 10 cm pour des longueurs de 10 à 14 cm environ. Ils sont montés en assises régulières avec un mortier de chaux orange. On observe des traces de brettage sur toutes les faces exposées des blocs (fig. 117).

Le volume occidental est plus étroit (1,60 m) avec une longueur de 5,60 m. Il est également voûté par un berceau réalisé en partie de la même façon que celui de la partie est. Le raccord entre ces deux maçonneries est toutefois assez maladroit (fig. 118). Dans cette partie de la cave, on observe l'emplacement du puits mitoyen observé dans la cour du n° 15. Ici, il a été enfermé par une petite maçonnerie cylindrique réalisée avec un mortier de couleur rose (fig. 71, *supra*). Le mur de fond de volume occidental est nettement moins soigné et sert plutôt de soutènement pour des remblais dans lesquels la cave semble avoir été creusée.

L'accès se fait depuis le rez-de-chaussée de l'intérieur de la maison au moyen d'un escalier à vis maçonné qui débouche en face de ce décrochement (fig. 119, 120). Un petit placard a été aménagé dans le mur au pied de l'escalier (fig. 121). Un escalier droit accolé contre le mur sud de l'extrémité orientale signale un ancien accès depuis la rue (fig. 122). Un troisième point d'accès semble avoir existé dès l'origine car une ouverture carrée de 80 cm de large a été aménagée dans les reins du côté sud de la voûte, juste à l'est de l'escalier à vis (fig. 123). On ignore s'il agit d'un simple soupirail ou d'une trappe d'accès qui devait alors être accessible depuis le n° 15 au sud, sinon via un éventuel passage le long du mur sud de la maison primitive.

Le volume nord du n° 17 est nettement plus réduit, composé d'une pièce de 3,46 m nord-sud sur 4,80 m est-ouest. Le seul point d'accès visible consiste en un escalier accolé au mur sud qui descend depuis la rue à l'est (fig. 124). L'espace est couvert par une voûte en berceau orienté parallèlement à la rue et dont la partie supérieure est en briques (fig. 125, 126).



Figure 113 : La cave sud du n° 17 – vue générale du volume prise depuis l'escalier d'accès en regardant vers la rue à l'Est (cliché DSC_0405).



Figure 114 : La cave sud du n° 17 – vue générale du volume occidental de la cave prise depuis le pied de l'escalier en regardant vers l'Ouest. Au milieu, un ouvrage cylindrique marque l'emplacement du puits mitoyen avec le n° 15 au sud. Le mur du fond sert de soutènement pour des remblais dans lesquels la cave a été en partie creusée (cliché DSC_0422).



Figure 115 : La cave sud du n° 17 – détail du parement du mur nord de la partie orientale de la cave (éch. 1 m). Noter le contraste entre l'appareillage en moellons dégrossis du mur et celui en moellons d'appareil de la voûte (cliché DSC_0426).

Figure 116 : La cave sud du n° 17 – détail de l'appareillage de l'intrados de la voûte, réalisé exclusivement avec des moellons d'appareil en calcaire crayeux (cliché DSC_0430).

Figure 117 : La cave sud du n° 17 – détail des traces de taille sur les moellons de la voûte (cliché DSC_0408).



Figure 118 : La cave sud du n° 17 – vue de l'articulation entre le volume oriental et celui de la partie ouest. Le raccord entre les deux travées des voûtes est assez maladroit (cliché DSC_0417).

Figure 119 : La cave sud du n° 17 – vue générale de la partie centrale de la cave, prise depuis l'Est. A droite de l'image, on observe l'ouvrage de la débouchée de l'escalier à vis. A droite, le décrochement dans la cave correspond à celui visible au rez-de-chaussée dans le n° 15 au sud (cliché DSC_0453).

Figure 120 : La cave sud du n° 17 – détail de l'escalier à vis. Vue prise depuis l'Est (cliché DSC_0459).

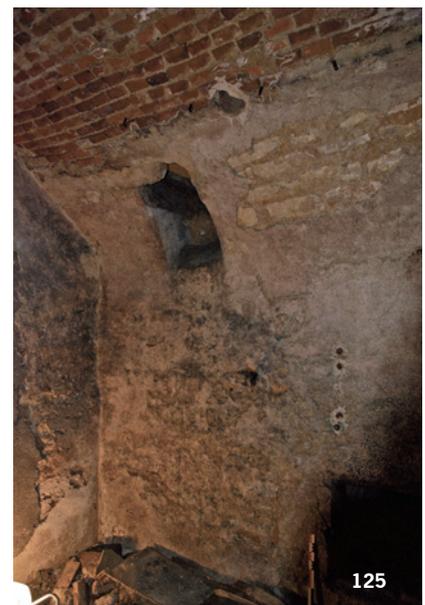
Figure 121 : La cave sud du n° 17 – détail du placard aménagé dans l'épaisseur du mur au pied de l'escalier à vis. Vue prise depuis l'Est (cliché DSC_0460).

Figure 122 : La cave sud du n° 17 – vue rapprochée de l'escalier d'accès depuis la rue, accolé à l'extrémité orientale du mur sud (cliché DSC_0413).

Figure 123 : La cave sud du n° 17 – détail d'un soupirail ou plutôt d'une trappe d'accès dans les reins de la retombée sud de la voûte. Noter le clavage des blocs de pierre de taille formant l'encadrement de l'ouverture (cliché DSC_0415).

Figure 124 : La cave nord du n° 17 – détail de l'escalier d'accès depuis la rue appuyé contre le mur sud de la cave. A l'origine, il s'agit du seul point d'accès car le passage entre les deux caves est une transformation tardive (cliché DSC_0444).

Figure 125 : La cave nord du n° 17 – Vue générale du mur ouest, prise depuis le Nord-Est. Noter l'orientation de la voûte, parallèle à la rue (cliché DSC_0436).



Si l'orientation est sans doute d'origine, il est possible que la voûte ait été en partie reconstruite à une période plus récente. Les seuls autres aménagements consistent en un placard intégré dans l'épaisseur du mur ouest, près du sol (**fig. 127**) et un soupirail dans la partie supérieure du même mur (**fig. 128**). Sans doute en raison de la présence d'une maison au-dessus, son conduit prend la forme d'un caniveau couvert par des dalles en calcaire qui se prolonge vers l'ouest pour au moins 3 m. Sa sortie à l'extérieur n'a pas été observée. La chronologie relative de ces caves reste difficile à établir mais on peut supposer qu'elles soient globalement contemporaines avec la deuxième phase de celle du n° 15. Les matériaux et les techniques de construction employés sont tout à fait semblables et la cave sud du n° 17 fonctionne avec une certaine logique structurale par rapport à l'ensemble de la maison du n° 15. Il est même probable que ces deux maisons étaient construites en même temps car elles partagent au moins un mur mitoyen et un puits. La cave nord du n° 17 et la maison à laquelle elle correspond forment en revanche un bâtiment à part qui pouvait être antérieur ou postérieur aux deux autres.

3.2. Une fosse dépotoir derrière la maison

Malgré la destruction totale de vestiges en élévation pouvant correspondre aux caves médiévales, il est possible que des traces de l'occupation des anciennes habitations soient conservées sous la forme de vestiges enfouis.

Une fosse pour un futur ascenseur a été creusée derrière le magasin du n° 17, dans la cour. Elle présente une profondeur de 2 m environ pour une emprise au sol de 2 m de côté environ. Sous 40 cm de sédiments contemporains, une fosse dépotoir ancienne a été partiellement fouillée. Le remplissage limoneux et meuble se distingue du substrat sableux des alluvions récentes. Le volume de déblais contenait une forte teneur d'ossements animaux, essentiellement des os longs et des mâchoires de caprinés et de porcs. En plus du matériel osseux, plusieurs fragments de céramiques ont été trouvés. Ceux-ci consistent en des morceaux de cruche en grès et en pâte gris glaçurés dont les formes indiquent des productions de la fin du XV^e et du XVI^e siècles avec toutefois des grès glaçurés qui sont plus tardifs.



Figure 126 : La cave nord du n° 17 – Vue générale du mur ouest, prise depuis le Nord-Ouest. Noter l'utilisation d'un petit appareillage en moellons de calcaire pour le mur et de la brique pour la voûte elle-même. Il pourrait agir d'une reconstruction plus tardive (cliché DSC_0439).



Figure 127 : La cave nord du n° 17 – détail du placard aménagé dans l'épaisseur du mur ouest, près du sol (cliché DSC_0446).

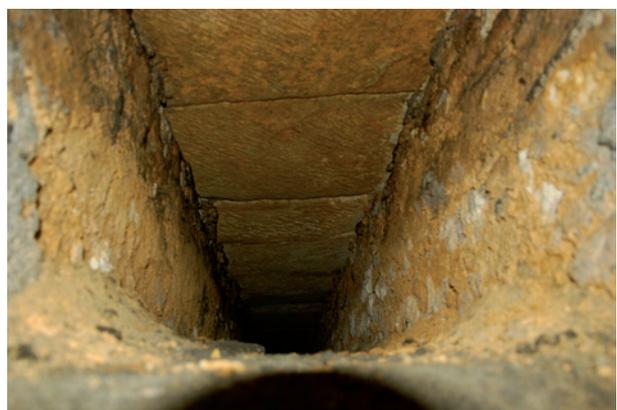


Figure 128 : La cave nord du n° 17 – détail du soupirail dans la partie supérieure du mur ouest avec une couverture de dalles en calcaire (cliché DSC_0450).

4. Synthèse des vestiges de la maison du n° 15

Malgré les incertitudes qui subsistent quant à la chronologie relative de certaines parties du bâtiment et la pauvre qualité des critères de datation, l'auteur propose le schéma d'évolution suivante pour la maison du n° 15 de la place Planchat.

4.1. Phase 1

En premier lieu, une maison urbaine a été érigée sur une cave couverte par trois travées de croisées d'ogives avec un accès depuis la cour à l'ouest et probablement depuis la rue à l'est. La nature et la qualité du couvrement de cet espace et les aménagements conservés permettent de parler d'une salle-basse plutôt que d'une cave. La nature des élévations de ce premier édifice reste totalement inconnue car elles pouvaient être en pierre, en pans de bois ou une construction mixte. Cette construction peut être datée entre le XIII^e et le XV^e siècle avec toutefois une préférence pour le XIII^e siècle.

4.2. Phase 2

Ce premier édifice est remplacé par un bâtiment essentiellement en pans de bois en croix de Saint-André sur au moins un étage, peut-être même sur deux, plus les combles sous une hypothétique toiture avec pignon sur rue. Il est possible que les croisées d'ogives de la cave primitive soient remplacées par une voûte en berceau au même moment mais les points d'accès à cet espace furent conservés. La datation de cette reconstruction se situe vers 1495, les bois d'œuvre ayant été abattus pendant l'hiver de 1494-95. Elle est donc postérieure à l'incendie de 1487. Cet événement, et les dégâts occasionnés par les intempéries après, sont réputés pour avoir provoqué la destruction de nombreuses caves voûtées. L'inclusion de nombreux fragments de matériaux brûlés dans le mortier de la voûte en berceau pourrait être un indice pour une construction postérieure au catastrophe.

Le rez-de-chaussée est divisé en deux espaces – une pièce de 3 m donnant sur la rue et qui pouvait servir de boutique. Elle était séparée du reste de la maison par une cloison en bois matérialisée par une sablière transversale. Cette cloison possédait au moins une porte dans son extrémité nord et, probablement, une deuxième dans la partie sud. Celle du nord autorisait

la communication avec une cage d'escalier accolée au milieu du mur nord et intégrée dans les solives du plancher. L'espace occidental était muni d'une cheminée importante adossée au mur sud. Une porte maçonnée immédiatement à l'ouest de celle-ci donnait accès à la cour derrière. Celle-ci possédait un puits mitoyen avec la propriété adjacente au nord.

La disposition des accès aux caves depuis la rue et celle des portes internes au rez-de-chaussée du n° 15 laissent penser à des axes de circulation le long du mur mitoyen des deux maisons – parallèle au mur nord pour le n° 15 et au mur sud pour la parcelle sud du n° 17. En ce qui concerne le n° 15, cet axe devait être inversé pour la partie ouest de la maison – les accès se faisaient le long du mur sud depuis la cour.

A l'étage, l'organisation générale du rez-de-chaussée est répétée mais avec l'intégration d'une deuxième cheminée dans la partie orientale du mur sud. On peut donc identifier un espace d'habitation dans la moitié orientale de la maison, au-dessus de l'espace public ou semi-public du rez-de-chaussée - il y avait une source de chaleur et de lumière au mur sud, certainement des fenêtres dans la façade sur rue et des éléments de décor peint sur le mur nord. La présence de peintures figurées polychromes indique la recherche d'un certain raffinement qui contraste avec l'aspect utilitaire que donne la construction en elle-même. La partie ouest de ce niveau possède une cheminée plus importante, identique à celle du rez-de-chaussée. La présence d'une porte au-dessus de celle du rez-de-chaussée montre l'existence probable d'une galerie ou d'un escalier sur la façade arrière de la maison. On peut donc imaginer un espace de circulation externe entre les étages.

En l'état actuel des connaissances, on ignore tout de la forme des façades avant et arrière du bâtiment. Celles-ci pouvaient être entièrement en pans de bois ou, d'après les portes dans le mur ouest, au moins en partie en pierre de taille, associées à des galeries extérieures en bois. Des transformations postérieures ont effacé toute trace de ces murs.

Le troisième niveau reste hypothétique en raison des modifications apportées notamment à la charpente pendant la phase suivante.

4.3. Phase 3

Cette organisation a pu perdurer jusqu'au XVIII^e. A un moment donné, les façades est et ouest sont remplacées par des constructions en pierre de taille

qui obturent les portes dans l'extrémité occidentale du mur sud au rez-de-chaussée et au premier étage. La façade sur rue est désormais en pierre de taille et sa maçonnerie a été plaquée contre l'extrémité orientale des murs gouttereaux. Cette transformation supprime l'ancienne façade, entraînant des modifications localisées de pan de bois du mur nord et une reprise de la maçonnerie en pierre de taille du mur sud au rez-de-chaussée. L'insertion des grands soupiraux dans les caves est probablement contemporaine à cette campagne de travaux. La nature de la façade ouest est quasiment impossible à déterminer à cause des transformations tardives et des enduits en béton mais les maçonneries conservées dans la condamnation des portes des deux niveaux indiquent également une construction en pierre de taille.

La dernière grande modification est probablement contemporaine à la création de la nouvelle façade en pierre. Elle consiste en la création d'une toiture à deux pans, « rives sur rue » dont le versant ouest subsiste toujours. La création de ces combles a nécessité le démontage de la charpente d'origine avec le réemploi de plusieurs éléments en bois et, peut-être, la suppression d'un hypothétique deuxième étage de la maison médiévale de la phase 2. C'est du moins ce qui laisse entrevoir un certain nombre de pièces de charpente et de pan de bois en réemploi. Un de ces éléments a été daté par dendrochronologie à 1495. La mise en œuvre du pan de bois du deuxième étage est nettement différente de celle de la phase 2. Les croix de Saint-André sont remplacées par un système plus « classique » de poteaux verticaux avec contreventements diagonaux. La partie inférieure des murs nord et sud intègre des éléments de la charpente sous la forme de pannes posées sur des arbalétriers qui jouent le rôle d'une sablière haute inclinée. Les prélèvements dendrochronologiques indiquent une construction au XVIII^{ème} siècle². Il n'a pas été possible de déterminer si la charpente actuelle a également été mise en place en même temps ou s'il s'agit d'une modification importante de la charpente de la phase 2, datée de 1495. Cette phase d'aménagement s'accompagne d'une réfection de tous les revêtements muraux à l'intérieur – les enduits peints ou badigeonnés de la phase 2 sont remplacés par une couche de torchis dont la surface a été lissée et, peut-être, enduite en partie par une fine pellicule de plâtre. Le torchis a été appliqué directement sur les parements piquetés dans la partie orientale du premier étage mais pour le reste de la maison, un lattis de châtaignier a été mis en place comme support.

4.4. Phase 4

Cette étape de modification concerne la mise en place de la toiture mansardée actuelle qui semble s'ajouter au versant oriental de la toiture à deux pans de la phase précédente. Néanmoins, il faut souligner que l'étude de ce niveau n'a pas été très poussée et que l'articulation entre la charpente et les colombages du deuxième étage n'a pas été observée. On ne peut pas exclure la contemporanéité de cette phase avec les modifications attribuées à la phase 3. En revanche, il est possible d'attribuer la mise en place des enduits de torchis sur lattis à cette phase car le mur nord du deuxième étage, sous les combles mansardés, en a été couvert.

4.5. Phase 5

La dernière phase d'occupation regroupe l'ensemble des modifications de la deuxième moitié du XX^e siècle, dont l'insertion de la façade de boutique en verre au rez-de-chaussée, l'ajout des escaliers actuels et des cloisons internes destinées à diviser la maison en appartements.

2. Les dates exactes sont en attente du rapport définitif du laboratoire dendrochronologique. Elles feront l'objet d'un addendum au rapport.

5. Conclusion

Cette intervention a permis de répondre aux questions essentielles posées par la prescription du diagnostic. Les sondages réalisés dans la cave n'ont pas mis en évidence une stratigraphie antérieure à la première phase de construction du bâtiment médiéval. En revanche, la présence de remblais derrière les murs occidentaux de la cave du n° 15 et de celle de la cave méridionale du n° 17 indique un potentiel pour la conservation de sédiments en dehors des zones creusées par les caves. L'importance et la nature de ces sédiments restent à préciser.

L'analyse des parements internes, quoique réalisée sous la forme de sondages et de décapages partiels, a permis d'identifier l'organisation générale du tissu bâti et d'en esquisser un schéma d'évolution. Il a été possible d'établir la présence d'une maison d'habitation avec salle-basse, construite au XIII^e ou au XIV^e siècle, remplacée par une construction en pans de bois suivant l'incendie de la ville à la fin du XV^e siècle. Le point faible de cette analyse reste toujours la datation – les vestiges de la première construction ne conservent pas suffisamment d'éléments caractéristiques pour affiner la fourchette chronologique. La maison en pans de bois a été érigée en 1495-96 selon les dates d'abatage des bois d'œuvre. En revanche, les modifications apportées au deuxième étage et la construction de la charpente restent mal datées. Les datations dendrochronologiques effectuées sur certains éléments de la structure du deuxième étage étaient l'hypothèse d'un remaniement important au XVIII^e siècle, réutilisant des morceaux de bois de la phase initiale des pans de bois. En revanche, il n'a pas été possible de démontrer une éventuelle conservation de la charpente de la fin du XV^e siècle. Finalement, le volume mansardé du côté de la rue est un ajout tardif.

Des observations dans les caves voisines ont confirmé l'hypothèse d'un parcellaire médiéval fossilisé et suggèrent que la construction de la maison en pans de bois du n° 15 et de celle de la moitié sud du n° 17 étaient, à l'origine, contemporaines. Elles faisaient donc partie d'un projet architectural cohérent qui a pourtant laissé une certaine liberté dans la réalisation des parties souterraines. Il est possible que l'anomalie parcellaire visible dans le mur nord soit liée aux ouvrages en sous-sol. L'emprise de la cave du n° 15 correspond à celle d'une maison antérieure et le décrochement dans le mur nord, répercuté sur l'organisation de la cave adjacente du n° 17, a pu être occasionnée par la contrainte des excavations existantes.

Une autre possibilité pourrait se trouver dans une récupération partielle d'un espace de passage ou ruelle antérieure lors de la construction des élévations actuelles. En tout cas, les similitudes dans les techniques de construction parlent en faveur d'une réalisation de la même époque.

La même problématique subsiste quant aux anomalies observées dans la structure en pans de bois du mur sud du deuxième étage et dans la charpente. La largeur représentée par l'étroite « deuxième ferme » de celle-ci et le positionnement des deux poteaux qui ne correspondent à rien à l'étage de dessous pourrait correspondre à la récupération d'un passage parallèle au mur sud.

Cette étude a pu apporter de nouvelles données concernant les constructions en pans de bois de la ville. C'est un bon exemple de l'évolution d'un parcellaire et de son tissu bâti suivant une destruction massive par incendie de l'îlot. En dehors des apports sur les techniques de construction en pierre et en pans de bois, l'intervention a montré l'importance potentielle de vestiges archéologiques en élévation dans un ensemble bâti qui, vu de l'extérieur, n'en présente que des caractéristiques d'une construction récente.

6. Sources écrites et iconographiques

6.1. Bibliographie

Alix 2007 :

ALIX (Clément) - *Aspects de la construction dans l'habitat orléanais (13e-16e siècles)*, Medieval Europe Paris 2007, 4e Congrès International d'Archéologie Médiévale et Moderne.

Bessac 1993 :

BESSAC (Jean-Claude) - *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre*. Revue archéologique de Narbonnaise, suppl. 14. Editions du CNRS, Paris 1993.

Chazelle 1997 :

CHAZELLE (Annie) - *Les maisons en pan de bois de Bourges*, Cher. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Orléans : Association régionale pour l'étude du patrimoine du Centre, 1997.

6.2. Sources anciennes et iconographie

Plan de Bourges en 1567,

Anonyme, XIX^{ème} siècle, Archives Départementales du Cher, 4Fi A21

Cadastre Napoléonien, 1816,

Archives Départementales du Cher, 3P, 033/68.

Remerciements

M. Christian Gimmonet, architecte et maître d'œuvre, M. Charles Turpin, maître d'ouvrage et propriétaire, MM. Julien Noblet et Clément Alix, archéologues, Christophe Perrault du laboratoire Cèdre, prélèvements dendrochronologiques.

Référence bibliographique

Bryant 2010 :

BRYANT (Simon), PREVOT (Armelle) - Bourges, 15-17 Place Planchat (18.033.064OP) (18 - Cher). L'étude d'une maison en pans de bois avec caves. *Rapport de diagnostic archéologique*, Juin 2010. Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Orléans, Octobre 2010.

Annexe

Chronologie des incendies de Bourges du VI^e siècle au début du XVIII^e siècle
Données prises du site http://berrichou.free.fr/incendies_a_bourges.htm, le 23/VIII/2010

588 : c'est le premier vrai incendie. Cet incendie ravage la plus grande partie de la cité d'Avaricum, c'était juste après la construction du premier Hôtel Dieu en haut de la rue Bourbonnoux.

612 : Cet incendie détruit une grande partie de la ville.

1252 : un important incendie se déclare au centre de la Ville, entre la porte Gordaine et la Cathédrale, alors quelle était encore en chantier. Selon les écrits, il ne restait de la ville, qu'une seule maison ainsi que le chantier de la Cathédrale.

1353 : Un siècle plus tard, dans le même quartier, alors que le Prince de Galles assiège la ville de Bourges, l'Eglise Saint Jean des Champs fut en grande partie détruite, ainsi que les maisons environnantes. L'incendie gagna tout le centre de Bourges attisé par un vent violent, la Cathédrale construite en pierres échappa au désastre.

1487 : Le grand incendie de Bourges - l'incendie de la Sainte Madeleine – Cet incendie en ces années fut si dévastateur pour la ville, que ce fut le début de son déclin. Il démarra d'une maison de menuisier rue Saint Sulpice, aujourd'hui rue des Trois pommes. Le feu se propagea non seulement de maison en maison mais le vent emmena des flammèches dans tous les quartiers environnants. Un tiers de la ville de l'époque est détruite le feu se propagera jusqu'au murs de la

cathédrale mais encore une fois elle ne sera pas détruite. Une estimation de 2000 maisons détruites a été établie par les différents historiens. Dans ce terrible incendie, les échevins perdront leurs archives dans la mairie située dans un Prieuré qui sera détruit également.

1508 : l'Eglise Saint Bonnet est détruite, mais sera reconstruite peu de temps après.

1540 : Après avoir allumé un feu de joie sans beaucoup de précautions, pour la fête du quartier d'Auron, le feu se communique à tout un pâté de maisons qui furent détruites. Les années passent ensuite et chacune d'entre elles connaît un incendie. C'est ainsi qu'en 1545 25 maisons brûlent entièrement place Gordaine, un an plus tard c'est le moulin de la Voiselle qui est détruit.

1552 : Un incendie débute dans une auberge de la rue Bourbonnoux. Il se propage en direction de la cathédrale, et cette fois elle sera touchée. Le portail nord endommagé et une partie des chapelles seront détruites ainsi que les orgues. L'incendie se propagea même au palais de l'archevêque qui fut en parti détruit.

1559 : Le feu se déclare à l'angle des rues Bourbonnoux et des trois maillets. La cathédrale est très vite entourée par les flammes, les orgues ainsi que les chapelles sont encore détruites.

1575 : Cinq maisons appartenant à des bouchers sont détruites Place Gordaine.

1599 : Plusieurs boutiques de la rue Bourbonnoux sont en flammes.

1668 : Un incendie à l'auberge de la Madeleine située Place des Marronniers. Quelques autres maisons furent détruites également sur la Place.

1693 : Le feu démarre chez un boulanger de la rue Fernault, il s'étendit à d'autres habitations jusqu'au Palais du Duc Jean. La sainte Chapelle et le Palais seront légèrement abîmés par les flammes.

1730 : Un grand incendie dévasta tout le quartier d'Auron. C'est en 1732 que la mairie de Bourges fera l'acquisition de deux pompes à incendie.

III. Inventaires techniques

Inventaire des US et des structures

| Inventaire des Unités stratigraphiques (US) | | | | | | |
|---|----------------|----------------------|-----------------|---------------------|---|----------|
| Numéro US | Antérieure à : | Contemporaine avec : | Postérieure à : | Lieu d'observation | Description de l'US | Parcelle |
| 1 | 02 | | | Mur Nord, 1er étage | Paroi en pans de bois en croix de Saint-André avec hourdage en cailloux de calcaire. Sert de base pour une succession d'enduits. | IN 125 |
| 2 | 03 | | 01 | | Enduit fin sur l'hourdage des pans de bois avec badigeon blanc et peinture polychrome | IN 125 |
| 3 | 04 | | 02 | | Série de badigeons blancs sur la surface peinte de 02 | IN 125 |
| 4 | 05 | | 03 | | 1er et 2ème étages, murs nord et sud. Enduit de torchis orange sur lattis de châtaignier clouté aux murs (XIXe s.). | IN 125 |
| 5 | ? | | (04) ou 02 | | Insertion d'une façade en pierre de taille sur la façade sur rue (orientale). | IN 125 |
| 6 | 08 | 07, 10 | ? | Cave | Murs nord et sud de la cave en moellons de calcaire. Partie supérieure intègre le US 07 | IN 125 |
| 7 | 08 | 06, 10 | ? | Cave | Tailloirs ou bases pour des retombées de voûtes d'ogives. Composés de blocs de calcaire ferrugineux avec nervures en calcaire crayeux | IN 125 |
| 8 | 09 ? | | 07 | Cave | Construction d'une voûte en berceau remplaçant celle en croisée d'ogives | IN 125 |
| 9 | | | 10 | Cave | Insertion de soupiraux dans les murs Est et Ouest de la cave. | IN 125 |
| 10 | 09 | 06, 07 | ? | Cave | Placards composés de quatre casiers en pierre de taille intégrés dans l'épaisseur des murs Est et Ouest. Repris lors de la création de la voûte en berceau et par l'insertion des soupiraux US 09 | IN 125 |
| 11 | | 12 ? | | RDC, Mur Sud | Maçonnerie de la cheminée de la partie ouest du rez-de-chaussée | IN 125 |
| 12 | 13 | 11 ? | | RDC, Mur Sud | Maçonnerie de la porte dans l'angle SW de la pièce du rez-de-chaussée | IN 125 |
| 13 | 14 | | 12 | RDC, Mur Sud | Condamnation de la porte US 12 | IN 125 |
| 14 | - | | 13 | RDC, Cour | Mur sud de la cour au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage (récent) | IN 125 |
| 15 | | | | RDC, Mur Sud | Pan de mur en pierre de taille dans la partie Est du mur sud, associé à une cheminée au premier étage | IN 125 |

Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique

| Inventaire du mobilier par n° de caisse | | | | |
|---|-----|--|------------------|----------|
| Numéro du sac | US | Matériel ou contenu | Numéro de Caisse | Parcelle |
| 17 | n/a | Cour derrière magasin du n° 17. Ossements animaux dans fosse derrière la maison (observations hors strati.). | 1 | IN 477 |
| 18 | n/a | Cour derrière magasin du n° 17. Céramiques communes dans fosse derrière la maison (observations hors strati.). | 1 | IN 477 |

Inventaire des prélèvements

| Inventaire des prélèvements par n° de sac et par n° de caisse | | | | |
|---|-----|--|------------------|----------|
| Numéro du sac | US | Matériel ou contenu | Numéro de Caisse | Parcelle |
| 1 | 15 | RDC, massif pierre de taille mur sud : prélèvement de pierre | 1 | IN 125 |
| 2 | 15 | RDC, massif pierre de taille mur sud : prélèvement de pierre | 1 | IN 125 |
| 3 | 15 | RDC, massif pierre de taille mur sud : prélèvement de pierre | 1 | IN 125 |
| 4 | 14 | Cour, RDC, mur sud : prélèvement pierre divers moellons | 1 | IN 125 |
| 5 | 12 | RDC, Cheminée : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 6 | 12 | RDC, Cheminée : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 7 | 12 | RDC, Cheminée : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 8 | 12 | RDC, Cheminée : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 9 | 12 | RDC, Cheminée : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 10 | 07 | Cave, mur sud, support voûte n° 2 : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 11 | 07 | Cave, mur sud, support voûte n° 3 : prélèvement pierre | 1 | IN 125 |
| 12 | 08 | Cave, voûte ne berceau : prélèvement mortier. | 1 | IN 125 |
| 13 | 06 | Cave, mur sud soubassement : prélèvement mortier. | 1 | IN 125 |
| 14 | 09 | Cave, mur ouest : prélèvement mortier. | 1 | IN 125 |
| 15 | 06 | Cave, mur sud soubassement : prélèvement pierre, moellons divers | 1 | IN 125 |
| 16 | n/a | Cave, massif escalier oriental : prélèvement de pierre | 1 | IN 125 |

Inventaire des documents graphiques

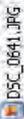
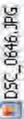
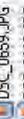
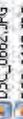
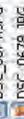
| N° Dessin | Format | Support | Echelle | Contenu |
|-----------|--------|-----------|---------|---|
| 1a | A3 | Papier mm | 1:20 | Premier étage, mur Nord. Elévation des pans de bois de la partie orientale du mur. Fond de plan pour n° 1b |
| 1b | A3 | Polyester | 1:20 | Premier étage, mur Nord. Relevé des aires d'enduit et de badigeon recouvrant les pans de bois. Calque pour le relevé n° 1a |
| 2 | A3 | Papier mm | 1:20 | Premier étage, mur Nord. Elévation des pans de bois de la partie occidentale du mur. |
| 3 | A3 | Papier mm | 1:20 | Premier étage, mur Sud. Elévation de la cheminée et le pan de mur à l'Ouest avec coupe sur l'ancienne porte. |
| 4 | A3 | Papier mm | 1:20 | Mur Nord. Elévation des pans de bois de la partie cenytrale du mur au niveau du plancher entre le rez-de-chaussée et le premier étage. |
| 5 | A3 | Papier mm | 1:20 | Rez-de-chaussée, Mur Nord. Elévation des pans de bois de la partie orientale du mur. |
| 6 | A3 | Papier mm | 1:20 | Deuxième étage, mur Nord. Elévation des pans de bois sous les combles du versant ouest de la toiture avec le retour du décrochement dans celui-ci. |
| 7 | A3 | Papier mm | 1:20 | Rez-de-chaussée, Mur Sud. Elévation des pans de bois et du mur en pierre de taille de la partie orientale du mur. |
| 8 | A3 | Papier mm | 1:20 | Rez-de-chaussée, Mur Sud. Elévation des pans de bois et de la cheminée de la partie occidentale du mur. |
| 9 | A3 | Papier mm | 1:20 | Rez-de-chaussée, Mur Nord. Elévation du parement en pierre de taille du mur de clôture du côté nord de la cour. |
| 10 | A3 | Papier mm | 1:20 | Rez-de-chaussée, Mur Nord. Elévation du parement en pierre de taille du mur de clôture du côté nord de la cour et des deux travées occidentales en pans de bois de la maison. |
| 11 | A3 | Papier mm | 1:20 | La cave. Elévation du mur occidental. |
| 12 | A3 | Papier mm | 1:20 | La cave. Elévation du mur oriental. |
| 13 | A3 | Papier mm | 1:20 | La cave, mur Nord. Elévation en détail de la liaison entre la porte et les retombées de la voûte de l'angle SW. |
| 14 | A3 | Papier mm | 1:10 | La cave. Profil du cul de lampe de l'angle NW et coupe sur la porte du mur oriental. |
| 15 | A3 | Papier mm | n/a | Croquis d'orientation de la cave avec côtes pour les vestiges archéologiques (retombées des voûtes) |
| 16 | A3 | Papier mm | n/a | Croquis d'orientation de la cave, du rez-de-chaussée et des étages |
| 17 | A3 | Papier mm | 1:100 | Plan des caves des deux propriétés avec notes sur vestiges archéologiques observés. |

Inventaire des documents photographiques

| Numéro de la photo | Taille du fichier /Format | Date | Numéro de maison concernée | Description |
|--------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|---|
| | 4 606 Ko Image JPEG | 22/07/2010 08:34 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie orientale |
| | 4 748 Ko Image JPEG | 22/07/2010 08:40 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie orientale, détail du torchis |
| | 5 443 Ko Image JPEG | 24/08/2010 11:12 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie orientale, détail de la liaison avec la façade sur rue |
| | 4 693 Ko Image JPEG | 22/07/2010 08:47 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie orientale, détail de l'enduit peint (motifs végétaux ?) |
| | 4 369 Ko Image JPEG | 22/07/2010 08:54 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie orientale, pan de mur entre la façade sur rue et la cheminée orientale |
| | 4 360 Ko Image JPEG | 22/07/2010 08:56 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie orientale, détail de la cheminée orientale |
| | 7 267 Ko Image JPEG | 24/08/2010 10:46 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, vue de la cheminée occidentale |
| | 2 570 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:03 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade sur co |
| | 2 587 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:04 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade sur co |
| | 2 401 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:04 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade sur cour, détail du pan de bois |
| | 2 447 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:06 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, pan de mur entre la cheminée occidentale et la façade sur cour, détail durementissage entre le pan de bois et la cheminée |
| | 2 532 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:08 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, détail du pèkdroit droit de la cheminée occidentale |
| | 2 531 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:09 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, partie occidentale, détail du pèkdroit droit de la cheminée occidentale |
| | 2 590 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:10 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie occidentale, mur en pans de bois recouvert de laitès et de torchis |
| | 2 367 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:12 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie occidentale, mur en pans de bois recouvert de laitès et de torchis, détail |
| | 2 596 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:14 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie occidentale, mur en pans de bois |
| | 2 529 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:15 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie occidentale, mur en pans de bois (détail de la liaison entre le rez-de-chaussée et le 1er étage) |
| | 2 385 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:15 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie occidentale, mur en pans de bois (détail de la liaison entre le rez-de-chaussée et le 1er étage) |
| | 2 782 Ko Image JPEG | 23/07/2010 11:17 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois |
| | 2 604 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:19 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois |
| | 2 727 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:20 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois, détail |
| | 2 654 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:21 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois |
| | 2 599 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:22 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois |
| | 2 573 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:24 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois, retour du mur |
| | 2 734 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:24 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie occidentale, mur en pans de bois, retour du mur |
| | 2 279 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:26 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie orientale, vue de la charpente derrière les deux épaisseurs de cloisons |
| | 2 511 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:26 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie orientale, mur en pans de bois, retour du mur, détail |
| | 2 658 Ko Image JPEG | 23/07/2010 12:27 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie orientale, mur en pans de bois recouvert de laitès et torchis |
| | 3 472 Ko Image JPEG | 24/08/2010 13:30 | N°15 | Mur Nord, 2ème étage, partie orientale, mur en pans de bois recouvert de laitès et torchis, détail |
| | 2 797 Ko Image JPEG | 26/07/2010 11:54 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie orientale de la cave principale, escalier anciennement sur rue |
| | 2 695 Ko Image JPEG | 26/07/2010 11:57 | N°17 | Cave du N°17, détail des meublons et des traces de taille |
| | 2 629 Ko Image JPEG | 26/07/2010 11:58 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie orientale de la cave principale, escalier anciennement sur rue |
| | 2 615 Ko Image JPEG | 26/07/2010 11:59 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie centrale de la cave principale, détail du soupirail ou trappe |
| | 2 683 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:01 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie centrale de la cave principale, reprise de la voûte |
| | 2 677 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:01 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie occidentale de la cave principale, mur sud, vue du puits miloyen avec le N°15 |
| | 2 684 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:05 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie occidentale de la cave principale, mur sud, vue du puits miloyen avec le N°15 |
| | 2 697 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:09 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie orientale de la cave principale, détail du parament |
| | 4 178 Ko Image JPEG | 24/08/2010 13:40 | N°17 | Cave du N°17, vue de la cave principale, mur ouest, détail du soupirail et du parament |
| | 5 246 Ko Image JPEG | 24/08/2010 14:05 | N°17 | Cave du N°17, vue de la cave principale, mur ouest, détail du soupirail et du parament |
| | 2 736 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:16 | N°17 | Cave du N°17, vue de la cave principale, mur sud, vue de l'escalier anciennement sur rue |
| | 2 594 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:21 | N°17 | Cave du N°17, vue de la cave principale, mur ouest, détail de la niche (placard) |
| | 2 285 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:23 | N°17 | Cave du N°17, vue de la cave principale, mur ouest, détail du soupirail |
| | 3 748 Ko Image JPEG | 24/08/2010 13:54 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie occidentale de la cave principale, vue de l'escalier en vis (accès actuel) au premier plan et du puits au second plan |
| | 3 185 Ko Image JPEG | 24/08/2010 13:58 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie occidentale de la cave principale, vue de l'escalier en vis (accès actuel) |
| | 2 666 Ko Image JPEG | 26/07/2010 12:35 | N°17 | Cave du N°17, vue de la partie occidentale de la cave principale, vue de l'escalier en vis (accès actuel) |
| | 2 690 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:14 | N°15 | Cave du N°15, mur Sud, vue de sondage réalisé au pied de l'escalier d'accès actuel montrant le seuil et le montant de la porte plus ancienne |
| | 2 641 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:14 | N°15 | Cave du N°15, mur Sud, détail du sondage réalisé au pied de l'escalier d'accès actuel montrant le seuil et le montant de la porte plus ancienne |
| | 2 658 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:14 | N°15 | Cave du N°15, mur Sud, détail du sondage réalisé au pied de l'escalier d'accès actuel montrant le seuil et le montant de la porte plus ancienne |
| | 2 770 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:19 | N°15 | Cave du N°15, mur Sud, vue de sondage réalisé au pied de l'escalier d'accès actuel montrant le seuil et le montant de la porte plus ancienne |
| | 2 552 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:50 | N°15 | Mur Sud, 1er étage, vue des travaux après abattage des cloisons |
| | 2 680 Ko Image JPEG | 27/07/2010 17:52 | N°15 | Mur Nord, 1er étage, partie orientale du pan de bois, détail de l'enduit peint (visage) |

ainsi qu'un des caillots supportant la rebombée de la voûte

| Numéro de la photo | Taille du fichier /Format | Date | Numéro de maison concernée | Description |
|--------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2 582 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:08 | N° 15 | Mur Nord, 1 ^{er} étage, partie orientale du pan de bois, détail de l'enduit peint (visage) |
| | 2 616 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:40 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue générale de la partie orientale |
| | 2 695 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:41 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue du parement situé contre la façade sur rue |
| | 2 582 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:42 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue du parement situé contre la façade sur rue, détail du sommet sur lesquelles repose la cheminée secondaire du premier étage |
| | 2 524 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:43 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue du parement situé contre la façade sur rue, détail de la liaison avec la façade |
| | 2 606 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:44 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue du plafond : les solives côté façade sur rue sont perpendiculaires à la rue, et les poutres alignées sur le pan de bois sont parallèles à la rue |
| | 2 675 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:48 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue du pan de bois central et à l'ouest de la cheminée |
| | 2 524 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:49 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, vue du pan de bois en petits modules de croix de Saint-André, et de la liaison avec la façade sur rue |
| | 2 636 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:50 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, vue du pan de bois en petits modules de croix de Saint-André suivi du pan de bois en grand module de croix de Saint-André, et de la liaison avec la façade sur rue |
| | 2 599 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:52 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, vue du pan de bois en petits modules de croix de Saint-André et de la liaison avec le pan de bois en grand module de croix de Saint-André |
| | 2 513 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:53 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, vue du pan de bois en petits modules de croix de Saint-André suivi du pan de bois en grand module de croix de Saint-André, et de la liaison avec la façade sur rue |
| | 2 644 Ko Image JPEG | 27/07/2010 18:55 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, vue du pan de bois en petits modules de croix de Saint-André suivi du pan de bois en grand module de croix de Saint-André, détail de l'assemblage et des marques de charpente |
| | 2 631 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:00 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue de la cheminée |
| | 2 668 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:02 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue de la cheminée, détail du piédroit gauche |
| | 2 649 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:02 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue de la cheminée |
| | 2 567 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:03 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue de la cheminée, détail du piédroit droit |
| | 2 596 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:06 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue d'un départ d'ouverture (porte) perpendiculaire au mur et près de la cheminée |
| | 2 622 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:09 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, vue de la cheminée, détail du piédroit droit |
| | 2 753 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:12 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue de la liaison entre le pan de bois et le mur de la cour |
| | 2 600 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:14 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue de détail de la liaison entre le pan de bois et le mur de la cour |
| | 2 659 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:16 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue du parement sud de la cour, avec le puits mitoyen au N°17 |
| | 2 748 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:18 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue du parement sud de la cour, avec le puits mitoyen au N°17 |
| | 2 610 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:20 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue du puits mitoyen au N°17 |
| | 2 655 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:22 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, détail du puits mitoyen au N°17 |
| | 2 503 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:24 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale |
| | 2 776 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:03 | N° 15 | Mur Nord, 2 ^{ème} étage, partie orientale, vue de cloisons en pans de bois |
| | 2 613 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:04 | N° 15 | Mur Sud, 2 ^{ème} étage, partie orientale, vue de la charpente |
| | 2 683 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:04 | N° 15 | Mur Nord, 2 ^{ème} étage, partie orientale, vue de cloisons en pans de bois, partie centrale |
| | 2 707 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:27 | N° 15 | Mur Nord, rez-de-chaussée, partie occidentale, parement sud du mur de la cour |
| | 2 668 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:28 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue de l'élevation en moellons long de l'entrée de la cave |
| | 4 103 Ko Image JPEG | 13/09/2010 14:16 | N° 15 | Mur Nord, 2 ^{ème} étage, partie orientale, vue de cloisons en pans de bois, partie centrale |
| | 2 605 Ko Image JPEG | 27/07/2010 19:29 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue de l'élevation en moellons long de l'entrée de la cave |
| | 2 878 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:05 | N° 15 | Mur Sud, rez-de-chaussée, partie occidentale, vue de l'élevation en moellons long de l'entrée de la cave |
| | 2 657 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:05 | N° 15 | Vue de la charpente |
| | 2 669 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:03 | N° 15 | Vue de la charpente |
| | 2 767 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:13 | N° 15 | Cave du N°15, partie occidentale |
| | 2 719 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:16 | N° 15 | Cave du N°15, partie orientale |
| | 2 656 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:16 | N° 15 | Cave du N°15, partie occidentale, vue des niches |
| | 2 678 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:19 | N° 15 | Cave du N°15, partie occidentale, mur nord |
| | 2 886 Ko Image JPEG | 11/10/2010 14:06 | N° 15 | Mur Sud, 2 ^{ème} étage, partie occidentale, vue de cloisons en pans de bois, vue de la cheminée occidentale |
| | 2 717 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:21 | N° 15 | Cave du N°15, partie orientale, mur Nord |

| Numéro de la photo | Taille du fichier /Format | Date | Numéro de maison concernée | Description |
|---|---------------------------|------------------|----------------------------|---|
|  | 2 775 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:28 | N° 15 | Cave du N°15, partie orientale, détail des niches |
|  | 2 621 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:51 | N° 15 | Rez-de-chaussée, partie orientale, plafond, détail de l'emplacement de la cloison |
|  | 2 602 Ko Image JPEG | 28/07/2010 17:52 | N° 15 | Rez-de-chaussée, partie orientale, mur Nord, plafond, détail de l'emplacement supposé de l'escalier |
|  | 2 607 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:04 | N° 15 | Cave du N°15, partie orientale, détail de la retombée de voûte dans l'angle sud-est |
|  | 2 639 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:05 | N° 15 | Cave du N°15, partie orientale, détail du culot de la retombée de voûte dans l'angle sud-est |
|  | 2 621 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:07 | N° 15 | Cave du N°15, mur Nord,détail du parement |
|  | 2 629 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:08 | N° 15 | Cave du N°15, détail du culot de la retombée de voûte dans la partie centrale du mur nord |
|  | 2 770 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:09 | N° 15 | Cave du N°15, elevation du mur est, détail |
|  | 2 729 Ko Image JPEG | 28/07/2010 18:11 | N° 15 | Cave du N°15, détail de l'angle sud-ouest, retombée de voûte |
|  | 2 579 Ko Image JPEG | 29/07/2010 08:40 | N° 15 | Vue extérieure de la façade du N°15 place Planchat |
|  | 2 516 Ko Image JPEG | 29/07/2010 08:41 | N° 15 | Vue extérieure de la façade du N°15 place Planchat |
|  | 2 475 Ko Image JPEG | 29/07/2010 08:44 | N° 15 | Vue de la cour située en intérieur de parcelle, au 1er étage, N° 15 place Planchat |
|  | 2 612 Ko Image JPEG | 29/07/2010 08:46 | N° 15 | Vue de la cour située en intérieur de parcelle, au 1er étage, N° 15 place Planchat (vue depuis le 2ème étage) |

Inventaire des documents numériques

1 DVD comprenant :

- 1 dossier indesign comprenant les liens ai, pdf, jpg du présent rapport :
- 1 fichier de l'assemblage du rapport en pdf
- 1 dossier topo en dwg
- 1 dossier texte word en doc et rtf
- 1 dossier photo en jpg
- 1 dossier inventaire en xls

Inventaire des documents écrits

- 1 cahier d'enregistrement
- 1 classeur A3 de minutes de terrain

Cher, Bourges, 15-17 place Planchat L'évolution d'une parcelle bâtie depuis le XIII^{ème} siècle : le diagnostic archéologique d'une maison en pans de bois

Chronologie

Epoque médiévale
Temps modernes

Sujets et thèmes

Maison

Mobilier

Céramique
Faune
Peinture (enduits)

Etudes annexes

Géologie
Datation :
dendrochronologie

Les deux parcelles concernées par cette étude se situent en dehors de l'enceinte antique du Bas Empire mais à l'intérieur des murailles médiévales. Le parcellaire a sans doute été mis en place dès le XIII^e siècle, sinon avant. L'ilot fut détruit par l'incendie général de la ville de 1487.

L'étude archéologique a porté sur les élévations d'une maison (le n° 15 de la Place Planchat, parcelle IN 125, au sud) et sur les caves d'un autre immeuble qui résulte sans doute de l'amalgame de deux parcelles médiévales en une seule (le n° 17 de la Place Planchat, parcelle 1N 477).

Le premier édifice consiste en une maison urbaine avec façade sur rue sur quatre niveaux (cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages) plus les combles. Le deuxième conserve deux travées de caves anciennes mais les élévations contemporaines à celles-ci ont été complètement reconstruites pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Il en va de même pour les façades sur rue et sur cour pour la maison du n° 15.

L'analyse des parements internes du n° 15 a montré l'existence à l'origine d'une maison urbaine dont seulement la salle-basse a été partiellement conservée. Elle consistait en un espace voûté par trois travées de croisées d'ogives avec un accès probable depuis la rue à l'est et un deuxième depuis la cour, à l'ouest. Le profil des nervures, en chanfrein simple ne permet pas de dater la construction avec précision. Une comparaison avec d'autres salles-basses sur Bourges ou Orléans évoque une réalisation au cours du XIII^e siècle. Aucune élévation de ce premier édifice ne subsiste.

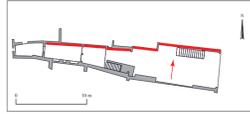
La deuxième phase d'aménagement consiste en la construction d'une maison en pans de bois avec des grands et des petits modules de Croix de Saint-André. Elle est datée de 1494-95 par la dendrochronologie. L'analyse de la structure permet de discerner un espace de rez-de-chaussée divisé en deux parties dont la première, d'un tiers de la profondeur totale du bâtiment), donnait sur la rue. Elle était séparée du reste par une cloison en bois dans laquelle deux portes permettaient une circulation entre les deux espaces. La porte nord communiquait sans doute avec une cage d'escalier qui assurait la circulation entre les étages. Celle du sud donnait dans un espace de vie équipé d'une grande cheminée dans la partie ouest du mur sud. Les vestiges d'une porte dans la façade sur cour laissent entrevoir un axe de circulation le long du mur sud ainsi qu'un accès vers la cour derrière.

À l'étage, on observe la superposition de ce même plan avec toutefois la présence d'une deuxième cheminée dans la partie orientale du mur sud. Le mur nord était enduit et conservait des traces d'un décor figuratif polychrome. La présence d'une porte dans la façade sur cour à ce niveau évoque la possibilité d'un escalier ou d'une galerie extérieure. Cette deuxième phase comporte également la démolition des voûtes en croisées d'ogives de la maison primitive, remplacées par une voûte en berceau.

La troisième phase d'aménagement a eu lieu au cours du XVIII^e siècle. Il est probable que la charpente et le deuxième étage de la maison en pans de bois fussent démontés. Le deuxième étage était entièrement reconstruit sur le plan original mais en utilisant beaucoup de bois de récupération. La charpente de la fin du XV^e siècle, probablement orientée pignon sur rue, fut remplacée par une toiture à deux grands versants, rives sur rue. Les parements intérieurs ont été piquetés et recouverts par un enduit de torchis posé dans la partie ouest de la maison sur un lattis de châtaignier cloué sur les pans de bois.

Finalement, les anciennes façades sur rue et sur cour, sans doute des ouvrages mixtes, bois et maçonnerie, furent remplacées par des murs en pierre de taille. Cette transformation a pu se faire ne même temps que la reconstruction du deuxième étage ou plus tard, au cours du XIX^e siècle.

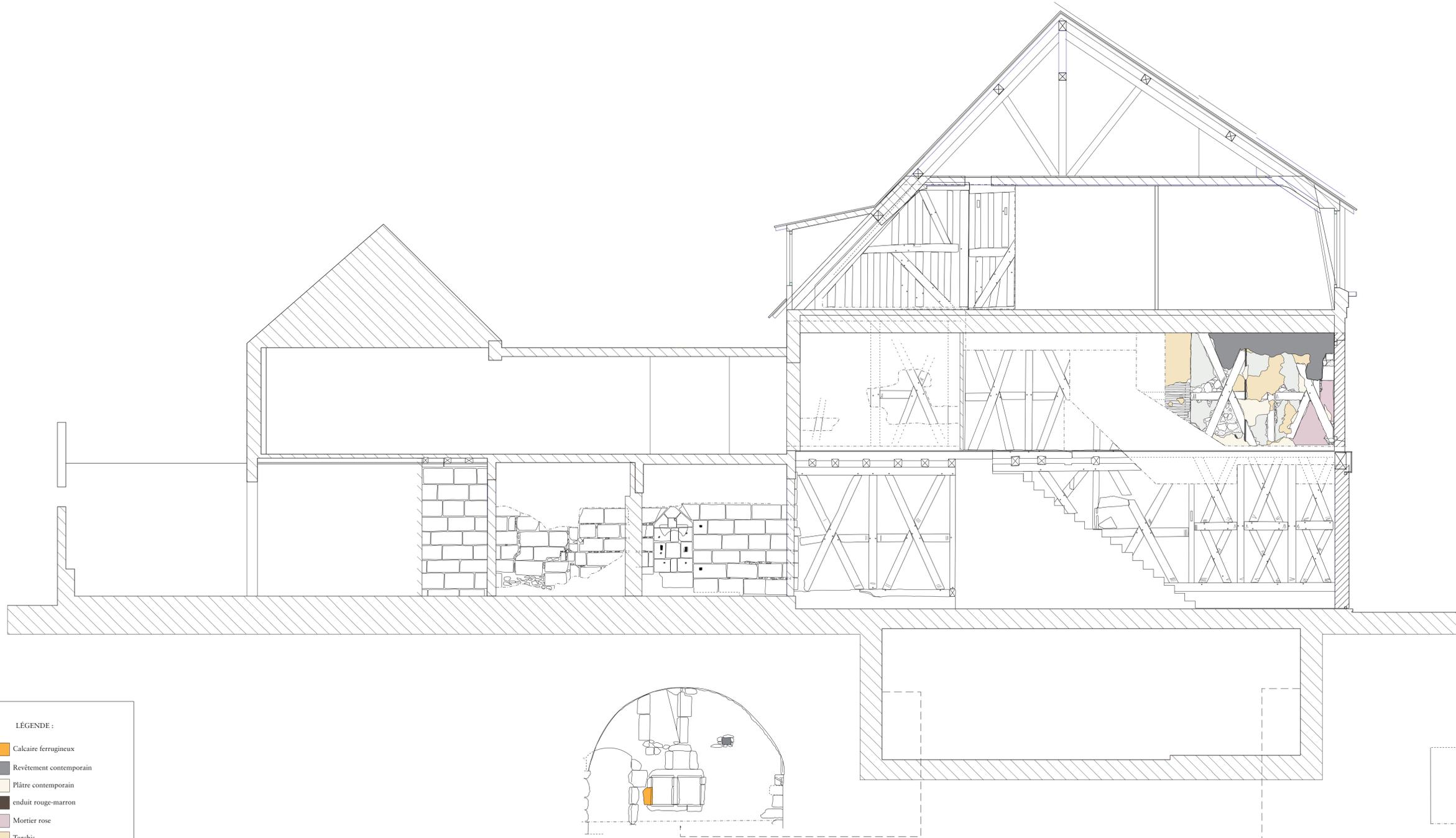
L'étude des caves du n° 17 de la Place, au nord, a montré deux caves perpendiculaires à la rue. Celle du sud présente un plan moins régulier et semble avoir été construite après celle de la première phase de salle-basse du n° 15, au sud. Elle est accessible via un escalier à vis au milieu du mur nord et par un escalier droit depuis la rue, à l'est. Elle est couverte par une voûte en berceau de belle facture réalisée avec de moellons calibrés. On observe également une structure maçonnerie dans la partie ouest qui loge un puits mitoyen avec la maison du n° 15, au sud. La deuxième cave était indépendante de la première, également accessible depuis la rue. Ces deux constructions étaient plus ou moins contemporaines.



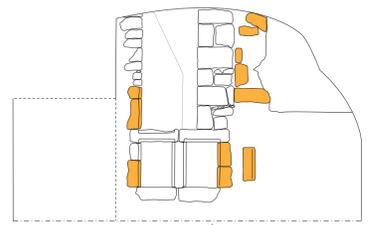
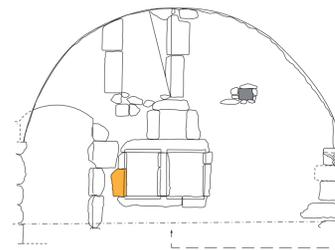
BOURGES, 15 Place Planchat
 site 18.033.604.OP
 Coupe longitudinale Nord - Étude du bâti

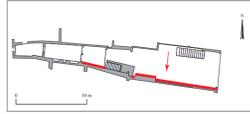
Inrap

d'après : Coupe longitudinale du bâtiment (fonds de plan informatisé): Atelier Christian Gimmonet
 Responsable d'opération : S. Bryant, Inrap
 Relevés du bâti : S. Bryant, A. Prévot, Inrap
 DAO : A. Prévot, Inrap
 Echelle d'impression : 1/50ème

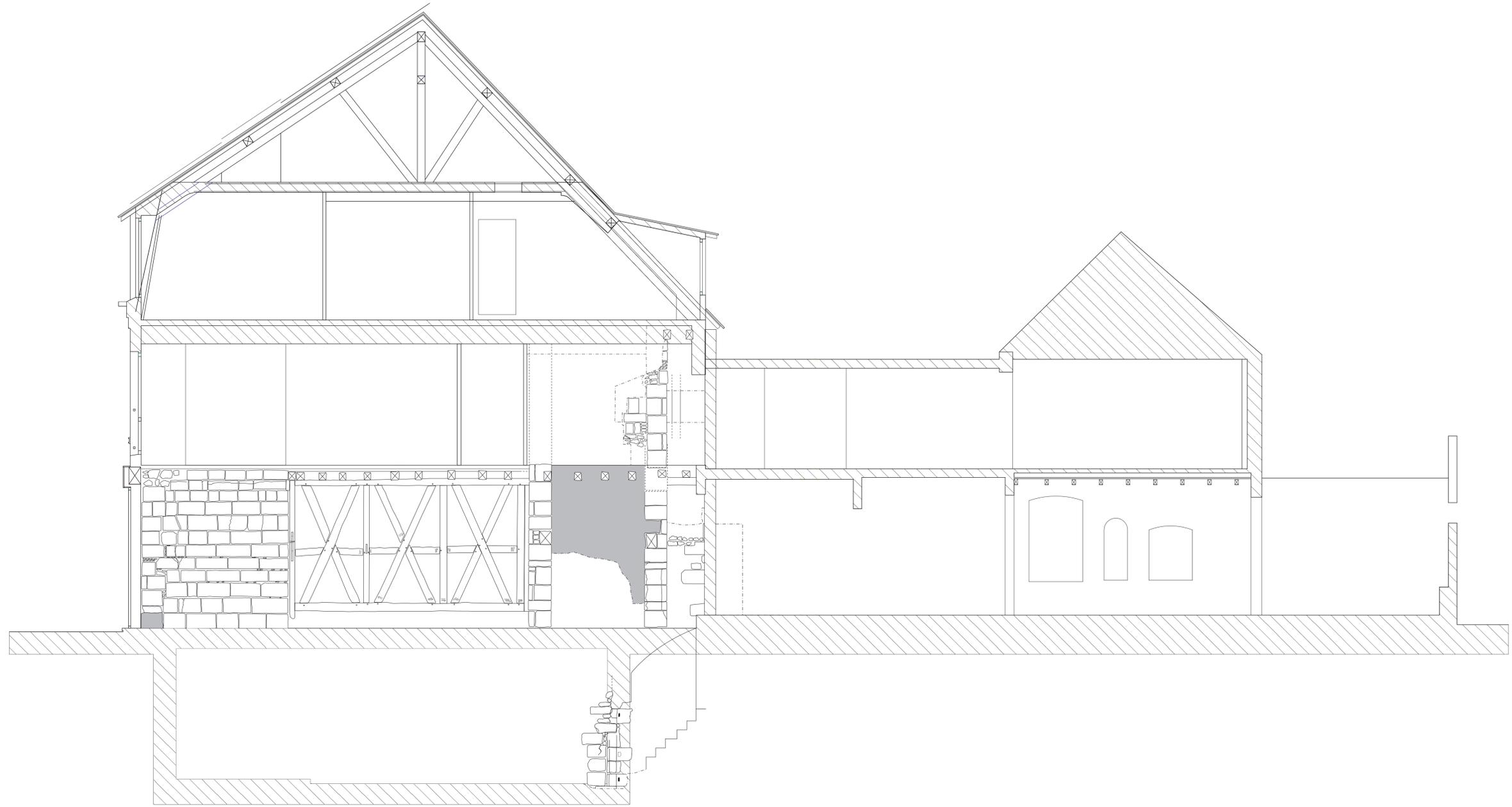


- LÉGENDE :
- Calcaire ferrugineux
 - Revêtement contemporain
 - Plâtre contemporain
 - enduit rouge-marron
 - Mortier rose
 - Torchis
 - Badigeon verdâtre recouvert de peinture colorée
 - Mortier liant les moellons de remplissage du pan de bois
 - Marques de charpente
 - Limites de fouilles
 - Restitution





BOURGES, 15 Place Planchat
site 18.033.604.OP
Coupe longitudinale Sud - Étude du bâti
d'après : Coupe longitudinale du bâtiment (fonds de plan informatisé): Atelier Christian Gimmonet
Responsable d'opération : S. Bryant, Inrap
Relevés du bâti : S. Bryant, A. Prévot, Inrap
DAO : A. Prévot, Inrap
Echelle d'impression : 1/50ème



LÉGENDE :

- Revêtement contemporain
- - - - - Limites de fouilles
- Restitution

